



**Centre Africain d'Études
Stratégiques pour la
Promotion de la Paix Et du
Développement
(CAPED) Yaoundé (Cameroun)**

*Revue Dialectique des intelligences
Dossier, « Penser l'Afrique par ses matières premières », n° 003,
Premier semestre 2017*

<http://www.capedassociation.org>

Effoulan. BP: 8704 Yaoundé 14 – Cameroun



SOMMAIRE

Présentation de la Revue	2
<i>Alain FOGUE TEDOM</i>	
<i>Introduction</i>	4
<i>Severin TCHETCHOUA TCHOKONTE</i>	
La diplomatie des matières premières de l'Inde et du Brésil en Afrique	7
<i>NCHARE NOM Théophile Mirabeau</i>	
La mer au service de l'émergence des États du golfe de Guinée : Oser une géographie maritime de l'émergence	40
<i>NOAH EDZIMBI François Xavier</i>	
L'enjeu des matières premières et les fenêtres d'opportunités Américaines en Afrique.....	68
<i>YOUSSA Gédéon</i>	
CEMAC : la sécurisation des ressources naturelles comme un enjeu de sécurité sous régionale.....	83



Présentation de la Revue

La revue *Dialectique des Intelligences* est une revue scientifique produite par le *Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement (CAPED)*. Son centre d'intérêt épouse les contours de la fin de la guerre froide avec ses mutations complexes. Si son cadre géographique est l'Afrique au sud du Sahara, elle accueille aussi les analyses et les études relevant des études internationales et stratégiques en provenance d'autres régions du monde.

A partir de la profonde conviction qu'il existe une interdépendance entre la sécurité, la paix, la démocratie et le développement économique de l'Afrique Noire, *Dialectique des Intelligences* reçoit et examine en priorité les analyses et débats qui portent sur : *la sécurité internationale, la politique étrangère, la gouvernance, et notamment la gouvernance du secteur de l'industrie extractive et de la sécurité, la protection des consommateurs et de la concurrence, l'intelligence économique, l'économie internationale, la paix et la démocratie.*

La revue publie des numéros thématiques autour de sujets arrêtés à la suite des discussions au sein du comité de rédaction et du comité scientifique. Cependant, elle examine toute autre proposition d'article, quelque soit le thème.

Animée par un comité de rédaction et un comité scientifique international, la revue publie généralement des numéros thématiques, dont l'appel à textes est issu de discussions au sein du comité de rédaction ou de propositions du comité scientifique international ; mais elle reçoit aussi des articles hors thèmes. Le Directeur de la revue est le Professeur Alain FOGUE TEDOM, spécialiste des Relations Internationales et Stratégiques, Directeur exécutif du CAPED, Membre fondateur de l'*International Society for Military Ethics in Africa (AFRICA-ISME)*, Membre Associé de l'*International Society for Military Ethics in Europe (EURO-ISME)*.

Équipe de Rédaction :

- Dr. Severin TCHETCHOUA TCHOKONTE;
- Dr. Théophile Mirabeau NCHARE NOM ;
- Joseph Thierry OKALA EBODE ;
- Fabrice NOAH NOAH ;
- Serge DZOU NTOLO ;
- Chantal EMBIEDE EBALA ;
- Mireille Nicole MELONO ELLA ;



Responsable de la Traduction : Roger NOAH

Comité Scientifique :

- Recteur Roger TSAFACK NANFOSSO (Professeur d'économie);
- Doyen Magloire ONDOA (Professeur de droit public);
- Doyen Henri WAMBA (Professeur d'économie);
- Doyen Charles Etienne LEKENE NDONFACK (professeur de droit public).

Professeurs :

- Jean Emmanuel PONDI (Professeur de Relations Internationales);
- Grégoire JIOGUE (Professeur de Droit privé);
- Gérard PEKASSA NDAM (Professeur de Droit public);
- Vincent Joseph NTUDA EBODE (Professeur de Relations Internationales et Stratégiques);
- Issa SAIBOU (Professeur d'Histoire et spécialiste des questions de sécurité);
- Manassé ABOYA ENDONG (Professeur de Science Politique);
- Eustache AKONO ATANGANE (Professeur de Science Politique).

Docteurs :

- Jean Pierre MELOUPOU (Capitaine de Vaisseau @, Ancien Directeur du Centre du Renseignement Militaire (CRM), Enseignant associé des Universités,)
- Lavenir Jacques Didier MVOM (Colonel @, Diplomate, Spécialiste des questions de sécurité) ;
- Christian MODJEL (Diplomate) ;
- Richard KEUKO (politiste).

MM/ Mme :

- Christian PENDA EKOKA (Ingénieur polytechnicien et Senior économiste) ;
- Jean BANIARA YOYANA (Ancien Magistrat, Ancien membre du gouvernement Tchadien, Juriste),
- Claudine SIGAM (Senior-Experte des industries extractives) ;
- Guillaume CHEDJOU TANKAM (colonel, spécialiste des questions de défense).



Introduction

Les matières premières jouent un rôle primordial dans l'économie des États africains. Elles constituent leur principale rente d'exportation et demeurent pour ces États l'opportunité indispensable de développement et d'intégration de l'économie internationale. Le rapport du continent avec ces ressources est depuis les indépendances un champ d'étude prolifique, nourri par une littérature abondante à laquelle s'ajoutent dans les milieux scientifiques, des conférences, séminaires, ateliers, journées d'études, séminaires, projets de recherche, etc. Ces études ont tous l'ambition de conjurer la gestion des matières premières afin de les transformer au mieux des intérêts politiques et stratégiques du continent. Il est prétentieux de dresser ici un catalogue exhaustif des travaux sur la question tant ils sont nombreux et mobilisent toutes les disciplines. Le moins que l'on puisse dire est que ces travaux ont sédimenté des approches théoriques et des paradigmes dont les plus importantes sont le paradoxe de l'abondance et le tiers-mondisme. Ces approches quoi que segmentées se rejoignent dans leur capacité à démontrer que les matières premières africaines constituent autant pour les États la clé de leur intégration dans l'économie-monde que le facteur de leur désintégration politique et de leur marginalisation économique.

Cependant, s'il est évident que ces études sont riches et denses à plusieurs égards, il reste cependant que l'inscription des matières premières dans la conscience géographique, géopolitique et géostratégique des États africains demeure questionnable. Comment les infrastructures d'exploitation des matières premières se sont-elles développées ? Dans quelle mesure les matières premières produites en Afrique sont-elles effectivement contrôlées et gérées par les pays africains ? Les projets de coopération y relatifs répondent-ils toujours aux politiques populistes d'indépendance africaine ? Quels défis présentent l'exploitation des matières premières et la volatilité des prix sur le marché international ? Quels sont les modèles d'intégration issus des matières premières ? Au-delà des pouvoirs publics, comment s'organisent les communautés africaines pour impulser ou bénéficier d'une gestion désynchronisée des matières premières ? Quelle lisibilité stratégique offre le rapport de l'Afrique à ses matières premières ? Telles sont les questions sur lesquelles s'interroge ce numéro de *Dialectique des Intelligences*. L'objet est de proposer une définition différente et plus utilitaire du rapport de l'Afrique à ces matières premières.

Sous cet angle, l'analyse de la diplomatie des matières premières menée par les puissances traditionnelles et émergentes en Afrique amène à voir en quoi la relative difficulté de l'Afrique et des Africains à



s'arrimer à la compétition économique qui structure l'histoire des relations internationales et l'incapacité de ses dirigeants à opérer une nécessaire mue géopolitique et stratégique concourent à transformer le continent en un théâtre du jeu mondial des puissances. La « guerre des matières premières » que se livrent ces puissances contribue à faire de l'Afrique un glacis géostratégique dans lequel l'acquisition des matières premières détermine le niveau d'inscription dans le leadership mondial. Dans ce contexte, contrairement à la coopération « gagnant-gagnant », synonyme d'une asymétrie stratégique des partenaires, l'élite gouvernante africaine devrait faire de la coopération « donnant-donnant » un instrument susceptible de lui permettre de transformer au mieux des intérêts des populations l'actuelle dynamique indienne et brésilienne en Afrique (Severin Tchetchoua Tchokonte).

Par ailleurs, dans une société internationale où les enjeux maritimes et littoraux constituent désormais de véritables vecteurs d'essor économique, l'inscription des matières premières océaniques dans les projets d'émergence des États du golfe de Guinée est analysée dans la perspective d'une émancipation de ces États par leurs espaces maritimes (Théophile Mirabeau Nchare Nom). Cette perspective stratégique peut permettre aux pouvoirs publics africains de se réappropriier les « fenêtres d'opportunités » utilisées par les puissances internationales dans la captation des matières premières. À cet effet, il nécessite l'institutionnalisation des joint-ventures entre les entreprises étrangères et africaines (François Xavier Noah Edzimbi). Ce sursaut stratégique nécessite d'inscrire les ressources naturelles parmi les intérêts fondamentaux des nations africaines. Ce qui permettra d'accorder à leur sécurisation et à leur exploitation durable autant d'attention qu'à l'indépendance et la souveraineté des États (Gédéon Youssa).

Bien évidemment, la démarche utilisée par les auteurs a impliqué la remise en cause ou le dépassement des approches traditionnelles des matières premières africaines qui n'ont eu pour effet que de s'aligner derrière l'afro-pessimisme désormais désuet. En prenant à notre compte l'essence de l'esprit scientifique au sens de Gaston Bachelard, c'est-à-dire la réflexion organisée en quête de solutions efficaces aux problèmes humains, les auteurs ont questionné le rôle des matières premières dans l'agir et le devenir stratégique de l'Afrique, en insistant non sur les problèmes mais sur les solutions.

Alain FOGUE TEDOM





La diplomatie des matières premières de l'Inde et du Brésil en Afrique

Dr. Severin TCHETCHOUA TCHOKONTE¹

Résumé :

La relative difficulté de l'Afrique et des Africains à s'arrimer à la compétition économique qui structure l'histoire des relations internationales et l'incapacité de ses dirigeants à opérer une nécessaire mue géopolitique et stratégique concourent à transformer le continent en un théâtre du jeu de puissance mondial. Dans cette configuration, la « guerre des matières premières » que se livrent les grandes puissances industrielles est un indicateur de la « glaciation » de l'Afrique. Ainsi, l'ancrage de l'Inde et du Brésil à la géopolitique des matières premières participe de la relecture de la dynamique de puissance en Afrique. À la suite des puissances occidentales, de la Chine et du Japon, l'Inde et le Brésil ont fait de l'acquisition des matières premières africaines un des socles de leur inscription dans la quête du leadership mondial. Pour ce faire, ils déploient sur le continent une intense diplomatie des matières premières qui, pour l'essentiel, repose sur des leviers ethnologiques, historiques, diplomatiques et économiques. Mais, dans une logique de « contre-encerclement », l'élite gouvernante africaine devrait faire de la coopération « donnant-donnant » un instrument susceptible de lui permettre de transformer au mieux des intérêts des populations l'actuelle dynamique indienne et brésilienne. Contrairement à la coopération « gagnant-gagnant », synonyme d'une asymétrie stratégique des partenaires, la coopération « donnant-donnant », expression de la nécessaire maturité stratégique des dirigeants Africains pourrait leur permettre de siphonner les technologies indiennes et de contraindre le Brésil de partager son savoir et son savoir-faire en matière d'agriculture écologique. En effet, la maîtrise technologique de l'Inde dans le domaine du « High Tech » et l'expertise brésilienne en matière d'agriculture écologique adossée aux exigences du « contenu local » constituent des instruments que les dirigeants Africains pourraient mettre à contribution dans la mise en œuvre de leur processus de développement qui, jusqu'ici, s'avère très laborieux.

Mots clés : Diplomatie, matières premières, Inde, Brésil, Afrique

¹Enseignant de Relations Internationales et Stratégiques à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Chargé de cours, Université de Maroua. Chercheur au Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du développement (CAPED), Yaoundé / Cameroun. Email : Tchokonteseverin@gmail.com

Introduction

Dans la guerre économique qui structure les relations internationales post-guerre froide et oppose les grandes puissances, occidentales et émergentes, en raison de leur importance dans la construction de la puissance industrielle, économique, militaire et donc politique, les matières premières stratégiques² constituent le principal enjeu de cette confrontation. Afin d'assurer leur survie économique et de s'arrimer à cette rude compétition géoéconomique et géostratégique³, les grandes puissances industrielles se sont inscrites dans une impitoyable « guerre des matières premières ». Réalisant que l'Afrique est un véritable « grenier de matières premières »⁴ dont la qualité, la diversité et l'accessibilité⁵ contrastent avec la cécité stratégique⁶ de ses dirigeants, ces dernières y déploient depuis la fin de la guerre froide des projets géopolitiques et géostratégiques hautement concurrentiels. En effet, le recul et la résistance de la France⁷, la « redécouverte »⁸ du continent par les États-Unis et l'entrée en scène des pays émergents⁹ y ont suscité une importante reconfiguration du

² Une matière première stratégique est un minerai essentiel dont l'usage pour des biens civiles ou militaires dépasse les ressources domestiques et dont les uniques sources d'approvisionnement extérieurs n'ont pas de substituts possible à un horizon temporel connu et raisonnable. Voir, Paillard Christophe Alexandre, 2011, *Les nouvelles guerres économiques*, Paris, Ophrys, p. 232.

³ Voir, Signé Landry et Severin Tchetchoua Tchokonte, 2015/1, « Les stratégies pétrolières en Afrique : entre nouvelle dynamique chinoise et réactions des puissances occidentales et des pays émergents », www.cosmopolis.org, consulté le 18/05/2017, p. 59.

⁴ Le pétrole africain est intéressant à plus d'un titre : de bonne qualité, avec des coûts d'exploitation compétitifs, il est en outre largement destiné à l'exportation (à 90% environ) dans un continent qui en consomme peu. La dépendance de certains pays au pétrole africain est grande. A titre d'exemple, la France importe 36,4% de son pétrole d'Afrique, les États-Unis 20%, la Chine 30%, l'Inde 20%. L'Afrique regorge des quantités assez impressionnantes de ces minerais : « platine (90 %), cobalt et chrome (60 %), manganèse (50 à 60 %), or (30 à 40 %), uranium, bauxite et titane (25 à 30 %) et cuivre (10 à 15 %) ». Le continent détient plus de 80% de certaines ressources naturelles, parmi lesquelles le platinium, le manganèse, le chrome, le ruthénium et l'iridium. Elle détient également plus de la moitié de l'or, du diamant, du phosphate, du palladium, du germanium, du cobalt, du francium et 1/3 de l'uranium, du tantalum, du césium, du fluorite, du zircon etc... Voir, Frédéric Munier, 2016, « Géopolitique du pétrole : l'Afrique terrain de bataille », www.diploweb.com, consulté le 20 Mai 2017.

⁵ Voir, Michel Kounou, 2006, *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara. Analyse des fondements de l'économie politique du pétrole dans le Golfe de Guinée*, Yaoundé, Clé, 137 P.

⁶ Voir, Fogue Tedom, Alain, 2008, *Enjeux géostratégiques et conflits géopolitiques en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, Collection Défense, Relations Internationales.

⁷ Voir, Deltombe Thomas et Benoit Orval ; « Quand la Françafrique passe au privé », *Recherches internationales*, n° 85, janvier-mars 2009, pp. 39-66.

⁸ Voir, Fogue Tedom, 2010, « Quand le nouveau monde redécouvre l'Afrique : la diplomatie du pipeline et la politique africaine des États-Unis », HDR, Université de Yaoundé II-Soa, Janvier 2010.

⁹ Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, presses universitaires de Louvain, 192 p.



jeu de puissance. C'est du moins ce que soulignent Mamoudou Gazibo et Olivier Mbabia lorsqu'ils affirment : « *On a tendance à oublier que la politique chinoise en Afrique n'opère pas dans le vide et que ses objectifs et aspirations et la mise en œuvre de ceux-ci interagissent avec les ambitions politiques (...) et avec les calculs stratégiques aussi bien des partenaires dits traditionnels que des nouveaux venus* »¹⁰. Dans cette nouvelle configuration géopolitique émaillée de rivalités de puissance¹¹, la nouvelle politique africaine de l'Inde et du Brésil, notamment l'arrimage progressif de ces derniers à la géopolitique des matières premières en Afrique et les diverses ressources géostratégiques (I) mises à contribution pour y parvenir constituent le premier axe de la présente réflexion. Mais, dans une nécessaire prise conscience de l'opportunité historique que constituent ces convoitises multiples autour de ses matières premières stratégiques, l'Afrique et les Africains devraient se donner les moyens de les transformer au mieux de leurs intérêts. Ainsi, en s'appropriant les instruments de la coopération « donnant-donnant »¹², ces derniers pourraient siphonner la technologie indienne et contraindre le Brésil à transférer son expertise en matière d'agriculture écologique, si nécessaires au développement du continent (II).

I- LA POLITIQUE DE PUISSANCE DE L'INDE ET DU BRÉSIL EN AFRIQUE

Pour soutenir leurs projets de puissance sur le continent, l'Inde et le Brésil font reposer leur diplomatie des matières premières sur les divers outils jadis utilisés par les puissances occidentales et par la Chine pour accroître leur influence. Ces outils sont d'ordre diplomatique (B) et économique (C). Néanmoins, pour se démarquer de ces dernières et garantir le succès de leurs initiatives, ils manœuvrent autour de l'idée d'un passé commun (A).

A- La légitimité historique : socle de l'offensive Indo-Brésilienne en Afrique

A l'instar de la Chine dont l'offensive sur le continent repose, entre autres, sur la légitimité historique, l'étroitesse des liens qui, de par l'histoire, rapprochent la Chine de l'Afrique, l'Inde et le Brésil utilisent la ressource historique comme instrument au service de la

¹⁰ Voir, Mamoudou Gazibo et Olivier Mbabia, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, vol. 41, n° 4, 2010, p. 537.

¹¹ Voir, Frédéric Munier, 2016, « Géopolitique du pétrole : l'Afrique terrain de bataille », www.diploweb.com, 11 Septembre 2016.

¹² Voir, Axelrod Robert, 1992, *Donnant-donnant : une théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob,

réalisation de leur projet géostratégique en Afrique. Ils font de l'histoire le socle du rapprochement entre leurs différents peuples¹³. En effet, si le Brésil instrumentalise l'étroitesse des liens qui, de part l'histoire, rapprochent les peuples brésiliens et africains (1), l'Inde quant à elle s'appuie sur le rapprochement idéologique entre les nationalistes Africains et Indiens face à la domination coloniale occidentale (2).

1- Les affinités ethnographiques comme socle de la politique africaine du Brésil

Les liens entre l'Afrique et l'Amérique latine, ancrés dans la mémoire de l'esclavage constituent le socle de leur politique africaine. Les autorités brésiliennes n'hésitent pas à affirmer que leur pays a une « *obligation morale, politique et ethnique de faire ce qu'il fait pour le continent africain* »¹⁴. Dès 1933, Gilberto Freyre avec la publication de son ouvrage, *Casa grande & senzala* (traduit en français sous le titre de *Maîtres et esclaves*), rappelait que la culture africaine était une composante essentielle de la nation brésilienne, qui devait en être fière. En effet, la traite négrière a entraîné la déportation de millions d'Africains dans le nouveau monde et a joué un rôle primordial dans l'instauration des liens privilégiés entre le Brésil et l'Afrique. Aussi, le Brésil compte-t-il la population noire la plus importante au monde. De ce fait, il utilise cet argument comme prétexte, comme fondement de sa politique africaine. Ainsi, avec l'abolition de la traite négrière au Brésil en 1888, plusieurs esclaves ont regagné le continent noir, ramenant avec eux des pans entiers de la culture brésilienne. Ces derniers ont joué un rôle non négligeable dans la formation des États africains, notamment Sylvanus Olympio, au Togo¹⁵.

Depuis l'accession au pouvoir de Lula da Silva, le Brésil se présente comme étant une nation de culture africaine, ayant une vocation naturelle à être présente sur l'ensemble du continent. A ce propos, lors de son discours d'investiture, le 1er janvier 2003 à Brasilia, Lula da Silva affichait son ambition : « *nous réaffirmerons les liens profonds qui nous unissent à tout le continent africain et notre disposition à contribuer activement pour qu'il développe son énorme potentiel* »¹⁶. Devant l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le président Lula déclarait le 19 Septembre 2006 : « *nous nous sentons aussi reliés au continent africain par des attaches historiques et culturelles. En tant que deuxième plus importante population noire du monde, nous nous sommes*

¹³ Voir, Alex Fridolin Kitio Kenfack, « Le retour du Brésil en Afrique depuis 2003 », mémoire de DEA en science politique, Université de Yaoundé-Soa, 2006-2007.

¹⁴ Voir, Santander Sébastian, 2011, « La coopération brésilienne avec l'Afrique », www.diploweb.com, consulté le 26/04/2013.

¹⁵ Voir, Kitio Kenfack Alex Fridolin, « Le retour du Brésil en Afrique depuis 2003 », Ibid, P. 22.

¹⁶ Voir, François Lafargue, 2009, « Rivalité énergétique mondiale », problèmes économiques, n°2964, pp.31-35.



engagés à partager les défis et la destinée de l'Afrique »¹⁷. Lors de sa visite au Bénin, le président Lula da Silva a rendu un hommage aux esclaves africains en se déplaçant à *Ouidah*, l'un des principaux ports négriers de l'Afrique de l'Ouest. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, plus de 4 millions d'Africains arrivèrent au Brésil, dont le tiers en provenance d'Angola. À l'occasion de sa visite au Mozambique, en novembre 2003, le président Lula a souligné à Maputo « l'obligation politique, morale et historique du Brésil à l'égard du continent africain » et rappelait que le Brésil, après le Nigeria, était la nation qui comptait la plus forte population noire. Près de 90 millions de Brésiliens (noirs et surtout métis) revendiquent des origines africaines, soit la moitié de la population du pays¹⁸. Pour José F.S. Saraiva, « l'approche culturaliste très souvent mise au devant pour justifier la fraternité ou un amour à la limite du romantique entre le Brésil et l'Afrique, dissimule mal les fondements politiques, stratégiques et économicistes de la politique africaine du Brésil »¹⁹.

2- Le rapprochement idéologique dans la lutte anti-impérialiste : socle de la relation Inde-Afrique

Dans la mise en œuvre de sa politique africaine, l'Inde instrumentalise le rapprochement idéologique entre les nationalistes Africains et Indiens. En effet, l'Inde a historiquement eu un lien étroit avec certains pays du continent africain, en particulier depuis la Conférence de Bandung en 1955²⁰, mais également en raison de son passé de colonie anglaise, du Groupe des 77 et du Commonwealth. L'Inde est présente sur le continent en raison de son soutien aux mouvements anticolonialistes et ensuite anti-apartheid²¹. Dès son indépendance en 1947, l'Inde de Nehru manifeste une réelle attention vis-à-vis de l'Afrique, apportant son soutien aux mouvements indépendantistes, notamment en relayant leur combat aux Nations-Unies²². Nombre de dirigeants africains comme Kwame Nkrumah au Ghana, Julius Nyerere en Tanzanie ou Kenneth Kaunda en Zambie s'inspirèrent des principes de non-violence défendus par Mahatma

¹⁷ Ibid

¹⁸ Ibid

¹⁹ Voir, Kitio Kenfack Alex Fridolin, « Le retour du Brésil en Afrique depuis 2003 », Op.cit. p.24.

²⁰ Lamballe Alain, 2017, « L'Inde, puissance mondiale ? », *La revue géopolitique*, Paris : www.diploweb.com ; consulté le 26 Mai 2017.

²¹ Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, presses universitaires de Louvain, p. 139.

²² Dès 1948, l'Inde soutiendra la résolution 227, qui propose de placer le Sud-ouest africain (l'actuelle Namibie) alors occupé par l'Afrique du Sud sous le régime international des tutelles, un statut lui permettant ensuite d'accéder à l'indépendance. Voir, François Lafargue « L'Inde en Afrique : logiques et limites d'une politique », *Afrique contemporaine* 3/2006 (n° 219), p. 137-149.

Gandhi pour mener leur combat en faveur de l'émancipation²³. L'Inde participa de manière active au processus de décolonisation de l'Afrique, elle fut l'un des premiers États à évoquer aux Nations-Unies la question de l'apartheid en 1946 puis, près de vingt ans plus tard, à initier des sanctions contre la Rhodésie de Ian Smith²⁴. Pour Ursula Soares : « *L'Inde peut s'appuyer en Afrique sur une histoire partagée sous le colonisateur britannique, et à la solidarité née de la décolonisation et du mouvement des non-alignés dans les années 60 et 70* »²⁵. Gandhi, le père de la nation indienne, avait débuté sa carrière politique en Afrique du Sud avant de venir prendre la tête de la résistance populaire contre les occupants anglais²⁶. C'est ce que semble confirmer Raphael Gutmann lorsqu'il affirme : « *Mahatma Gandhi y a d'ailleurs passé une vingtaine d'années cruciales pour l'élaboration de son combat politique* »²⁷. C'est ce capital historique que le premier ministre Indien, Manmohan Singh, instrumentalisa lors du premier sommet Inde-Afrique, les 8 et 9 avril 2008, lorsqu'il faisait recours, dans son discours, au passé colonial et aux grandes figures indiennes et africaines (Mahatma Gandhi, Kwame Nkrumah, Sékou Touré et Nasser) qui avaient lutté ensemble contre le colonialisme européen, pour souligner le destin commun qui liait les deux communautés.

B- L'offensive diplomatique Indo-Brésilienne en Afrique

Dans le souci de mener à bien leur projet géopolitique, l'Inde et le Brésil mènent sur le continent une intense activité diplomatique. Cette mise à contribution de leur dispositif diplomatique est l'élément le plus visible de leur stratégie d'occupation de l'espace africain²⁸. Ce dynamisme diplomatique Indo-Brésilien se matérialise par l'organisation des forums et sommets (1), mais également par la densification des représentations diplomatiques et la multiplication des visites des officiels Brésiliens et Indiens en Afrique (2).

²³ Ibid

²⁴ Voir, François Lafargue « États-Unis, Inde, Chine : rivalités pétrolières en Afrique », *Afrique contemporaine* 4/2005 (n° 216), p. 43-56.

²⁵ Voir, Ursula Soares, « L'Inde affirme sa présence en Afrique », www.rfi.fr, consulté le 16/08/2011.

²⁶ Voir, « Inde-Afrique : un autre modèle ? », www.jeuneafrique.com, consulté le 16/08/2011.

²⁷ Voir, Raphael Gutmann, « L'Inde et le nouveau partage de l'Afrique : l'affirmation d'une puissance émergente », *Lettre du centre Asie*, 23 Avril 2008, <http://www.ifri.org>, consulté le 05/09/2011.

²⁸ Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, P. 142.



1- Les forums et sommets

a- Les forums et sommets Brésil-Afrique

En créant en 1996 la Communauté des Pays de Langue Portugaise, dont les membres sont le Brésil, l'Angola, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé et le Timor-Oriental, le Brésil se positionne sur le continent²⁹. Ce positionnement diplomatique, instrument de la nouvelle politique africaine du Brésil se matérialise également par l'organisation régulière des forums (a-1) et des sommets (a-2) Brésil-Afrique.

a-1- Les forums Brésil-Afrique

❖ Le forum de Forteleza

Du 09 au 10 Juin 2003, s'est tenu à Forteleza dans la région brésilienne du Nordeste (Etat de Ceara), un forum intitulé « *Brazil-Africa forum on politics, cooperation and Trade* » en vue de réfléchir sur les modalités d'une nouvelle politique africaine du Brésil³⁰. Organisé sous l'égide du ministère brésilien des relations extérieures et du groupe des ambassadeurs africains à Brasilia, ce forum a connu la participation de nombreux scientifiques, des ONGs, d'entrepreneurs et de nombreuses personnalités politiques africaines. Des personnalités telles que Pedro pires, président de la République du Cap Vert, Nkosazana Dlamini Zuma, ministre Sud-africain des affaires extérieures, Joaozinho Vieira, ministre Bissau-guinéen des relations extérieures, Paa Kwesi Nduom, ministre ghanéen des mines et de l'énergie, Francisco Romao, vice-ministre angolais des relations extérieures y ont pris part³¹.

Dans son discours d'ouverture, José Alencar, vice-président de la République du Brésil précisait l'importance que le président Lula attachait à cette rencontre et au renforcement des liens avec l'Afrique de manière générale. Le forum de Forteleza qui se présente comme le point de départ d'une nouvelle politique africaine du Brésil a connu d'importantes résolutions, parmi lesquelles : la politique du soutien des infrastructures de développement en Afrique, les transferts de technologies dans les domaines des antirétroviraux contre le VIH-SIDA et dans l'agriculture³².

²⁹ Ibid P.154.

³⁰ Voir, Kitio Kenfack Alex Fridolin, « Le retour du Brésil en Afrique depuis 2003 », Op.cit. P.48.

³¹ Ibid, P. 49.

³² Ibid 50-51.

❖ La deuxième conférence des intellectuels africains et de la diaspora (CIAD II)

Tenue du 12 au 14 Juillet 2006 à Salvador, la capitale de l'État de Bahia³³, la deuxième conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD II) fut un outil diplomatique supplémentaire visant à rapprocher les peuples africains et brésiliens. La CIAD II entendait donner suite à la première conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora, tenue à Dakar au Sénégal du 6 au 9 Octobre 2004. Coprésidée par le ministre de la culture du Brésil, Gilberto Gil, représentant la diaspora et par Mme Frene Ginwala, ancienne présidente du parlement Sud-africain, représentant le continent africain, la conférence avait pour thème principale : « *la renaissance du continent noir* »³⁴. Elle a regroupé d'importantes personnalités parmi lesquelles : le président brésilien Luis Ignacio Lula Da Silva ; le président botswanais Festus Mogae ; le président du Cap Vert Pedro Pires ; le président équato-guinéen Obiang Nguema Mbasogo ; le président ghanéen John Kufuor ; le président sénégalais Abdoulaye Wade ; le prix Nobel de la paix et ancien président Sud-africain Nelson Mandela. Cette conférence visait à redéfinir l'action du Brésil en Afrique. De ce fait, le président Lula a évoqué le rôle que le Brésil jouera dorénavant pour promouvoir un agenda commun pour le développement intellectuel et social des Amériques et de l'Afrique. Les résolutions prises au terme de cette conférence visaient, pour l'essentiel, un engagement plus expressif de la diaspora africaine en faveur du développement du continent.

Ces conférences ont constitué le prélude aux sommets Amérique du Sud-Afrique.

a-2- Les sommets Amérique du Sud-Afrique

A l'instar de la France (sommets France-Afrique), de la Chine (Sommet Chine-Afrique), des États-Unis (sommet États-Unis-Afrique), du Japon (TICAD) et de l'Inde (sommets Inde-Afrique), le Brésil fait des sommets Amérique du Sud-Afrique d'importants instruments géostratégiques lui permettant de réaliser sa nouvelle politique africaine, mieux, sa diplomatie des matières premières. Dans cette lancée, les trois sommets Amérique du Sud-Afrique, jusque là organisés, ont servi de levier à la mise en œuvre du projet de domination du Brésil en Afrique.

❖ Le premier sommet Amérique du Sud-Afrique

L'idée d'un Sommet Afrique-Amérique du sud avait été proposée en avril 2005 par l'ancien président du Nigéria Olusegun Obasanjo.

³³ Le choix de Bahia n'est pas fortuit, c'est le lieu où se trouve la population noire la plus importante en dehors de l'Afrique.

³⁴ Voir, Kitio Kenfack Alex Fridolin, « Le retour du Brésil en Afrique depuis 2003 », Op.cit. P.51.



L'objectif de ce sommet était d'instituer un cadre où les leaders des deux régions pouvaient s'accorder sur des mesures susceptibles de les soustraire de l'hégémonie des grandes puissances du Nord³⁵. Ainsi, du 28 au 29 novembre 2006, Abuja accueillit le premier sommet Amérique du Sud-Afrique, avec pour objectif principal de présenter le Brésil comme la principale porte d'entrée de l'Afrique en Amérique du Sud. Ce sommet a connu la participation d'une quarantaine de chefs d'États d'Afrique et d'Amérique du Sud. Pour Elisa Drago, « *le Sud affichait sa détermination à s'affranchir de la dépendance des puissances du Nord. Ensemble, ils voulaient additionner leur poids pétroliers respectifs, pour peser dans la balance internationale, développer le secteur des biocarburants ou encore créer une banque des pays du Sud* »³⁶. Ce sommet a permis aux gouvernements africains de présenter leurs projets de coopération avec le continent sud-américain, et de définir des positions communes afin de peser davantage au sein des instances internationales, particulièrement à l'OMC et à l'ONU.

❖ Le deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique

En septembre 2009, s'est tenu à Caracas au Venezuela le second sommet Amérique du Sud-Afrique. Les 66 États d'Afrique et d'Amérique du Sud qui y prirent part ont lancé un message fort aux pays occidentaux : tous souhaitent construire un axe Sud-Sud qui puisse concrétiser des projets de développement, à partir de leur propres richesses énergétiques, minières et agricoles³⁷. « *Nous dépendons plus de nos propres décisions que des rêves de l'aide extérieure* »³⁸, a déclaré le président brésilien Lula Da Silva lors de son intervention. « *Les pauvres financent les riches avec leurs ressources, ces aberrations doivent cesser, nous devons unir nos réserves dans un fond commun (...)* »³⁹, a expliqué le chef d'État équatorien Rafael Correa. « *30 % des votes de l'ONU sont représentés ici. Nous pouvons former un bloc influent pour changer l'ordre mondial terriblement injuste* », a assuré le président équatorien, qui a rejoint son homologue bolivien Evo Morales sur la nécessité de réformer le conseil de sécurité de l'ONU : « *Les Nations Unies ne doivent plus être contrôlées par un petit groupe de privilégiés, et cela sera possible si l'Afrique et l'Amérique du Sud s'unissent* »⁴⁰. Les présidents

³⁵ Voir, Nchare Nom (Théophile Mirabeau) « Initiatives diplomatiques et occupation de l'espace africain : le cas du golfe de Guinée (2001-2008). Une approche des usages géostratégiques de la diplomatie », Mémoire de DEA en Science politique, Université de Yaoundé II, 2009, 170 p.

³⁶ Voir, Kitio Kenfack Alex Fridolin, « Le retour du Brésil en Afrique depuis 2003 », Op.cit. P.54.

³⁷ « Fin du deuxième sommet Amérique du Sud-Afrique », www.rfi.fr, consulté le 31 Juillet 2012.

³⁸ Voir, Kitio Kenfack Alex Fridolin, Op.cit. P.51.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

brésilien et argentin ont souhaité renforcer les accords agricoles avec certains pays africains, dont les terres fertiles ne sont pas exploitées. A ce propos, Lula Da Silva affirmait : « *L'Afrique possède des terres riches, très étendues qui peuvent contribuer à lutter contre la famine qui touche les peuples les plus pauvres du monde* »⁴¹.

À l'issue du sommet, la déclaration finale a mis l'accent sur les échanges économiques, énergétiques, financiers, sociaux, politiques, technologiques, et culturels marqués « *par la solidarité, la coopération et le respect* »⁴².

❖ Le troisième sommet Amérique du Sud-Afrique

Le 3^e Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) s'est tenu les 21 et 22 février 2013 à Malabo en Guinée Équatoriale⁴³. Ce sommet a connu la participation de 54 pays africains et 12 sud-américains. Face à l'offensive diplomatique des autres puissances industrielles, notamment de la Chine (sommet de Beijing) et de la France (Sommet de Nice en 2010), les pays d'Amérique du Sud intensifient leur diplomatie de présence sur le continent africain. Aussi, par la voix de la présidente brésilienne, Dilma Rousseff, ces pays ont-ils prononcé plusieurs discours au cours desquels ils ont insisté sur la nécessaire intensification des liens de coopérations entre les deux parties. A ce propos, la présidente brésilienne a affirmé : « *Je crois du fond du cœur que le 21^e siècle et les décennies à venir seront celles de l'affirmation du monde en développement et spécialement celles de l'Afrique et de l'Amérique latine (...). Il est fini le temps où nous marchions dans une banlieue distante, silencieuse et problématique. Le monde en développement est devenu vital pour l'économie globale et compte pour plus de la moitié de la croissance économique et 40% des investissements (...). La réforme de l'ONU est urgente. Rien ne justifie que l'Afrique et l'Amérique du sud soient toujours sans représentant au conseil de sécurité* »⁴⁴.

Pour assoir son offensive de diplomatie en direction de l'Afrique, la délégation brésilienne a rappelé, pour la circonstance, que les échanges commerciaux entre les deux continents ont été multipliés par cinq entre 2002 et 2011, s'élevant à 39,4 milliards de dollars⁴⁵. A l'issue de ces travaux, les chefs d'État ont adopté une déclaration commune dans laquelle, ils "*soutiennent l'approche globale de la crise du Mali comme indiqué par l'Union africaine et le conseil de sécurité des*

⁴¹ Ibid.

⁴² Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, P. 154.

⁴³ Voir, Jean-Nicolas Saucier, « *Sommet Afrique-Amérique du Sud : un regroupement unique en quête de réalisations* », www.afriqueexpansion.com, consulté le 25/04/2013.

⁴⁴ Voir, « *Les États d'Afrique-Amérique latine croient en une nouvelle ère pour les pays du Sud* », www.lexpress.fr, consulté le 25/04/2013.

⁴⁵ Ibid.



Nations unies" et demandent à la communauté internationale de soutenir les processus de "*retour à l'ordre constitutionnel*" à Madagascar et en Guinée Bissau ainsi qu'à la "*normalisation et la stabilisation*" de la RD Congo et de la Centrafrique⁴⁶.

a- Les sommets Inde-Afrique

A l'instar des autres puissances industrielles présentes sur le continent, l'Inde fait de la « diplomatie des conférences »⁴⁷ des outils lui permettant de transformer l'espace africain au mieux de ses intérêts. Dans cette perspective, New Delhi a organisé trois sommets, marquant l'importance croissante de l'Afrique dans ses objectifs de politique extérieure.

❖ Le premier sommet Inde-Afrique

Du 8 au 9 avril 2008 à New Dehli s'est tenu le premier sommet Inde-Afrique⁴⁸ en présence de quatorze délégations africaines. Il a connu la participation de plusieurs personnalités politiques africaines, parmi lesquelles : Abdoulaye Wade (Sénégal), Joseph Kabila (RDC), John Kufuor (Ghana), Thabo Mbeki (Afrique du Sud), Yoweri Museveni (Ouganda), Jakaya Kikweté (Tanzanie), Alpha Oumar Konaré ex-président de la Commission de l'UA, le Premier ministre Tertius Zongo (Burkina). Durant cette rencontre, le Premier ministre indien, Manmohan Singh, a déclaré que ce sommet visait « à renforcer le "*partenariat réel*" entre l'Inde et l'Afrique afin d'aider à réaliser les *Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD)* »⁴⁹. Pour Tanguy Struye, ce sommet vise à : « renforcer les partenariats déjà existants dans des secteurs aussi divers que l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé, le développement d'infrastructures, la science et la technologie, les médicaments génériques, la formation et l'industrialisation »⁵⁰. L'Afrique et l'Inde ont posé les jalons pour écrire une nouvelle page de la

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Voir, Tchokonte Severin, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique », *Géostratégiques* N°33, 4e trimestre 2011, pp. 136.

⁴⁸ Voir, Mamoudou Gazibo et Olivier Mbabia, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, vol. 41, n° 4, 2010, p. 542.

⁴⁹ Voir, Nchare Nom (Théophile Mirabeau), « Initiatives diplomatiques et occupation de l'espace africain : le cas du golfe de Guinée (2001-2008). Une approche des usages géostratégiques de la diplomatie », *Mémoire de DEA en Science politique*, Université de Yaoundé II, 2009, 170 p.

⁵⁰ Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, P. 142.

coopération et des échanges commerciaux⁵¹ entre les deux parties. En effet, ce sommet inaugure une nouvelle ère dans les relations économiques entre New Delhi et les États africains.

Dès l'ouverture de ce sommet, l'Inde a annoncé son intention de multiplier par deux ses lignes de crédits aux pays africains et aux groupes économiques régionaux⁵². A ce propos, Tanguy Struye constate : « *L'Inde y annoncera le doublement des prêts consentis à l'Afrique à savoir 5,4 milliards de dollars sur les cinq prochaines années* ». L'Inde se présente, pour la circonstance, comme « *un partenaire proche dans le processus de redressement de l'Afrique* », a déclaré à l'ouverture du sommet, le Premier ministre indien, Manmohan Singh⁵³. Dans cette logique, l'Inde donne un accès préférentiel de son marché à 50 PMA, dont 34 sont en Afrique⁵⁴.

❖ Le deuxième sommet Inde-Afrique

Tenu à Addis-Abeba les 23 et 24 mai 2011, le deuxième sommet Inde-Afrique, co-présidé par le Premier ministre indien Manmohan Singh et le président équato-guinéen Obiang Nguema, par ailleurs président en exercice de l'Union Africaine, fut une opportunité diplomatique supplémentaire d'accroître l'influence de New Delhi sur le continent africain. Les travaux ont porté sur les questions économiques : il s'agissait notamment d'augmenter les échanges commerciaux entre les deux partenaires⁵⁵. Dès le premier jour des travaux, le Premier ministre indien Manmohan Singh a annoncé que « *l'Inde prêterait cinq milliards de dollars à l'Afrique au cours des trois prochaines années* »⁵⁶. Il a également promis 700 millions de dollars pour établir de nouvelles institutions et des programmes de formation dans des domaines aussi divers que l'agroalimentaire ou la météorologie⁵⁷ et 300 autres millions destinés au projet de construction du chemin de fer devant relier l'Éthiopie à Djibouti⁵⁸. Ces diverses allocations financières sont la preuve du caractère stratégique que l'Inde accorde à ce sommet. Au-delà de ces importantes allocations financières, l'Inde se présente comme un partenaire incontournable pour le développement de l'Afrique. A ce propos, M. Singh a mis l'accent sur le développement

⁵¹ Voir, « Sommet Inde-Afrique : L'Inde prépare un grand coup commercial », www.Lefaso.net, consulté le 31 Juillet 2012.

⁵² Gnona Afangbéjé, « Premier sommet Inde-Afrique : vers un nouveau partenariat stratégique Sud-Sud », www.allafrica.com, consulté le 31 Juillet 2012.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Voir, « Sommet Inde-Afrique à Addis-Abeba », www.bbc.co.uk/worldservice/africa, consulté le 05/09/2011.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Voir, « L'Inde investit en Afrique : espoir et retombées économiques et politiques », www.l'Express.fr, consulté le 22/08/2011.

⁵⁸ Voir, Ousseini Issa, « Partenariat Inde-Afrique : derrière les déséquilibres apparents », www.panos-multimedia.org, consulté le 16/08/2011.



agricole, les nouvelles technologies, la formation et les communications, secteurs de développement pour l'Afrique qui bénéficieront en priorité des prêts indiens. A cet effet, il a déclaré : « *Le peuple et le gouvernement indiens ont suffisamment de foi dans les peuples, sociétés et gouvernements africains. Quelles que soient les difficultés temporaires qu'ils peuvent rencontrer (...) ils ont la volonté, les ressources et la capacité à les dépasser* »⁵⁹. « *L'Afrique dispose de tous les éléments pour devenir un pôle majeur de croissance dans le monde du 21e siècle. Nous travaillons avec l'Afrique pour l'aider à réaliser son potentiel* »⁶⁰, a-t-il poursuivi.

Outre le volet économique, les deux partenaires ont signé "la déclaration d'Addis-Abeba", un document laissant entrevoir une coopération politique accrue. Ainsi, la "Déclaration d'Addis-Abeba" appelle instamment à une réforme en profondeur des Nations Unies, y compris une extension de son Conseil de sécurité⁶¹. En faisant adopter une telle résolution, l'Inde cherche, à l'instar du Japon et du Brésil, à capitaliser les soutiens africains en vue d'une éventuelle obtention d'un siège de membre permanent du conseil de sécurité des Nations-Unies.

❖ Le troisième sommet Inde-Afrique

Tenu du 26 au 30 Octobre 2015 à New Delhi, le troisième sommet Inde-Afrique a été une occasion supplémentaire, après les rencontres de 2008 et de 2011⁶², d'intensification de sa coopération avec les leaders africains. En effet, dans la course aux matières premières stratégiques que se livrent les grandes puissances industrielles, il est important pour les uns et les autres de « rester en mouvement », le mouvement renvoyant ici à leur capacité à s'arrimer à cette rude compétition économique, à ne pas se laisser distancer par les autres acteurs. Durant cette rencontre, l'Inde a garanti environ 500 millions de dollars d'aide et de nouveaux prêts de 10 milliards de dollars sur cinq ans, soit le doublement des crédits par rapport au sommet de 2011⁶³. Par ailleurs, le premier ministre indien Narendra Modi annonçait le doublement des bourses d'études aux étudiants et autres chercheurs africains qui passent de 25000 à 50000⁶⁴.

⁵⁹ Voir, « L'Inde investit en Afrique : espoir et retombées économiques et politiques », Op.cit.

⁶⁰ Assanatou Baldé, « Sommet Inde-Afrique : un nouveau rendez-vous économique », www.Afrik.com, consulté le 31 Juillet 2012.

⁶¹ Ibid.

⁶² Voir, Laflamme Catherine, 2016, « Les sommets Inde-Afrique : une stratégie économique et politique », www.perspective.usherbrooke.ca, consulté le 27 Mai 2017.

⁶³ Voir, « Inde-Afrique : in partenariat renouvelé », www.rfi.fr, consulté le 27 Mai 2017.

⁶⁴ Ibid.

Pour plusieurs analystes, ce sommet constitue un instrument permettant à l'Inde de « *rattraper son retard vis-à-vis de la Chine* »⁶⁵ et des autres puissances industrielles présentes sur le continent africain.

S'inspirant de la démarche des puissances occidentales, du Japon et de la Chine dans leurs relations avec une Afrique frappée depuis les indépendances d'une cécité stratégique, l'Inde et le Brésil se sont installés dans une dialectique des intelligences avec ses partenaires africains. Aussi, ont-ils réussi à faire admettre à ceux-ci qu'ils sont plutôt dans une relation nouvelle avec eux, au regard de l'évolution de l'histoire diplomatique. Par cette quasi révolution dans le champ diplomatique, qui reste avant tout un construit stratégique, l'Inde et le Brésil semblent avoir repoussé dans l'esprit des africains la perception traditionnelle des puissances. Une perception qui donne à voir ces grands pays, prisonniers de leur égoïsme et résolument engagés en Afrique dans une logique de prédation, voire de spoliation des ressources africaines. Mais, contrairement aux déclarations, et aux multiples promesses faites par les officiels indiens et brésiliens, les résolutions prises lors de ces rencontres, connaîtront une faible mise en application. Ces pays n'ayant pas vocation à aider l'Afrique à se développer, ces résolutions concourent à la réalisation des ambitions géopolitiques et géostratégiques de l'Inde et du Brésil en Afrique.

1- La densification du réseau diplomatique indien et brésilien

La densification du réseau diplomatique de l'Inde et du Brésil en Afrique est la preuve de l'importance croissante du continent dans l'élaboration de leur politique étrangère respective. Ainsi, l'extension des représentations diplomatiques Indienne et Brésilienne (a) et l'intensification des visites officielles (b) de l'élite gouvernante de ces pays émergents sur le continent sont des indices révélateurs de l'importance de l'Afrique dans leurs divers agendas de politique extérieure.

a- L'extension des représentations diplomatiques

❖ Croissance des représentations diplomatiques brésiliennes

La multiplication des représentations diplomatiques brésiliennes en Afrique est un des signes les plus visibles de sa présence sur le continent. En effet, pour renforcer sa visibilité, le Brésil a ouvert, ces dernières années, de nombreuses ambassades sur le continent. C'est ce que semble confirmer Sébastien Santander lorsqu'il affirme : « *sur*

⁶⁵ Voir, Ombolo Jean Pierre, 2015, « Sommet Inde-Afrique : New Delhi veut séduire l'Afrique », www.monde-économique.ch, consulté le 27 Mai 2017.



les 35 ambassades brésiliennes ouvertes à l'étranger depuis 2003, 16 l'ont été en Afrique »⁶⁶. Pour Kitio Kenfack : « *la réalité de la présence brésilienne en Afrique se lit à travers (...) une multiplication des ambassades* »⁶⁷. Le réseau diplomatique brésilien en Afrique se densifie. Pedro Motta Pinto Coelho, directeur du département Afrique et Proche-Orient à l'Itamaraty, et José Saraiva notaient à ce propos : « *l'administration Lula envisage de renforcer ses relations avec l'Afrique. Ceci s'observe par son intention de mettre sur pieds une diplomatie de présence sur la scène internationale, notamment en Afrique* »⁶⁸. Lors de sa tournée africaine de Novembre 2003, le Président Lula a inauguré l'ambassade du Brésil à Sao Tome et Principe, le seul pays africain de langue portugaise qui ne possédait pas de représentation diplomatique brésilienne.

Après la fermeture de plusieurs ambassades brésiliennes sur le continent dans les années 1980-1990, la réouverture, depuis les années 2000, de ces dernières est le signe du nouvel intérêt que le Brésil accorde à l'Afrique. C'est dans cette mouvance que les ambassades brésiliennes à Kinshasa et à Yaoundé sont rouvertes en 2005⁶⁹. Ce dynamisme diplomatique brésilien est l'œuvre du président Lula. A son arrivée au pouvoir en 2003, le Brésil disposait de 13 ambassades en Afrique. En 2006, elles sont passées à 30. Entre 2003 et 2007, Lula a inauguré 12 nouvelles ambassades en Afrique⁷⁰. Cette croissance du nombre de représentations diplomatiques brésiliennes en Afrique a été notée par l'ambassadeur du Brésil à Kinshasa. Celui-ci déclarait à l'occasion de la fête nationale brésilienne, le vendredi 7 Novembre 2007 : « *le Brésil possède déjà 31 représentations diplomatiques en Afrique, et planifie d'y ouvrir encore d'autres* »⁷¹. En 2015, ces représentations diplomatiques brésiliennes en Afrique sont passées de 31 à 37⁷². Parallèlement, le nombre d'ambassades africaines à Brasilia est passé de 13 à 29 entre 2003 et 2010⁷³.

La densification des réseaux diplomatiques entre le Brésil et l'Afrique s'inscrit dans un contexte plus large de soutien au rapprochement entre l'Afrique et l'Amérique du Sud. La création du Département pour l'Afrique (DEAF) au sein de l'Itamaraty (Ministère

⁶⁶ Voir, Santander Sébastian, 2011, « La coopération brésilienne avec l'Afrique », www.diploweb.com, consulté le 26/04/2013.

⁶⁷ Voir, Kitio Kenfack, « Le retour du Brésil en Afrique depuis 2003 », Op.cit. P.60

⁶⁸ Ibid P. 60.

⁶⁹ Ibid

⁷⁰ Ibid

⁷¹ www.abin.gov.br, consulté le 20 Mai 2008.

⁷² Voir, Nicolas Falomir Lockhart et Mamadou Lamine Sarr, 2015, « La place de la diplomatie culturelle dans la politique africaine du Brésil et du Venezuela », cahiers des Amériques Latines, www.cal.org, consulté le 26 Mai 2017.

⁷³ Ibid.

des relations extérieures du Brésil) reflète également le regain d'intérêt pour le continent africain⁷⁴.

❖ Croissance des représentations diplomatiques indiennes

A l'instar de la Chine et du Brésil, la croissance des représentations diplomatiques Indiennes en Afrique est un indicateur de l'importance qu'occupe désormais le continent dans l'agenda de politique extérieure de New Delhi. C'est ce que semble confirmer Tanguy Struye lorsqu'il affirme : « *Vu l'importance grandissante de l'Afrique, l'Inde accroît encore sa présence à travers ses missions diplomatiques et le département au ministère des affaires étrangères comprend aujourd'hui trois divisions – Afrique Centrale et Ouest, Afrique du Sud et Est et Afrique du Nord* »⁷⁵. L'Inde dispose d'un réseau de 28 ambassades et 23 consulats généraux ou honoraires en Afrique⁷⁶. Elle a été le premier pays d'Asie à établir une représentation diplomatique à Juba, la capitale du Sud-Soudan⁷⁷. Cette présence diplomatique indienne trahit les ambitions géopolitiques de ce pays sur le continent.

b- L'intensification des visites des officiels indiens et brésiliens en Afrique

❖ Visites des officiels brésiliens en Afrique

Le ministre brésilien des relations extérieures, Celso Amorim, fut le véritable initiateur du nouveau dynamisme diplomatique brésilien en Afrique. En effet, accompagné d'une importante délégation, il visita l'Afrique du Sud en 2003. Le président Lula lui emboîta le pas et effectua plusieurs visites sur le continent⁷⁸. En novembre 2003, il effectua son premier déplacement officiel en Afrique, durant lequel il se rendit successivement à Sao Tome et Principe, en Angola, au Mozambique, en Namibie et en Afrique du sud. Un mois plus tard, il se rendait en Égypte, puis en Libye. En juillet 2004, à l'occasion du 5e sommet de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), Lula était à São Tomé et Príncipe. Il s'est également rendu au Gabon et au Cap-Vert. En 2005, il s'est rendu au Cameroun, au Nigeria, au Ghana, en Guinée-Bissau et au Sénégal. En février 2006, il était en Algérie, au

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, P. 143.

⁷⁶ Voir, « L'Inde en Afrique : représentations diplomatiques », in *Alternatives Internationales* n° 053 - décembre 2011.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Voir, Mamoudou Gazibo et Olivier Mbabia, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », op.cit



Bénin, au Botswana et en Afrique du Sud⁷⁹. En octobre 2007, il était au Congo-Brazzaville, en RDC et en Afrique du Sud.

Entre le début de son premier mandat et juillet 2008, Lula avait visité 19 pays africains. Cet activisme diplomatique a retenu l'attention de Tanguy Struye, pour qui : « *Entre 2003 et mi-2009, le président Lula s'est rendu huit fois sur le continent pour visiter vingt pays* »⁸⁰. Sébastien Santander renchérisait : « *Un activisme diplomatique sans précédent vers l'Afrique, conduisant le Président brésilien à fouler les terres africaines plus de fois que l'ensemble de ses prédécesseurs réunis et que ses homologues du Bric. Il s'y est rendu 11 fois et visité 27 pays en huit ans de pouvoir* »⁸¹. Entre son élection, en 2003, et son départ en Décembre 2010, le président Lula qui avait fait de l'Afrique une partie importante de sa politique internationale, a visité 20 pays en 7 déplacements en Afrique. A l'occasion de ces voyages, le président Lula évoque « *les racines et les liens naturelles avec ces pays lusophones* »⁸².

Son dynamisme a permis au Brésil de resserrer les liens avec les pays du continent, ceci dans un contexte africain marqué, entre autre, par une intense activité diplomatique de l'ensemble des puissances industrielles, notamment de l'Inde.

❖ Visites des officiels indiens en Afrique

Contrairement à la Chine qui fait des visites de ses officiels sur le continent un véritable outil géostratégique, les visites des officiels Indiens sont plutôt rares⁸³. L'Inde choisit de compenser le nombre relativement réduit de visites de ses officiels sur le continent par la qualité des pays africains visités. Aussi, en octobre 2007, le Premier ministre Manmohan Singh s'est-il rendu au Nigeria (premier partenaire de New Delhi en Afrique de l'Ouest). Ce fut la première visite d'un chef du gouvernement indien en Afrique depuis celle de Jawaharlal Nehru, en 1962⁸⁴. Cette visite fut suivie en 2010 par celle du vice-président indien et d'autres personnalités politiques. Les visites du vice-président, du premier ministre et des autres officiels indiens sur le continent ne constituent en réalité que des préludes à la visite de la présidente indienne, Pratibha Patil. Elle s'est, pour la première fois,

⁷⁹ Voir, LAFARGUE (François), 2009, « Rivalité énergétique mondiale », problèmes économiques, n°2964, pp.31-35.

⁸⁰ Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, P. 152.

⁸¹ Voir, Santander Sébastien, 2011, « La coopération brésilienne avec l'Afrique », www.diploweb.com, consulté le 26/04/2013.

⁸² Voir, Chaponnière Jean Raphael et al, 2013, « L'Afrique et les grands émergents », www.afd.fr, Avril 2013, consulté le 27 Mai 2017.

⁸³ Aïssatou Diallo, 2011, « La Chine et L'Inde : deux émergents à la conquête du continent », Passerelles Mai-Juillet 2011, Volume XII Numéro 3, P. 4.

⁸⁴ Voir, « L'Inde affirme sa présence en Afrique », www.rfi.fr, consulté le 16/08/2011.

rendue en visite officielle en Afrique du Sud le 02 Mai 2012⁸⁵. Lors de sa tournée Sud-africaine, Pratibha Patil a loué le partenaire Inde-Afrique du Sud et a insisté sur la nécessité d'entretenir et de consolider cette coopération bilatérale. Elle a déclaré lors de ce voyage : « *Notre relation bilatérale dynamique et robuste a aujourd'hui atteint la dimension d'un partenariat stratégique* »⁸⁶.

Outre la manifestation de la solidarité avec le continent africain et la consolidation des liens Sud-Sud, très souvent avancées par les officiels indiens et brésiliens pour justifier ce « quadrillage diplomatie » du continent par leur pays, ces visites concourent à la transformation du continent africain au mieux des intérêts de l'Inde et du Brésil. En effet, cette diplomatie de présence constitue de véritables outils géostratégiques, des instruments de projection de la puissance indienne et brésilienne sur le continent africain. Aussi, ces visites ont-elles permis la signature d'accords de coopération économique et commerciale et de créer un environnement stable pour les investissements chinois croissants sur le continent.

A- La diplomatie du carnet de chèque

En appui à leur projet géopolitique respectif, l'Inde et le Brésil font de leurs ressources financières de véritables instruments de politique de puissance en Afrique. La « diplomatie du porte-monnaie » de ces pays se matérialise par l'octroi d'une importante Aide Publique au Développement.

a- L'APD de l'Inde et du Brésil à l'Afrique

❖ L'APD de l'Inde à l'Afrique

Bénéficiaire de l'APD jusqu'au début des années 1990, l'Inde s'est mué en donateur net. Ainsi, « *Entre 1951 et 1992, l'Inde a reçu 55 milliards de dollars en aide extérieure, devenant ainsi son plus gros bénéficiaire (bien que l'on puisse relativiser son niveau de dépendance à l'aide si l'on rapporte ce chiffre à un chiffre par habitant). L'Inde est passée de principal bénéficiaire de l'aide dans le monde au milieu des années 1980, à donateur net* »⁸⁷. L'APD de l'Inde combine des projets d'aide, des subventions à l'achat, des lignes de crédit, des frais de déplacement, et des frais de formation technique engagés par le gouvernement indien. Le budget alloué au secteur de l'aide sous forme de dons, de contributions aux organisations internationales et aux Institutions Financières Internationales, de prêts d'État à État et de subventions aux prêts bilatéraux bonifiés, a augmenté en 2008 pour atteindre 547 millions de dollars (26,7 milliards de roupies).

⁸⁵ Voir, « La présidente indienne en visite en Afrique du Sud », www.alqarratv.net, consulté le 1^{er} Aout 2012.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Voir, C. R. Bijoy, 2010, « L'Inde : son nouveau rôle de donateur mondial », in *La Coopération Sud-Sud : Un défi pour le système de l'aide ? Rapport spécial sur la coopération Sud-Sud – 2010 The Reality of Aid*. P.69.



Les lignes de crédit approuvées par l'intermédiaire de la banque Exim à hauteur de 704 millions de dollars en 2007-2008, ont porté le total des engagements financiers à 2,96 milliards de dollars dès mars 2008⁸⁸. Outre la suppression de l'aide venant de donateurs bilatéraux⁸⁹, le gouvernement indien a décidé d'établir son propre réseau d'aide au développement à l'étranger par le biais de l'Initiative Indienne pour le Développement (IID). Sous les auspices du Ministère des Finances, l'IID sert de levier pour promouvoir les intérêts économiques et stratégiques de l'Inde à l'étranger. Pour mener à bien cet objectif, l'Inde emprunte sur les marchés internationaux, puis prête ces fonds à des conditions avantageuses à des pays moins solvables d'Afrique subsaharienne et d'ailleurs. New Delhi s'est résolu à faire de son APD à l'Afrique un important instrument de puissance.

C'est ainsi qu'elle s'inspire de l'approche chinoise : aide financière pour la construction de projets contre accès aux matières premières. C'est la « modalité angolaise » dont parle Emmanuel Guérin⁹⁰. L'Inde recourt à sa banque d'import-export pour la mise en œuvre des projets : « *La banque d'export-import indienne est l'institution principalement chargée d'acheminer les aides à l'infrastructure, les conditions variant avec la nature du projet considéré* »⁹¹. Au moins 85% de la valeur de ces prêts sont liés à l'octroi de marchés⁹². Le gouvernement indien a également mis sur pied un fond souverain, qui finance ses acquisitions en matières premières, afin de rendre les entreprises indiennes plus compétitives.

Entre 2005 et 2010, 2 milliards de dollars de dons et de lignes de crédits ont été accordés par l'Inde aux pays africains. Ces fonds ont servi à la réalisation de plusieurs infrastructures de développement sur le continent. Parmi ces dernières, nous pouvons citer : la construction d'un centre de formation aux technologies de l'information (Lesotho), l'électrification des zones rurales (Mozambique, Éthiopie), la construction du bâtiment de l'Assemblée Nationale (Ghana), des

⁸⁸ Ibid P. 72.

⁸⁹ En Juin 2003, l'Inde affirmait que désormais, elle n'acceptera plus d'aide liée et n'accepterait d'aide bilatérale que de cinq pays seulement, à savoir le Royaume Uni, les États-Unis, la Russie, l'Allemagne et le Japon, ainsi que l'Union Européenne. Ses réserves de devises en plein essor qui s'élevaient à 118 milliards de dollars en juillet 2004 lui ont permis de procéder au remboursement anticipé de toutes ses dettes bilatérales. Voir, C. R. Bijoy, 2010, « L'Inde : son nouveau rôle de donateur mondial », in *La Coopération Sud-Sud : Un défi pour le système de l'aide ? Rapport spécial sur la coopération Sud-Sud – 2010 The Reality of Aid*.

⁹⁰ Voir, GUERIN, Emmanuel, « Bailleurs émergents : où en est la Chine en Afrique ? », in *Afrique Contemporaine*, n°228, 2008/12, P. 105-118.

⁹¹ Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, P. 142.

⁹² Voir, C. R. Bijoy, 2010, « L'Inde : son nouveau rôle de donateur mondial », in *La Coopération Sud-Sud : Un défi pour le système de l'aide ? Rapport spécial sur la coopération Sud-Sud – 2010 The Reality of Aid*. P. 72.

chemins de fer (Sénégal, Mali), des casernes militaires (Sierra Leone), et une usine de ciment (Congo)⁹³.

Le caractère instrumental de cette aide a été noté par Tanguy Struye, pour qui : « *On observe dès lors à travers ces nombreuses initiatives une volonté claire de New Delhi d'accroître ses relations commerciales, de garantir un accès aux matières premières et surtout de contrer la Chine, même si l'Inde insiste sur une politique d'engagement envers l'Afrique en s'appuyant sur la solidarité Sud-Sud* »⁹⁴. Cette dernière vise à la fois à créer auprès des responsables politiques africains un sentiment de « dette morale », terrain favorable à la mise en œuvre de leur projet de puissance, mais également à s'affirmer comme puissance montante capable de prendre part, au côté des autres puissances mondiales, à la lutte de leadership pour le contrôle du monde. En effet, les motivations premières de cette aide sont plus d'ordre économique et politique que d'ordre humanitaire, ce qui explique qu'elle soit cataloguée comme coopération économique plutôt que comme aide extérieure (IOC)⁹⁵. Une grande partie de l'aide indienne au développement en Afrique relève d'un mécanisme de subvention à l'exportation de ses surplus. Elle tend à être utilisée comme un catalyseur pour le commerce, l'accès aux ressources minières et l'exercice d'une influence politique. Les prêts sont conditionnés à la passation de marchés de biens et de services dans le pays donateur⁹⁶.

❖ L'APD du Brésil à l'Afrique

Les sources de financement des programmes de soutien aux pays en développement ont connu, durant la deuxième moitié des années 2000, une nette progression atteignant les 3 milliards d'euros et projetant le Brésil parmi les principaux donateurs mondiaux pour les pays pauvres⁹⁷. Conscientes du fait que leurs programmes d'aide au développement peuvent constituer un formidable instrument de visibilité et de reconnaissance internationales pour leur pays, les autorités brésiliennes veillent à les présenter comme des politiques de coopération et de solidarité avec les pays pauvres, tout en les qualifiant de « diplomatie de la générosité ». En effet, pour accompagner la

⁹³ Voir, Tchetchoua Tchokonté Severin, 2014, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », thèse de doctorat PHD en sciences politiques, Université de Yaoundé II-Soa, 533 p.

⁹⁴ Voir, Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, op. cit.

⁹⁵ Voir, C. R. Bijoy, 2010, « L'Inde : son nouveau rôle de donateur mondial », in *La Coopération Sud-Sud : Un défi pour le système de l'aide ? Rapport spécial sur la coopération Sud-Sud – 2010 The Reality of Aid*. P. 73.

⁹⁶ Ibid P.77.

⁹⁷ Voir, Santander Sébastian, 2011, « La coopération brésilienne avec l'Afrique », www.diploweb.com, consulté le 26/04/2013.



projection de ses intérêts, le Brésil s'est doté d'importantes réserves de changes, qui ont atteint plus de 180 milliards d'euros⁹⁸. Ainsi, durant la deuxième moitié des années 2000, les sources de financement des programmes de soutien aux pays en développement ont connu une nette progression, atteignant les 3 milliards d'euros et faisant du Brésil un des principaux donateurs mondiaux pour les pays pauvres. Les autorités brésiliennes sont conscientes que leurs programmes d'aide au développement peuvent constituer un formidable instrument de visibilité et de reconnaissance internationale. C'est la raison pour laquelle, elles veillent à les présenter comme des politiques de coopération et de solidarité avec les pays pauvres tout en les qualifiant de « diplomatie de la générosité »⁹⁹. La coopération brésilienne est décentralisée du point de vue administratif : elle peut être réalisée via l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC), ou par les agences gouvernementales et institutions intéressées. Il s'agit principalement d'actions de formation technique et de transferts de technologie dans divers domaines, tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, ou les sciences et technologies.

L'administration Lula a signé plus d'une centaine d'accords de coopération avec divers pays du continent. Ceux-ci se sont ajoutés aux 176 accords signés jusqu'en 2003, formant un total de plus de 250 projets de coopération technique, en différentes phases de négociation et exécution dans 34 pays¹⁰⁰. De 2003 à 2009, le budget officiel de la coopération brésilienne vers les pays africains atteignait les US\$ 45 millions¹⁰¹. Ainsi, la situation de développement intermédiaire des pays émergents donne aux pays à faibles revenus, un répertoire d'exemples de politiques qui peuvent paraître plus adaptées à leurs besoins que celles préconisées par des bailleurs du Nord, dont le niveau de développement les déconnecte de leurs réalités¹⁰². Elle a pour objectif principal de « renforcer les institutions et les ressources humaines par le biais du développement des capacités ». L'APD du Brésil en Afrique a permis de réaliser un certain nombre de projets d'envergure, parmi lesquels : l'installation d'un bureau de l'Embrapa à Accra en 2008 visant à faciliter et à systématiser le transfert de technologies dans divers domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture. Ses techniciens ont visité 21 pays et 13 autres pays ont reçu une assistance à distance. L'inauguration d'un bureau de la Fundação Oswaldo Cruz (Fiocruz) à Maputo (Mozambique) en 2008, qui a pour but de servir de lieu de formation de techniciens dans les domaines de la santé publique,

⁹⁸ Ibid

⁹⁹ Ibid

¹⁰⁰ Voir, Thomas Cooper Patriota, 2011, « Le Brésil, un partenaire de l'Afrique qui s'affirme », www.ifri.org, consulté le 27 Mai 2017.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid.

principalement pour les pays lusophones. Ce bureau est la première étape avant l'installation d'une usine de médicaments génériques antirétroviraux destinés au traitement du VIH/SIDA au Mozambique et dans les autres pays d'Afrique Australe¹⁰³.

Depuis le milieu des années 70, l'APD brésilienne s'est focalisée sur les pays d'Afrique d'expression portugaise, à savoir l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe. La plupart de ces pays sont exportateurs de pétrole ou ont le potentiel de devenir des pays exportateurs de pétrole. En 2003, l'Afrique lusophone a reçu 34 % de l'aide totale du Brésil¹⁰⁴. L'Angola (45 % de l'aide destinée à l'Afrique) et Sao Tomé-et-Principe (32 % de l'aide destinée à l'Afrique) ont été les plus grands bénéficiaires de cette aide¹⁰⁵. Des 54 projets bilatéraux lancés par l'Agencia Brasileira de Cooperação (principal organe qui suit les projets et programmes de coopération technique) en 2005, 35 étaient localisés dans ces deux pays.

Cependant, qu'elle soit brésilienne ou indienne, l'APD constitue, au-delà des discours philanthropique et altruiste l'accompagne, une importante ressource géostratégique au service du projet de puissance, mieux de la diplomatie des matières premières de ces pays émergents en Afrique. Derrière l'enthousiasme que manifeste ces pays à « aider » les pays africains, il ya une volonté politique claire à promouvoir, dans un environnement hautement concurrentiel, leurs intérêts économiques et stratégiques. En effet, l'APD de chacun de ces partenaires est envisagée comme un investissement pour lequel des dividendes économiques, politiques et stratégiques sont attendues¹⁰⁶. Quelles réactions l'Afrique et les Africains pourraient opposer à cette nouvelle offensive brésilienne et indienne, mieux comment peuvent-ils se servir de cette ruée autour de ses matières premières stratégiques pour promouvoir leur développement, voire leur émergence ?

II- La nécessaire institutionnalisation du donnant-donnant : matières premières contre savoir et savoir-faire indien et brésilien

Contrairement au partenariat ou à la coopération « gagnant-gagnant » qui est l'expression d'un « marché de dupes »¹⁰⁷ drapé d'une

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Voir, « La coopération de l'Afrique avec les partenaires de développement nouveaux et émergents : options pour le développement de l'Afrique », www.un.org, consulté le 08/08/2012.

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ Voir, Tchetchoua Tchokonté Severin, 2014, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », thèse de doctorat PHD en sciences politiques, Université de Yaoundé II-Soa, 533 p.

¹⁰⁷ La coopération ou le partenariat « gagnant-gagnant » est l'expression d'une asymétrie stratégique entre les partenaires qui, inscrits dans une « logique de roublardise », essaient, autant que possible, de tromper leurs partenaires afin de



inévitables asymétrie stratégique entre lesdits partenaires, la coopération « donnant-donnant »¹⁰⁸ est le propre des acteurs stratégiquement matures. En effet, la coopération « donnant-donnant » est synonyme de la culture stratégique des partenaires, de la capacité des uns et des autres à ne pas céder plus qu'ils ne reçoivent¹⁰⁹. Ainsi, face à la « veille technologique »¹¹⁰ menée par l'Inde et le Brésil sur leur patrimoine technologique et à leur réticence à mettre en pratique les discours généreux sur le transfert de technologies et de compétences, l'élite gouvernante africaine devrait faire de la dialectique des intelligences le « cheval de Troie » de leur stratégie d'appropriation du savoir et du savoir-faire technologique de ces partenaires. Pour ce faire, elle pourrait se servir de l'importance que revêtent leurs matières premières stratégiques, mais davantage de la détermination de l'Inde et du Brésil à y accéder comme socle de leur stratégie de captation, mieux du siphonage du savoir et du savoir-faire technologique de ces grandes puissances¹¹¹. Aussi, compte tenu de la poussée technologique de l'Inde¹¹² et de l'importante maîtrise du savoir et du savoir-faire du Brésil¹¹³ dans le domaine des nouvelles technologies agricoles, ce siphonage des technologies et compétences brésilienne (B) et indienne (A) pourrait-il permettre à l'Afrique et aux Africains d'opérer cette nécessaire mue géopolitique et stratégique, gage de leur développement, voire de leur émergence. Néanmoins, dans la mise en œuvre de cette stratégie, l'élite gouvernante africaine devrait tenir compte du risque que constitue le « dilemme du développement »¹¹⁴ auquel l'oppose cette démarche. Il est en effet impératif de ne pas brader l'essentiel des ressources, au point d'hypothéquer les chances

« tirer les marrons du feu ». C'est par exemple le cas dans la coopération Chine-Afrique, coopération dans laquelle la Chine promet officiellement un transfert de technologies à ses partenaires africains et pourtant sur le terrain elle exécute les tâches relevant d'une certaine technicité nuitamment. Car, au-delà des discours sur le transfert de technologies Pékin a saisi le risque que représenterait un transfert effectif de technologies à l'Afrique. Voir : Thierry Pairault, 2016, « Chine-Afrique : une coopération gagnant-gagnant ? », www.cecmc.hypotheses.org, consulté le 04 Juillet 2017.

¹⁰⁸ Voir, Robert Axelrod, 1992, *Donnant-donnant : une théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob,

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Voir, Paillard Christophe Alexandre, 2011, *Les nouvelles guerres économiques*, Paris, Ophrys, 633P.

¹¹¹ Voir, Tchetchoua Tchokonté Severin, 2014, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », *ibid.*

¹¹² Voir, Alain Lamballe, 2017, « L'Inde, une puissance mondiale ? », *La Revue Géopolitique*, Mars 2017, www.diploweb.com, consulté le 03 Juillet 2017.

¹¹³ Voir, Alfio Brandenburg, 2008, « Mouvement agro-écologique au Brésil : Trajectoire, contradictions et perspectives », *Natures Sciences Société*, 2008/2 (Vol. 16), www.cairn.info.org, consulté le 03 Juillet 2017.

¹¹⁴ Ibid.

d'industrialisation futur du continent. D'où la nécessité d'établir des quotas de matières premières à octroyer à leurs partenaires étrangers.

A- Matières premières contre technologies indiennes

Ressource contemporaine de puissance, la maîtrise technologique constitue un élément de démarcation et de rayonnement des Etats sur la scène internationale¹¹⁵. En effet, dans la course pour le leadership mondial, l'Inde a fait de la maîtrise technologique un élément lui permettant de s'arrimer la rude compétition économique internationale. Consciente de son retard technologique vis-à-vis des puissances occidentales et des autres pays émergents tels que la Chine, de l'important rôle de la maîtrise technologique pour son émergence, l'Inde s'est résolument inscrite dans une logique d'intelligence économique¹¹⁶. De ce fait, dans ses relations avec ses partenaires occidentaux, elle fait du transfert de technologies et de compétences des clauses importantes de leur partenariat. Ainsi, le transfert de savoir et de savoir-faire technologique de la firme française *Dassault* fut une condition non négociable du contrat de vente des *Rafales* français à l'armée indienne¹¹⁷. L'Inde a su briser le « verrou », la veille technologique dans laquelle était inscrite la firme *Dassault*. En effet, les 12 milliards de dollars (9 milliards d'euros) de ce contrat ont fini par convaincre le partenaire français de procéder à ces transferts de technologies et de compétences en faveur de l'Inde¹¹⁸. En produisant 108 des 126 avions commandés, la firme aéronautique indienne HAL (Hindustan Aeronautics Ltd) a développé une importante capacité d'expertise locale au contact de *Dassault*¹¹⁹. Dans la même lancée, dans leur coopération avec l'Inde, compte tenu du retard et de la marginalisation technologiques dont souffrent l'Afrique et les Africains¹²⁰, d'une part, et de l'importante maîtrise technologique de l'Inde qui contribue à faire de New Delhi une « véritable puissance technologique »¹²¹, d'autre part, l'élite gouvernante africaine devrait contraindre l'Inde à procéder au transfert de technologies et de

¹¹⁵ Voir, Baumard Philippe, 2004, « Les stratégies de puissance technologiques des Nations: de la maîtrise des actifs critiques à la stratégie de dominance », www.bdc.aege.fr, consulté le 03 Juillet 2017.

¹¹⁶ Voir, Tchetchoua Tchokonté Severin, 2014, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », *ibid.*

¹¹⁷ Voir, Villechenon Anna, « Rafale : jusqu'où aller dans le transfert de technologie ? », www.Lemonde.fr, consulté le 15 mars 2012.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ Voir, Tsafack Nanfosso et Tchouassi Gérard, « De la marginalisation économique de l'Afrique », in Maurice Kamto et al, 2010, *L'Afrique dans un monde en mutations ; dynamiques internes ; marginalisation internationale ?*, Paris ; Afredit, PP.223-255.

¹²¹ Voir, Christophe Jaffrelot, « L'Inde en quête de puissance... mais quelle puissance et à quelle fin ? », *CERISCOPE Puissance*, 2013, [en ligne], consulté le 30/06/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part4/l-inde-en-quete-de-puissance>



compétences tant nécessaires au développement du continent. Pour ce faire, l'élite politique africaine, pourrait opposer l'Inde aux autres grandes puissances industrielles, occidentales et émergentes, avides de matières premières stratégiques africaines. En effet, la mise en concurrence ou « *stratégie de la lamproie* »¹²² constitue un des moyens couramment utilisés par les États stratégiquement matures pour capitaliser au mieux de leurs intérêts une situation donnée. La plupart des États se servent d'enjeux divers, objets de convoitises multiples, comme instrument géostratégique concourant à la réalisation de leurs ambitions géopolitiques. Ainsi, dans la mise en œuvre de sa politique de « rattrapage technologique » vis-à-vis des puissances occidentales, la Chine s'est, entre autres, servi de l'importance de son marché, 1.4 milliard d'habitants¹²³ et de la détermination de ces dernières d'y accéder comme moyen lui permettant de leur subtiliser des savoir et des savoir-faire technologiques. Dans la mise en œuvre de leur stratégie d'appropriation des technologies et des compétences indiennes, les dirigeants africains pourraient utiliser l'importance de leurs matières premières stratégiques, mais aussi et surtout la détermination de l'Inde d'y accéder¹²⁴ comme élément de « chantage », de contrainte, visant à l'amener à procéder à un « réel » transfert de technologies et de compétences en leur faveur. « Géant du high-tech » et puissance informatique¹²⁵ de cette deuxième décennie du XXI^e siècle, la coopération scientifique et technologique avec l'Inde pourrait permettre à l'Afrique de se développer. Ce transfert de technologies et compétences indiennes dans le domaine de l'informatique pourrait permettre à l'Afrique de combler le « fossé technologique » qui le maintient dans une dépendance anachronique vis-à-vis des grandes puissances industrielles. En effet, la maîtrise technologique et la « veille » opérée par les grandes puissances sur leur « patrimoine » leur sert de ressources géostratégiques concourant à la réalisation de leurs ambitions géopolitiques sur le continent africain qui, jusque là demeure à la traîne en matière d'innovation technologique pourtant si nécessaire au développement de l'ensemble du continent. Aussi, l'institutionnalisation du « donnant-donnant » dans sa coopération avec l'Inde pourrait permettre au continent d'opérer une véritable mue géopolitique et stratégique, notamment en sortant de l'illusion du

¹²² Voir, Schaeffer Daniel, 2007, « La pratique de l'intelligence économique chinoise dans l'acquisition des hautes technologies », www.upba.fr, consulté le 30/04/2013.

¹²³ Voir, Paillard Christophe Alexandre, 2011, *Les nouvelles guerres économiques*, Paris, Ophrys, P.418.

¹²⁴ Voir, Frédéric Munier, 2016, « Géopolitique du pétrole : l'Afrique terrain de bataille », La Revue Géopolitique, www.diploweb.com consulté le 03 Juillet 2017.

¹²⁵ Voir, Christophe Jaffrelot, « L'Inde en quête de puissance... mais quelle puissance et à quelle fin ? », *CERISCOPE Puissance*, 2013, [en ligne], consulté le 30/06/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part4/l-inde-en-quete-de-puissance>

« gagnant-gagnant » et de booster son arrimage à la modernité technologique. Ceci à condition que l'Afrique et les Africains s'inscrivent, sans réserve, dans la dialectique des intelligences.

B- Matières premières contre expertise agricole brésilienne

Compte tenu de la focalisation des économies africaines sur les rentes pétrolières et minières¹²⁶ et l'incidence de la récente chute des cours du pétrole sur les économies africaines¹²⁷, les pouvoirs publics africains ont, pour la plupart, saisi l'importance de la diversification des sources de financement de leurs économies. De ce fait, la puissance agricole du Brésil¹²⁸, mieux l'expansion et la modernisation des techniques agricoles brésiliennes pourraient permettre aux Etats Africains d'opérer cette nécessaire « révolution agricole » nécessaire à la diversification de leur économie et à leur développement. Dans cette dynamique, l'agriculture écologique¹²⁹ brésilienne, mieux l'incidence du « contenu local »¹³⁰ sur la mise en œuvre de cette agriculture brésilienne pourrait constituer une piste importante pour le développement de l'Afrique. Ce mouvement agro-écologique brésilien, née dans les années 1970 était la conséquence d'une politique agricole qui ne permettait pas aux petits agriculteurs, voués à une culture de subsistance, de bénéficier du crédit agricole de l'infrastructure et des services d'orientation technique. Ainsi, l'agriculture alternative, qui est apparue initialement comme un mouvement de contestation et de

¹²⁶ Voir, Géraud Magrin, 2013, « Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement », Novembre 2013, www.mondediplomatique.fr, consulté le 03 Juillet 2017.

¹²⁷ Voir, Philippe Copinschi, 2015, « Impact de la baisse du prix du pétrole sur les pays producteurs d'Afrique équatoriale (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon et Guinée équatoriale) », www.grip.org, consulté le 03 Juillet 2017.

¹²⁸ Voir, Hervé Thery, 2015, « Les paradoxes des « sans-terre » et de l'esclavage rural au Brésil », *Géopolitique de l'Agriculture*, Hérodote, 2015/1 (n° 156), www.Cairn.info, consulté le 03 Juillet 2017.

¹²⁹ Par agriculture écologique, on entend l'agriculture qui englobe un ensemble de modèles alternatifs par rapport au modèle agro-industriel de production. Cette agriculture va des modèles qui sont à l'origine même du mouvement alternatif jusqu'à ceux auxquels on a attribué une nouvelle signification en fonction des mouvements écologiques récents et qui sont réglementés par les politiques agricoles. Parmi les agriculteurs écologiques, on peut donc identifier des petits agriculteurs traditionnels, des néoruraux, des petits entrepreneurs, des entreprises associatives, des coopératives de production, des entreprises qui produisent sous contrat. Cette agriculture est donc comprise comme une forme d'organisation de production apte à valoriser au mieux les ressources et l'usage réduit d'intrants. Voir, Alfio Brandenburg, 2008, « Mouvement agro-écologique au Brésil : Trajectoire, contradictions et perspectives », *Natures Sciences Société*, 2008/2 (Vol. 16), www.cairn.info.org, consulté le 03 Juillet 2017.

¹³⁰ Voir, Fabrice Noah Noah, 2017, « Contenu local et gestion des industries extractives en Afrique. Un défi stratégique majeur : analyse de la gouvernance des secteurs de hydrocarbures et des mines dans le contexte du renouveau stratégique du Golfe de Guinée (1990-2014) », Thèse de doctorat Phd en Science Politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2017, en voie de soutenance.



proposition de pratiques écologiques, s'est transformée en un modèle alternatif à l'agriculture industrielle capitaliste¹³¹. En s'instituant comme acteurs socio-environnementaux, l'ensemble des acteurs sociaux, agriculteurs compris, développent des mesures de protection de la santé, de sécurité alimentaire, et renforcent des pratiques de préservation de l'environnement¹³².

Dans une logique « donnant-donnant »¹³³, les responsables politiques africains devraient contraindre le Brésil, au-delà de la « logique sud-sud », à octroyer son expertise dans le domaine de l'agro-écologie à l'Afrique pour la nécessaire diversification de son économie et une mise en œuvre d'une agriculture soucieuse de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de la santé et des emplois des populations riveraines des exploitations agricoles. Dans une Afrique affaiblie par la sous-alimentation¹³⁴, l'expertise brésilienne pourrait permettre d'implémenter des techniques agricoles susceptibles d'aider les populations à garantir la sécurité alimentaire et les économies africaines à se diversifier, mieux à accroître les taux de croissance nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques visant l'amélioration des conditions de vies des populations. En effet, « *La sous-alimentation affaiblit les capacités physiques et cognitives, favorise la progression de nombreuses maladies et entraîne une forte baisse de la productivité. Selon une étude de la FAO portant sur 110 pays entre 1960 et 1990, le produit intérieur brut (PIB) annuel par habitant en Afrique subsaharienne aurait pu atteindre, s'il n'y avait pas eu de malnutrition, entre 1 000 et 3 500 dollars en 1990, alors qu'il n'a pas dépassé les 800 dollars* »¹³⁵.

Conclusion

¹³¹ Voir, Alfio Brandenburg, 2008, « Mouvement agro-écologique au Brésil : Trajectoire, contradictions et perspectives », *Natures Sciences Société*, 2008/2 (Vol. 16), www.cairn.info.org, consulté le 03 Juillet 2017.

¹³² Ibid

¹³³ Voir, Robert Axelrod, 1992, *Donnant-donnant : une théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob,

¹³⁴ La faim continue de reculer dans le monde mais l'Afrique reste la plus mal lotie avec une personne sur cinq sous-alimentée, a annoncé mardi l'Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Selon le rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI 2013), à Rome, où siège la FAO, 842 millions de personnes (12% de la population mondiale) ont souffert de faim chronique au cours de la période 2011-2013 contre 868 millions en 2010-2012. Voir, AFP, « Un Africain sur cinq est sous-alimenté », www.libération.fr, consulté le 04 Juillet 2017.

¹³⁵ Voir, Jacques Diouf, 2004, « Le développement agricole, un atout pour l'Afrique », www.monde-diplomatique.fr, consulté le 04 Juillet 2017.

La boulimie énergétique, le désir de s'arrimer à l'intense compétition économique qui structure les relations internationales post-guerre froide, la qualité, la diversité, l'accessibilité des ressources naturelles africaines, couplés à la cécité stratégique de ses dirigeants constituent les véritables enjeux de politique africaine, mieux de la diplomatie des matières premières de l'Inde et du Brésil en Afrique¹³⁶. En effet, pour accéder aux matières premières stratégiques africaines nécessaires à leur industrialisation galopante, l'Inde et le Brésil mobilisent d'importantes ressources géostratégiques reposant, entre autres, sur l'instrumentalisation des relations qui, du fait de l'histoire les rapprochent de l'Afrique¹³⁷. Bien plus, ils déploient sur le continent une active « *diplomatie de présence* » et mettent en œuvre une importante « *diplomatie du carnet de chèque* », présentée comme une « *diplomatie de la générosité* »¹³⁸, caractérisée par l'octroi d'une importante aide publique au développement. Eu égard à l'offensive européenne, américaine et chinoise, l'Inde, le Brésil et ont respectivement fait de la projection de leur puissance sur le continent africain un instrument au service d'une nouvelle politique étrangère offensive, leur permettant de participer à la compétition économique qui structure les relations internationales post-guerre froide. Cette diplomatie des matières premières de l'Inde et du Brésil a permis firmes brésiliennes (Vale, Pétrobras, Odebrecht, Camargo Correa, Andrade Gutierrez, Furnas, Embrapa, Votorantim ou Embraer)¹³⁹ et indiennes (Videsh, Vanco Energy, Indian Oil Corporation et Oil India Ltd, etc.)¹⁴⁰ de reconfigurer le jeu de puissance et de réorganiser la géopolitique des matières premières en Afrique.

Réduits à lutter pour leur survie, les dirigeants africains semblent incapables de définir, puis de faire prévaloir une politique à travers laquelle ils pourraient diffuser et/ou imposer leur vision de la marche du monde. Les indépendances juridiques n'ont pas entraîné leur émancipation¹⁴¹ politique et stratégique comme le démontre

¹³⁶ Voir, Tchetchoua Tchokonté Severin, 2014, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », *ibid.*

¹³⁷ Voir, Santander Sébastian, 2011, « La coopération brésilienne avec l'Afrique », www.diploweb.com, consulté le 26/04/2013.

¹³⁸ Voir, Tchokonte Severin, 2011, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique », *Géostratégiques* N°33, 4e trimestre 2011, pp. 121-143.

¹³⁹ Voir, Hellendorf Bruno et Luntumbue Michel, 2014, « Fondements des politiques africaines des émergents : Brésil, Inde, Turquie, Afrique du Sud », GRIP, Note N°11 ? 25 Septembre 2014, www.grip.org, consulté le 27 Mai 2017.

¹⁴⁰ Voir, C. R. Bijoy, 2010, « L'Inde : son nouveau rôle de donateur mondial », in *La Coopération Sud-Sud : Un défi pour le système de l'aide ? Rapport spécial sur la coopération Sud-Sud – 2010 The Reality of Aid*. P. 73.

¹⁴¹ L'émancipation doit être comprise comme la possibilité pour les États africains d'ajouter à leur indépendance juridique, un contenu politique, stratégique, économique, diplomatique, sécuritaire etc. qui seul peut leur permettre d'espérer mener une existence souveraine sur la scène internationale dans laquelle seuls leurs peuples, constitués en un corps politique, et leurs Nations déterminent leurs actions,



l'importante marge de manœuvre qu'ils concèdent à leurs partenaires étrangers dans la définition, voire la mise en application de leur politique aussi bien intérieure qu'extérieure. Pourtant, malgré le retard important pris par le continent et surtout l'avance considérable et multiforme pris par les autres continents, il reste encore possible de faire évoluer le rapport de force. Cette nécessaire émancipation stratégique, synonyme d'un sursaut géopolitique et stratégique pourrait reposer, entre autres, sur la capacité à sortir de leur posture attentiste et se donner les moyens de siphonner le savoir et le savoir-faire technologique de l'Inde et du Brésil qui, couplés à leurs matières premières pourraient leur permettre de combler leur retard et s'arrimer à la compétition économique internationale. En effet, en s'appropriant les outils du partenariat « donnant-donnant »¹⁴² l'élite gouvernante africaine pourrait siphonner la technologie indienne et contraindre le Brésil à transformer son expertise dans le domaine de l'agriculture écologique si nécessaire au développement de l'Afrique.

Au demeurant, l'Afrique et les Africains peuvent s'inspirer de la dialectique qui a permis à la France et la Chine de rebondir d'une situation historique dans laquelle la résignation était la posture la plus simple à prendre. L'histoire et le parcours de la France¹⁴³ et de la Chine¹⁴⁴ sont riches d'enseignements pour les Africains dans leurs réflexions et leurs actions pour le développement de leur continent. Ils constituent à vrai dire « le livre de chevet » de tout pays en situation de désespérance politique et économique, pris dans une interaction avec des puissances porteuses de projets géostratégiques. Ils appellent à s'inscrire, sans réserve, dans la dialectique des intelligences.

v° Alain Fogue Tedom « De la problématique du financement de l'Union Africaine (UA) à l'évaluation du désir de puissance de l'Afrique », 2016, À paraître, p.1.

¹⁴² Voir, Robert Axelrod, 1992, *Donnant-donnant : une théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob,

¹⁴³ Face aux vellétés coloniales américaines, les nationalistes français, sous la conduite du général De Gaulle, ont su opposer une résistance rare qui leur permit de se défaire de l'occupation allemande et de contrer les projets de colonisation des autres puissances alliées. Bien plus, mis au service du redressement et du rayonnement international de la France, les calculs géopolitiques et géostratégiques du Général De Gaulle ont permis à cette dernière de s'affirmer sur la scène internationale comme une des principales puissances régulatrices du système international, v°Alain Payrefitte, *C'était de Gaulle : la France reprend sa place dans le monde*, Paris, Fayard, 1997. P.15.

¹⁴⁴ Face aux diverses menaces qui pesaient sur sa souveraineté et son intégrité territoriale, la Chine a su opposer une résistance acharnée qui lui a permis de se défaire de la tutelle étrangère, puis de s'inscrire dans une logique de puissance, notamment en s'octroyant la technologie occidentale pour bâtir sa puissance et acquérant les matières premières stratégiques africaines, v° Tchetchoua Tchokonte Severin, 2014, « le projet géostratégique de la chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », thèse de doctorat Phd en Science Politique, op.cit.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Alfio Brandenburg, 2008, « Mouvement agro-écologique au Brésil : Trajectoire, contradictions et perspectives », *Natures Sciences Société*, 2008/2 (Vol. 16), www.cairn.info.org, consulté le 03 Juillet 2017.
- 2) Assanatou Baldé, « Sommet Inde-Afrique : un nouveau rendez-vous économique », www.Afrik.com, consulté le 31 Juillet 2012.
- 3) Aïssatou Diallo, 2011, « La Chine et L'Inde : deux émergents à la conquête du continent », *Passerelles*, Mai-Juillet 2011, Volume XII Numéro 3.
- 4) Axelrod Robert, 1992, *Donnant-donnant : une théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob.
- 5) Baumard Philippe, 2004, « Les stratégies de puissance technologiques des Nations : de la maîtrise des actifs critiques à la stratégie de dominance », www.bdc.aege.fr, consulté le 03 Juillet 2017.
- 6) Bijoy, C. R. 2010, « L'Inde : son nouveau rôle de donateur mondial », in *La Coopération Sud-Sud : Un défi pour le système de l'aide ? Rapport spécial sur la coopération Sud-Sud – 2010 The Reality of Aid*.
- 7) Chaponnière Jean Raphael et al, 2013, « L'Afrique et les grands émergents », www.afd.fr, Avril 2013, consulté le 27 Mai 2017.
- 8) Cooper Patriota Thomas, 2011, « Le Brésil, un partenaire de l'Afrique qui s'affirme », www.ifri.org, consulté le 27 Mai 2017.
- 9) Copinschi Philippe, 2015, « Impact de la baisse du prix du pétrole sur les pays producteurs d'Afrique équatoriale (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon et Guinée équatoriale) », www.grip.org, consulté le 03 Juillet 2017.
- 10) Deltombe Thomas et Benoit Orval ; « Quand la Françafrique passe au privé », *Recherches internationales*, n° 85, janvier-mars 2009, pp. 39-66.
- 11) Diouf Jacques, 2004, « Le développement agricole, un atout pour l'Afrique », www.monde-diplomatique.fr, consulté le 04 Juillet 2017.



- 12) Falomir Lockhart Nicolas et Mamadou Lamine Sarr, 2015, « La place de la diplomatie culturelle dans la politique africaine du Brésil et du Venezuela », cahiers des Amériques Latines, www.cal.org, consulté le 26 Mai 2017.
- 13) Fogue Tedom, 2010, « Quand le nouveau monde redécouvre l'Afrique : la diplomatie du pipeline et la politique africaine des Etats-Unis », HDR, Université de Yaoundé II-Soa, Janvier 2010.
- 14) Fogue Tedom, Alain, (2008), *Enjeux géostratégiques et conflits géopolitiques en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, Collection Défense, Relation Internationale, 417 P.
- 15) Fogue Tedom Alain, 2016, « De la problématique du financement de l'Union Africaine (UA) à l'évaluation du désir de puissance de l'Afrique », 2016, À paraître.
- 16) GUERIN, Emmanuel, « Bailleurs émergents : où en est la Chine en Afrique ? », in Afrique Contemporaine, n°228, 2008/12, P. 105-118.
- 17) Gnona Afangbédjé, « Premier sommet Inde-Afrique : vers un nouveau partenariat stratégique Sud-Sud », www.allafrica.com, consulté le 31 Juillet 2012.
- 18) Gutmann Raphael, « L'Inde et le nouveau partage de l'Afrique : l'affirmation d'une puissance émergente », Lettre du centre Asie, 23 Avril 2008, <http://www.ifri.org>, consulté le 05/09/2011.
- 19) Hellendorf Bruno et Luntumbue Michel, 2014, « Fondements des politiques africaines des émergents : Brésil, Inde, Turquie, Afrique du Sud », GRIP, Note N°11 ? 25 Septembre 2014, www.grip.org, consulté le 27 Mai 2017.
- 20) Jaffrelot Christophe, « L'Inde en quête de puissance... mais quelle puissance et à quelle fin ? », *CERISCOPE Puissance*, 2013, [en ligne], consulté le 30/06/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part4/l-inde-en-quete-de-puissance>
- 21) Kitio Kenfack Alex Fridolin, « Le retour du Brésil en Afrique depuis 2003 », mémoire de DEA en science politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2006-2007.
- 22) Kounou Michel. (2006), *Pétrole et pauvreté au sud du Sahara : analyse des fondements de l'économie politique du pétrole dans le golfe de Guinée*, Yaoundé, éditions Clé 137 p.
- 23) Lafargue (François), 2009, « Rivalité énergétique mondiale », problèmes économiques, n°2964, pp.31-35.

- 24) Lafargue François « L'Inde en Afrique : logiques et limites d'une politique », *Afrique contemporaine* 3/2006 (n° 219), p. 137-149.
- 25) Lafargue François « États-Unis, Inde, Chine : rivalités pétrolières en Afrique », *Afrique contemporaine* 4/2005 (n° 216), p. 43-56.
- 26) Laflamme Catherine, 2016, « Les sommets Inde-Afrique : une stratégie économique et politique », www.perspective.usherbrooke.ca, consulté le 27 Mai 2017.
- 27) Lamballe Alain, 2017, « L'Inde, puissance mondiale ? », *La revue géopolitique*, Paris : www.diploweb.com, consulté le 26 Mai 2017.
- 28) Magrin Géraud, 2013, « Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement », Novembre 2013, www.mondediplomatique.fr, consulté le 03 Juillet 2017.
- 29) Mamoudou Gazibo et Olivier Mbabia, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, vol. 41, n° 4, 2010 p. 521-546.
- 30) Munier Frédéric, 2016, « Géopolitique du pétrole : l'Afrique terrain de bataille », www.diploweb.com, 11 Septembre 2016.
- 31) Nchare Nom (Théophile Mirabeau) « Initiatives diplomatiques et occupation de l'espace africain : le cas du golfe de Guinée (2001-2008). Une approche des usages géostratégiques de la diplomatie », Mémoire de DEA en Science politique, Université de Yaoundé II, 2009, 170 p.
- 32) Noah Noah Fabrice, 2017, « Contenu local et gestion des industries extractives en Afrique. Un défi stratégique majeur : analyse de la gouvernance des secteurs de hydrocarbures et des mines dans le contexte du renouveau stratégique du Golfe de Guinée (1990-2014) », Thèse de doctorat Phd en Science Politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2017, en voie de soutenance.
- 33) Ombolo Jean Pierre, 2015, « Sommet Inde-Afrique : New Delhi veut séduire l'Afrique », www.monde-economique.ch, consulté le 27 Mai 2017.
- 34) Ousseini Issa, « Partenariat Inde-Afrique : derrière les déséquilibres apparents », www.panos-multimedia.org, consulté le 16/08/2011.
- 35) Paillard Christophe Alexandre, 2011, *Les nouvelles guerres économiques*, Paris, Ophrys, 633P.
- 36) Pairault Thierry, 2016, « Chine-Afrique : une coopération gagnant-gagnant ? », www.cecmc.hypotheses.org, consulté le 04 Juillet 2017.
- 37) Payrefitte Alain, 1997, *C'était de Gaulle : la France reprend sa place dans le monde*, Paris, Fayard.



- 38) Schaeffer Daniel, 2007, « La pratique de l'intelligence économique chinoise dans l'acquisition des hautes technologies », www.upba.fr, consulté le 30/04/2013.
- 39) Saucier Jean-Nicolas, « Sommet Afrique-Amérique du Sud : un regroupement unique en quête de réalisations », www.afriqueexpansion.com, consulté le 25/04/2013.
- 40) Santander Sébastien, 2011, « La coopération brésilienne avec l'Afrique », www.diploweb.com, consulté le 26/04/2013.
- 41) Signe Landry et Tchetchoua Tchokonte Severin, 2015/1, « Les stratégies pétrolières en Afrique : entre nouvelle dynamique chinoise et réactions des puissances occidentales et des pays émergents », www.cosmopolis.org, pp. 59-70 ;
- 42) Tanguy Struye, 2010, *La Chine et les grandes puissances en Afrique : une approche géostratégique et géoéconomique*, presses universitaires de Louvain, 192P.
- 43) Tchetchoua Tchokonté Severin, 2014, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », thèse de doctorat PHD en sciences politiques, Université de Yaoundé II-Soa, 533 p.
- 44) Tchokonte Severin, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique », *Géostratégiques* N°33, 4e trimestre 2011, pp. 121-143.
- 45) Thery Hervé, 2015, « Les paradoxes des « sans-terre » et de l'esclavage rural au Brésil », *Géopolitique de l'Agriculture*, Hérodote, 2015/1 (n° 156), www.Cairn.info, consulté le 03 Juillet 2017.
- 46) Ursula Soares, « L'Inde affirme sa présence en Afrique », www.rfi.fr, consulté le 16/08/2011.



La mer au service de l'émergence des États du golfe de Guinée : Oser une géographie maritime de l'émergence

Théophile Mirabeau NCHARE NOM¹

Résumé

Cette contribution questionne l'inscription des ressources maritimes dans les projets d'émergence des États du golfe de Guinée. Dans une société internationale où les enjeux maritimes et littoraux constituent désormais de véritables vecteurs d'essor économique, l'intérêt de cette réflexion est d'évaluer le niveau de prise en compte de la mer dans la gouvernance actuelle et programmatique des États de la région dans leur marche vers le développement. À partir d'une démarche géoéconomique, le résultat révèle des projets d'émergence tournés vers la « continentalité » sans ancrage maritime tant dans l'exploitation des ressources du plateau continental, des ressources vivantes, ou encore des enjeux futurs de la recherche marine. À cet effet, l'auteur postule l'émancipation des États du golfe de Guinée par leurs espaces maritimes.

Mots clés : Émergence, Géoéconomie, Golfe de Guinée, Ressources maritimes, Souveraineté maritime

Abstract

This contribution questions the inclusion of maritime resources in the emergence projects of the States of the Gulf of Guinea. In an international society where maritime and coastal issues now constitute real vectors of economic growth, the interest of this analysis is to assess the level of consideration of the sea in the current and programmatic governance of the States of the region in their progress towards development. Based on a geo-economic approach, the result reveals emergent projects aimed at "continentality" without maritime anchoring both in the exploitation of the resources of the continental shelf, in living resources, or in the future challenges of marine research. To this end, the author postulates the emancipation of the States of the Gulf of Guinea by their maritime spaces.

Key words: Emergence, Geo-economy, Gulf of Guinea, Maritime resources, Maritime Sovereignty

¹ L'auteur est Docteur/Ph.D en Science politique de l'Université de Yaoundé II et Chercheur Post-doctorant au Centre Africain d'Études stratégiques pour la promotion de la paix et le Développement (CAPED) Yaoundé (Cameroun). Il a publié plusieurs articles et participé à de nombreux colloques. Ses recherches portent sur l'histoire militaire et la géostratégie des océans et des littoraux avec un accent particulier sur la stratégie navale des États du golfe de Guinée.

Les projets d'émergence² adoptés par plusieurs États riverains du golfe de Guinée semblent si clairs, cohérents et opérationnels qu'ils relèvent du domaine des évidences acquises des théories de développement, sur lesquelles nul n'est besoin de s'attarder. Formulés par les experts de l'action gouvernementale et adoptés sans véritable débat tant au niveau des représentations parlementaires que de l'opinion publique nationale, tout laisse *a priori* présumer, que l'émergence irait de soi et ne mériterait pas le détour d'un (re)questionnement scientifique. Les rares entreprises à jeter les pans d'une littérature critique à ce propos ont interrogé l'épineuse question des financements³, des stratégies⁴ et des défis à relever⁵ pour que ce « doux rêve ne finisse par s'évaporer »⁶. Pour ces auteurs, en effet, l'émergence s'inscrirait dans des vastes programmes de développement économique, largement inspirés de la trajectoire des pays émergents avec lesquels les États africains entretiennent des relations bilatérales fortes, en l'occurrence le Brésil, la Chine et l'Inde.

Il ya de ce fait une transposition de projets d'émergence qui au delà d'osciller entre extraversion et introversion, se tropicaliseraient et marqueraient un tournant majeur pour l'ensemble de ces pays désormais sous ajustement du Fond monétaire International (FMI). Ce qui est d'ailleurs contradictoire au regard du sens que revêt l'émergence, c'est-à-dire un programme politique et une stratégie économique qui vise comme objectif à terme, une transformation

² L'émergence économique reçoit des acceptions variées et les pays auxquels sont attribués ce label ont des situations diverses. Pour tenir compte de cette grande variété, l'émergence dans cette étude désigne un saut quantitatif et qualitatif de grande ampleur, durable et peu réversible de nombreux indicateurs qui mettent en évidence une profonde transformation des structures économiques et sociales d'un pays. Sur l'étude conceptuelle de l'émergence lire J. Sgard, « Qu'est-ce qu'un pays émergent ? », in C. Jaffrelot C. (éd.), *L'enjeu mondial, les pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po-L'Express, 2008, pp. 41- 54. Cependant, sur l'analyse théorique et critique du concept d'émergence tel qu'elle est envisagée dans le golfe de Guinée, il est intéressant de se référer à M. Dimé et B. Ba, « L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *Journal of African Transformation*, Volume 1, n° 2, 2016, CODESRIA & ECA, 2016, pp. 1-21.

³ « Émergence des pays africains: La problématique du financement », Colloque international de l'École Bem (Bordeaux école de management), 1^{ère} éd.

⁴ Voir C. Modjel, « Le défi de l'émancipation stratégique et la problématique de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 », Thèse de doctorat Ph.D en science politique en Université de Yaoundé II, 2006. Voir aussi J. D. Biyoque Bi Ntougou et al, *Stratégies d'émergence des états d'Afrique centrale et équatoriale : fondements et caractéristiques*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), n° 12, Bruxelles, 7 octobre 2014, 28 p.

⁵Voir G-H. Mbia Yebega, « Les défis de l'émergence africaine », *Géopolitique Africaine*, n° 52, troisième trimestre 2014, pp. 129-136.

⁶ Lire à ce sujet J. P. Maze Maze, *Cameroun : "le doux rêve d'émergence": Finira-t-il par s'évaporer ?*, BoD - Books on Demand, 2015, 280 p.



globale des structures économiques et l'amélioration significative des conditions d'existence des populations dans les décennies qui viennent : « *Vision 2020* » pour la Côte-d'Ivoire ; « *Vision 2020* » pour la Guinée équatoriale ; « *Vision 2025* » pour le Bénin, le Gabon, le Congo ; « *Vision 2035* » pour le Cameroun, le *Plan Sénégal Émergent (PSE) à l'horizon 2035*, etc. De plus, Les lignes de fond de cette course à l'émergence se fondaient sur un dénominateur commun, notamment l'énorme potentiel africain en termes de richesses naturelles. D'où l'inscription des matières premières dans les substrats de la pensée stratégique, entendue comme l'ensemble des manières de penser et d'agir qu'une communauté ou un groupe de communautés, c'est-à-dire l'État, mobilise et promeut dans le but à la fois de maîtriser ses espaces et les relations à entretenir avec d'autres acteurs afin d'assurer les conditions optimales de sa propre existence. Cependant, le retour sous ajustement structurel, faisant suite à une crise économique liée à la chute des prix du pétrole, souligne les dangers d'un calcul stratégique basé sur des fondements rentiers ou spéculatifs.

Il n'est pas alors superflu de rappeler l'enjeu de la conscience géographique dans les choix politiques et stratégiques des États africains. La relation de ces États à leur géographie, gage de la réussite de leur géopolitique d'émergence, appelle à la réflexion. Dans cette orientation, l'émergence est à questionner dans le sens d'une vision du monde associant un objet scientifique et une pratique politique, sur la base d'une situation géographique. À ce propos, Martin Motte écrivait d'ailleurs que la géopolitique réside dans l'association préalable entre la réflexion et la politique de transformation de l'espace en enjeu de progrès au delà de la géographie politique construite sur le potentiel démographique, économique et militaire des nations dans leurs frontières⁷. Et si l'influence de la géographie sur la politique varie d'une société à l'autre en fonction du degré d'évolution technologique et administratif, la considération qu'un peuple porte sur son espace de vie est un point de vue spécifique. Un peuple ne saurait se détacher de son cadre de vie, de son identité et de son histoire qui définissent ses modèles d'interprétations scientifiques, philosophiques et téléologiques. La pluralité des représentations portées sur les éléments spatiaux-environnés entraîne aussi une pluralité des représentations de l'environnement en relation avec une politique qui amène les peuples à s'interroger et à s'intégrer dans leur espace⁸. Un attachement naturel

⁷ M. Motte, « Une définition de la géostratégie », *op. cit.*, p. 11.

⁸ Ladis K.D. Kristof, *Les origines de la géopolitique son évolution*, Traduit de l'Américain par Martin Motte, http://www.stratisc.org/pub_kristof_tdm.html (consulté le 11 avril 2017), p. 17.

vis-à-vis de son territoire qu'il soit hostile ou non, abritant ou non des ressources, dégage une conscience géographique qui permet aux peuples de ne plus voir en l'espace un simple milieu de vie, mais un enjeu de vie et une ressource de puissance.

La géographie est de ce fait la discipline de construction de l'identité nationale, de l'adaptation des nations à leur cadre de vie, le substrat géopolitique, géostratégique et géoéconomique de leur développement et de leur projection vers l'avenir. Elle vise la construction d'un savoir-penser l'espace et une fabrique de la conscience nationale autour des problématiques spatiales d'une nation ou d'un peuple⁹. Deux figures d'analyse sont couramment émises dans le rapport entre les sociétés humaines et leurs territoires, d'une part des rapports disproportionnés qui se traduisent par la pauvreté et d'autre part des rapports proportionnés par la planification, la mise en valeur, la croissance et le développement. Dans les deux cas, la géographie demeure le creuset des modèles de transformation de l'espace au mieux des intérêts politiques et stratégiques des États. Qu'elle serve à faire la guerre¹⁰ ou la paix¹¹, la géographie inspire, influence et détermine la politique intérieure et extérieure des États. « *La politique des États est dans leur géographie* » disait jadis Napoléon¹². Le Chancelier allemand Otto Von Bismarck déclarait, lui aussi, qu' « *il n'y a qu'une chose qui ne change pas dans la politique des États et c'est la géographie* »¹³. Un État est donc appelé à faire la politique de sa géographie. Les États du golfe de Guinée¹⁴ se sont-ils

⁹ Sur ce sujet lire J-L. Klein et S. Laurin, *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, 258 p (spéc., pp. 7-15); I. Laboulais-Lesage, « Former une conscience géographique nationale : Le rôle des périodiques savants dans la diffusion des savoirs spatiaux pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, Année 2004, vol. 338, n° 338, pp. 53-74 ; S. Genevois et Y. Carlot, « Quel éveil des consciences dans l'enseignement de l'histoire - géographie ? », Conférence-débat, Association des libres penseurs (Bourg-en-Bresse), 29 avril 2010.

¹⁰ Y. Lacoste, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspéro, 1976, 187 p.

¹¹ Du 30 septembre au 3 octobre 2004, en marge du Festival international de géographie de Saint-Dié, une table ronde est organisée par l'ADFIG (Association pour le Développement du Festival International de Géographie) sur le thème « A quoi sert la géographie ? A construire la paix ».

¹² Cité par P. Buhler, « Puissance et géographie au XXI^{ème} siècle », *Géoéconomie*, vol.1, n° 64, 9 avril 2013, p. 1-6 (spéc., p.1).

¹³ Cité par H-C. Bégarie, « Qu'est-ce que la géostratégie ? », *op. cit.*, p. 3.

¹⁴ Pour notre propos, le golfe de Guinée est envisagé ici dans son acception la plus large, c'est-à-dire le rentrant maritime qui s'étend des Pays des Rivières du Sud au Sénégal à l'Angola. Ce cadre d'étude s'étend sur environ 21 355 km de côtes, au-delà des Iles du Cap-Vert, depuis les rivages du désert de sable entre le Sénégal et la Mauritanie au nord, en passant par les côtes des îles et des estuaires de l'archipel des Bijagos en Guinée Bissau, les côtes lagunaires et aux cordons littoraux du golfe du Benin jusqu'en Angola.



appropriés de ce rapport intuitif entre l'espace, le territoire, la géographie et la puissance dans leur projet d'émergence ? Telle est la question centrale de cette contribution. L'objectif est d'interroger l'inscription de la mer en tant ressource stratégique dans les projets d'émergence des États du golfe de Guinée. Dans une société internationale où les enjeux maritimes et littoraux constituent désormais de véritables vecteurs de conscience géographique et d'essor économique, l'intérêt de cette réflexion est d'évaluer le niveau de prise en compte de la mer dans la gouvernance actuelle et programmatique des États du golfe de Guinée dans leur marche vers l'émergence. L'hypothèse est que ces États demeurent sous l'emprise d'une géographie de l'incertitude¹⁵ qui justifie des projets d'émergence tournés vers la « continentalité » sans véritable ancrage maritime. La méthodologie choisie s'appuie sur la géoéconomie en tant que branche des relations internationales au croisement des sciences économiques, de la géopolitique et de la stratégie¹⁶. Le premier axe de réflexion consiste à l'analyse des projets d'émergence au crible des enjeux maritimes, tant dans l'exploitation des ressources du plateau continental, des ressources vivantes, ou encore des enjeux futurs de la mer (I). Ensuite l'analyse « ose » une conceptualisation de l'émergence des États du golfe de Guinée par la mer (II).

I- UNE VISION « CONTINENTALISTE » DE L'ÉMERGENCE DES ÉTATS DU GOLFE DE GUINÉE

Les futurs africains¹⁷, tels que conçus dans les différents programmes d'émergence, se recourent dans une vision «

¹⁵ Jonh O. Igue, *L'Afrique de l'Ouest : entre espace, pouvoir et société. Une géographie de l'incertitude*, Paris, Karthala, 2006, 650 p.

¹⁶ La géoéconomie a été développée aux États-Unis par Edward Luttwak dès 1992 et en France par Pascal Lorot. Ce dernier a par ailleurs créé en 1997 la revue trimestrielle *Géoéconomie* qui anime cette nouvelle approche des relations et des conflictualités internationales. Il définit la géoéconomie comme « l'analyse des stratégies d'ordre économique – notamment commercial –, décidées par les États dans le cadre de politiques visant à protéger leur économie nationale ou certains pans bien identifiés de celle-ci, à aider leurs « entreprises nationales » à acquérir la maîtrise de technologies clés et/ou à conquérir certains segments du marché mondial relatifs à la production ou la commercialisation d'un produit ou d'une gamme de produits sensibles, en ce que leur possession ou leur contrôle confère à son détenteur – États ou entreprise nationale – un élément de puissance et de rayonnement international et concourt au renforcement de son potentiel économique et social ». Voir P. Lorot, « De la géopolitique à la géoéconomie. La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *Géoéconomie, Revue trimestrielle*, Été 2009, *Les Conflits de la mondialisation*, numéro anniversaire, pp. 9-18.

¹⁷ L. A. Ben Barka (dir.), *Futurs africains. Vers une émergence durable ?*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, 2015, 66 p.

continentaliste » de l'émergence visant à faire des États du golfe de Guinée des pôles de croissance et de développement les plus prometteurs à l'échelle globale (1) par des scénarios et des défis opérationnels pour une transformation structurelle en vue d'une émergence génératrice d'emplois productifs et décents, et respectueuse de l'environnement (2).

1- Une prise en compte marginale des ressources maritimes dans les projets d'émergence

Les analyses sur l'émergence africaine mettent en évidence trois leviers principaux, dont la gouvernance politique, l'administration publique et la technopole génératrice d'inventions et d'innovations technologiques¹⁸. L'enjeu, certes louable, car en dissidence avec les théoriciens du «continent sans espoir»¹⁹, amène les acteurs internationaux à penser l'Afrique depuis les priorités que les Africains se sont données. Les projets d'émergence traduisent, de manière libre et autocentrée, le tour que prendra le « récit africain » tel qu'envisagé dans la « Vision 2063 » de l'Union africaine. Cette vision d'une Afrique maîtresse de son destin a été explicitement intégrée à l'Agenda 2030 du développement durable, adopté en 2015, et qui appelait à éliminer la pauvreté et les diverses formes d'inégalités qui continuent de marquer le continent.

Réservoir non seulement de terres à investir, mais aussi d'énormes richesses et d'une immense classe moyenne en devenir, avide de biens de consommation, le continent entend de ce fait prendre son destin en main. À cela s'ajoute une démographie dynamique, une croissance soutenue de ses économies au cours des années précédentes, des ressources de son sous-sol ou de son inscription toujours plus poussée dans une mondialisation de plus en plus multipolaire. Tel est le substrat définitionnel de l'émergence des États du golfe de Guinée au-delà de leurs spécificités et de leurs déclinaisons.

Si l'on s'attarde sur la vision d'ensemble du Cameroun à l'horizon 2035, élaborée en 2003, puis revue en 2009, plus connue sous le label « *Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa*

¹⁸ K. Firmin Kinzounza, « Les trois (03) leviers de l'émergence économique en Afrique », *Conférence panafricaine sur la transformation et l'émergence du continent (quelles innovations et quelles capacités pour l'émergence économique et sociale de l'Afrique)*, Brazzaville, Centre d'Études Stratégiques sur l'Émergence économique et la Gestion Axée sur les Résultats (CESEG), novembre 2013, 30 p. Voir aussi les Actes du Colloque international « L'Afrique émergente : Dynamiques politiques de la croissance et du développement », Université de Genève, 22 -23 septembre 2016. Il est de même de la Conférence Internationale sur l'Émergence de l'Afrique (CIEA). La 1ère édition a eu lieu du 18 au 20 mars à Abidjan et la 2eme, du 28 au 30 mars 2017.

¹⁹ Voir *The Economist*, mai 2000.



diversité»²⁰, l'on se rend vite compte de la finalité continentaliste bien décrite par le *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE)* en l'occurrence la réduction du taux de pauvreté à un niveau résiduel et socialement tolérable, l'accession du Cameroun au statut de pays à revenu intermédiaire et la transformation de l'État en nouveau pays industrialisé²¹. Le programme se décline en étapes, visant dans un premier temps à jeter les bases d'une croissance durable grâce à d'importants investissements dans les infrastructures ainsi qu'à la modernisation de l'appareil de production par le passage d'une économie primaire à une économie industrielle portant la contribution de la production manufacturière à plus de 23 % du PIB, contre 11 % actuellement, et celle du secteur secondaire dans son ensemble (y compris les industries extractives) à plus de 40 % du PIB. Les stratégies de mise en œuvre de cette vision se déclinent dans l'intégration nationale et la consolidation du processus démocratique, l'aménagement du territoire, l'industrialisation, l'intégration régionale et internationale, l'inscription de l'État dans les partenariats avec le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers²², etc. Dans l'ensemble, la vision de l'essor du Cameroun entend améliorer significativement le climat des affaires et de la gouvernance, tout en favorisant une croissance inclusive et génératrice d'emplois. De ce sens, l'accélération de la croissance – pensée pour atteindre les deux chiffres en 2017–, doit permettre de doubler le revenu moyen pour faire passer le Cameroun de la classe des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire. À terme, c'est-à-dire en 2035, le pays atteint le stade de pays émergent avec une structure de production et d'exportation à dominance industrielle, stimulée par l'intensification des échanges régionaux et internationaux et bénéficiant d'un système financier capable de mobiliser à l'intérieur comme à l'extérieur, les financements nécessaires à la poursuite de sa croissance²³.

Il est de ce fait aisé de constater, pour le déplorer, que le projet d'émergence horizon 2035 du Cameroun ne prend que subsidiairement le volet maritime dans sa stratégie d'insertion internationale portée par « *les piliers qui fondent la diplomatie et les relations extérieures dans un monde de plus en plus multi-polaire, pour permettre au pays de tirer profit de sa position stratégique dans le Golfe de Guinée et de son rôle de*

²⁰ République du Cameroun, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, *Cameroun, vision 2035*, janvier 2009, 76 p.

²¹ *Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020*, Yaoundé, août 2009, 174 p.

²² République du Cameroun, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, *Cameroun, vision 2035*, *op.cit.*, pp. 32-45.

²³ *Ibid.*, p. 18.

jonction entre le Nigeria et l'Afrique centrale dans le positionnement géostratégique des puissances industrielles autour du Golfe de Guinée »²⁴. Comme le fait remarquer Samuel Sylvain Ndutumu²⁵, les enjeux maritimes ont toujours été secondaires pour le Cameroun et les autres États du golfe de Guinée et cela à cause d'une définition « terrestre » des priorités nationales et l'absence d'une véritable culture maritime que dénonçait déjà en 1986 Jean-Pierre Chauveau²⁶.

Le constat est aussi valable pour le Congo-Brazzaville qui s'est doté d'une ambitieuse politique de diversification et d'industrialisation de son économie, à travers son « *Programme national de développement (PND) pour la période 2012-2016* ». Cette vision certes stratégique, mais géoéconomiquement tronquée, se décline par « grappes d'activités » qui ciblent le développement de sept domaines dont l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire ; la forêt et les industries du bois ; le pétrole et les hydrocarbures ; les mines ; les bâtiments et les matériaux de construction ; le tourisme et l'hôtellerie ; les services financiers. Au-delà des hydrocarbures, l'on n'a aucun programme sur les autres ressources de la mer. Les autorités congolaises tablaient sur une expansion constante du secteur pétrolier et sur une croissance soutenue (entre 5 % et 10 %) durant les prochaines années, pour conforter les perspectives d'une modernisation et d'une industrialisation grâce à l'essor d'un secteur privé compétitif et créateur d'emplois. Cette projection s'est avérée malheureusement irréalisable à cause de la baisse de la dynamique pétrolière d'une part et d'autre part l'épuisement de la grande majorité des champs pétroliers en production depuis les années 1980.

Cet épuisement des ressources pétrolières justifie la stratégie de diversification économique adoptée par le Gabon dans l'ambitieux projet d'émergence économique à l'horizon 2025 initié par le président Ali Bongo Ondimba en 2009. Le pilier industriel de ce projet repose sur une valorisation locale des matières premières pour une croissance diversifiée, inclusive et durable, en s'appuyant sur la préservation de l'écosystème, la valorisation du potentiel énergétique, minier, forestier, touristique, agricole et agroindustriel du pays. Les enjeux et les ressources maritimes qui devraient participer à l'attrait économique du pays ne sont pas aussi pris en compte.

²⁴ *Cameroun, vision 2035, op.cit.*, p. 41.

²⁵ S. S. Ndutumu, *Géopolitique maritime du golfe de Guinée au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 4.

²⁶ J.-P. Chauveau, « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XV^e siècle », *Cahiers d'études africaines*, n° 101-102, 1986, pp. 173-235.



Quant à la Guinée équatoriale, l'on sait que durant les deux dernières décennies, c'est grâce à la production pétrolière que le pays est devenu un Pays à revenu intermédiaire (PRI), avec le revenu par habitant le plus élevé d'Afrique subsaharienne. La « Vision 2020 » qui définit l'émergence du pays s'appuie donc naturellement sur ses abondantes ressources pétrolières comme levier d'une croissance soutenue, plus inclusive et génératrice d'emplois²⁷. Quatre axes sont définis : la mise en place d'infrastructures de classe internationale ; le renforcement du capital humain et l'amélioration de la qualité de vie de la population ; la diversification de l'économie et la dynamisation du secteur privé ; l'amélioration de la gouvernance au profit des citoyens. Certes le gouvernement équato-guinéen semble conscient des dérives de la dépendance de l'économie du pays aux hydrocarbures. C'est ce qui se déduit des stratégies de diversification économique par un positionnement comme centre régional de transport. D'où les investissements dans l'amélioration des installations aéroportuaires et portuaires²⁸. On retrouve un objectif similaire dans le *Plan Sénégal émergent (PSE) 2014 – 2018* qui projette faire du Sénégal un hub logistique industriel régional par la capitalisation des atouts géographiques du pays en le positionnant comme porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest pour les corridors, en particulier pour le Mali²⁹.

Le constat dans le golfe de Guinée est donc la focalisation des projets d'émergence sur les enjeux terrestres ou continentaux. La mer n'est évoquée que de manière timide dans la production des hydrocarbures *off-shore* et les transports maritimes³⁰. Les scénarios et

²⁷ Voir le *Plan national de développement économique et social (PNDES) 2008-2020*.

²⁸ Les capacités du port de Malabo ont été renforcées pour accueillir les navires de 16 mètres de tirant d'eau et d'une capacité de charge de 10 000 conteneurs. Malabo pourra ainsi servir d'escale aux navires en provenance d'Asie et d'Europe et à destination de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Voir à ce propos le « Emerging Equatorial Guinea » (La Guinée Équatoriale Émergente), Symposium international pour la diversification en Guinée équatoriale, Malabo, 3 et 4 février 2014.

²⁹ République du Sénégal, *Plan Sénégal émergent PSE 2014 – 2018*, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, 2013 [en ligne] <http://www.gcsenegal.gouv.sn/>, consulté le 10 avril 2017. Dans le même volet, le Plan de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 entend doter la plateforme portuaire d'Abidjan du plus important hub de transbordement de la façade atlantique de l'Afrique. Il y est prévu la construction d'un quai de 1250 mètres fondé à 18 m, avec un terre-plein de 37,5 hectares, pour accueillir aisément des navires de 8500 TEU. Lire à ce propos « L'émergence: Notre projet commun », *Le Magazine officiel de la réforme du secteur de la sécurité*, n°5, Juillet-Août 2015, p. 17.

³⁰ Dans un article publié en 1998, Albert-Didier Ogoulat dénonçait déjà les dérives de cette posture limitative en vigueur depuis les indépendances. Lire de cet auteur « Les États de la façade atlantique de l'Afrique et la mer aujourd'hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques », *Noroi, L'Atlantique et les géographes*, n° 180, Octobre-Décembre 1998, pp. 587-607.

les défis à relever sont aussi conçus en marge des enjeux prospectifs de la mer.

2- Des scénarios et des défis en marge des enjeux prospectifs de la mer

L'émergence désirée par les États du golfe de Guinée est pensée et conçue sur quatre composantes : politiques, économiques, techniques et sociales. Ces composantes définissent des scénarios et défis en marge des enjeux de la mer. Lors de la première édition de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique tenue à Abidjan du 18 au 20 mars 2016, ces scénarios et défis ont été redéfinis en termes d'exigences.

L'aspect politique traduit la responsabilité éminente de l'État dans l'atteinte de l'émergence. Il s'exprime d'abord dans la définition impérative par les autorités d'une vision cohérente et mobilisatrice de l'avenir à long terme de la société et de l'économie du pays concerné. L'application efficiente de la démocratie et de l'État de droit est nécessaire pour faire agréer le projet par la majorité de la population dans la mise en œuvre des programmes en vue de l'atteinte des objectifs fixés. L'amélioration de la gouvernance est appréciable dans la qualité de la gestion des finances publiques, la création d'un environnement favorable aux entreprises privées créatrices de richesses, le renforcement de l'état de droit, l'amélioration de l'efficacité de la justice sont envisagées pour rendre plus incitatifs les investissements nationaux et étrangers.

D'où l'aspect économique qui s'apprécie au préalable par ces investissements dans les moyens de communication, l'énergie, les secteurs productifs, et font appel aussi bien au secteur public que privé, au développement du capital humain, tant pour élever le niveau général d'éducation du plus grand nombre qu'en mettant en place les formations professionnelles les mieux adaptées pour un nouvel appareil économique plus compétitif dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus ouverte.

Ceci implique pour ces États-candidats à l'émergence des aspects techniques avec des capacités internes de recherche et d'innovation ou, au moins, une captation et une utilisation rapide de nouvelles technologies de pays plus avancés. L'objectif visé est une forte amélioration de la productivité de chaque facteur de production. À cet effet, les politiques visent dans le renforcement du secteur primaire en vue de la résolution des questions de sécurité alimentaire et de hausse du PIB. De même, il est envisagé des transformations structurelles dans l'industrie, en termes de technologies adaptées et de formation des salariés. Enfin, l'aspect social envisage que la croissance générée soit



suffisamment inclusive pour gommer les inévitables inégalités. C'est la raison pour laquelle les plans d'émergence sont suivis des documents de stratégie de réduction de la pauvreté, des politiques d'investissements sociaux contribuant à améliorer le niveau général de satisfaction des besoins de base et d'emploi.

Ces différents aspects ont été résumés dans des slogans fascinants : au Gabon, « *Faire du Gabon un pays émergent en moins d'une génération* » ; en Côte-d'Ivoire, « *L'émergence, un pari sur l'avenir, l'avenir se planifie, l'émergence se construit dans la paix, la sécurité, le dialogue et la cohésion sociale* »³¹ ; au Sénégal « *Un Sénégal émergent et solidaire* »³², etc. L'on est resté dans les théories classiques de la construction de l'État, bâti sur le socle de la souveraineté sur un territoire circonscrit par des frontières terrestres³³. Option qui donne malheureusement raison à André Vigarié dont « *les essais et les échecs d'efforts* » d'intégration des États ouest-africains dans la géostratégie des océans qu'il développe dans le chapitre huit de son livre³⁴, traduit grossièrement, les mauvaises fortunes de l'économie maritime dans le continent. Or, l'emprise actuelle de la maritimisation et de la littoralisation sur les économies amène à dire qu'on ne peut pas envisager l'émergence des États du golfe de Guinée en faisant abstraction des enjeux et des ressources maritimes, autant dans l'exploitation des ressources qui sont d'ailleurs vitales pour l'essor de ces États et la réduction de la pauvreté que dans leur politique d'influence dans la géoéconomie mondiale. Il convient alors, pour citer Samuel Sylvain Ndutumu³⁵, d'incorporer les ressources maritimes et les nouveaux défis de la mer aux projets d'émergence des pays du golfe de Guinée avec « l'impératif catégorique » d'une refondation stratégique des capacités d'intervention et d'influence en mer. Ce postulat se conforte par la place capitale qu'a occupée le développement des outils maritimes dans l'émergence des États d'Asie du Sud-est. Par la maîtrise de leurs espaces maritimes et le développement d'une diplomatie navale intégrée, ils ont fait de leur façade maritime l'un des centres de gravité de l'économie mondiale.

³¹ République Gabonaise, *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*, juillet 2012.

³² Sénégal (République du), *Plan Sénégal émergent PSE 2014 – 2018*, *op.cit.*

³³T. Dahou, « La politique des espaces maritimes en Afrique. Louvoyer entre local et global », in M-C. Cormier-Salem et T. Dahou, *Gouverner la mer États, pirates, sociétés Politique Africaine*, Le dossier, n° 116 - décembre 2009, pp. 6-22 (spéc., p. 6).

³⁴ A. Vigarié, *La mer et la géostratégie des États*, Paris, ISC-Economica, 1995, 417 p. (spéc., pp. 279-295).

³⁵ S. S. Ndutumu, *Géopolitique maritime du golfe de Guinée au XXIe siècle*, *op.cit.*, p. 5.

II- PENSER L'ÉMERGENCE DES ÉTATS DU GOLFE DE GUINÉE PAR LA MER

Il n'est plus à démontrer l'influence grandissante de la mer dans le progrès économique des nations et dans la géopolitique mondiale. L'essor des États tant riverains que continentaux se définit par un lien étroit entre leur capacité d'intégration de l'économie maritime et leur aptitude à transformer la mer au mieux de leurs intérêts politiques et stratégiques. Mahan³⁶ envisageait déjà en son temps la maîtrise de la mer et de ses ressources comme la principale base de toutes les formes de puissance. Pour lui, se mettre en marge de la mer, c'est se couper du progrès économique et s'enfermer dans la pauvreté, la subordination et l'extraversion économique. Or, aucun État doté d'une conscience stratégique ne peut s'orienter vers ce chemin appauvrissant³⁷. Plus grave encore s'il est un État riverain, car ce serait non seulement trahir le nationalisme maritime que lui confère sa géographie³⁸. En ce sens, placer la mer au service de l'émergence des États du golfe de Guinée, revient à inscrire l'exercice de leur souveraineté maritime (1) et l'intégration de l'économie bleue (2) parmi les axes stratégiques à suivre.

1- L'émergence par une volonté de puissance et l'exercice de la souveraineté maritime

Dans les plans d'émergence des États du golfe de Guinée, trois axes stratégiques sont adoptés : la consolidation des fondations de l'émergence, le développement des piliers de l'émergence, la prospérité partagée. Les piliers de l'émergence sont la relance de la production pétrolière et l'optimisation des revenus des hydrocarbures et des industries connexes, le développement du potentiel minier, le développement industriel³⁹. À ces piliers, il est indispensable de faire de la maîtrise de la mer l'axe stratégique prioritaire ou préalable à l'émergence des États du golfe de Guinée. Ce postulat est soutenu par

³⁶A. Vigarié, « Les conceptions d'Alfred Mahan dans l'évolution de la pensée navale », www.institut-strategie.fr/PN5_VIGARIMAHA.html (consulté le 23 octobre 2012), p.8.

³⁷ Le monde actuel fait désormais face ce qu'André Vigarié nommait « l'impossible refus de l'horizon marin ». Devant la maritimisation fulgurante de l'économie mondiale, le resserrement des liens entre les régions du monde par la mer, aucun État et *a fortiori* riverain ne peut sans dommages se développer en marge de la mer. Lire de cet auteur André Vigarié, « L'impossible refus de l'horizon marin », *Défense Nationale*, avril 1981, p.35.

³⁸ L. Lucchini et M. Voelckel, *Les Etats et la mer. Le nationalisme maritime*, Paris, La Documentation Française, n° 4451-4452, 10 janvier 1978, 435 p (spéc., pp. 10-11 et pp. 29-34).

³⁹ République Gabonaise, *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025, op.cit.*, p. 2.



deux facteurs qui montrent qu'aucune économie ne peut se construire en marge de la mer : la mer comme vecteur de puissance et sa maîtrise comme source de richesses et d'emploi.

Suivant les démonstrations de Mahan, l'utilisation de la mer est le moyen le plus sûr pour parvenir à une "puissance favorable"⁴⁰. À moins que l'on veule délibérément désinscrire l'émergence économique du processus de constitution de puissance économique⁴¹, la puissance s'acquiert « aussi » par l'exercice de la souveraineté de l'État en mer (souveraineté maritime) et la maîtrise des mers⁴². L'extension de la souveraineté de l'État sur ses domaines maritimes comme lui concède la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) permet de transformer ses espaces maritimes et ses inestimables richesses au mieux de ses intérêts politiques, stratégiques et de sa géoéconomie. Certes plusieurs États du golfe de Guinée⁴³ ont élaboré et adopté depuis les indépendances des cadres normatifs et incitatifs pour tirer profit de leur riveraineté et exercer leur souveraineté maritime ; ceci comme le fait remarquer Jean-Pierre Chaveau, à partir du contrôle douanier de la contrebande maritime ou encore en orientant l'exploitation des ressources marines par des incitations économiques et fiscales. Cependant, l'on sait que les domaines maritimes du golfe de Guinée ont été délaissés des programmes de sécurité étatique avec pour conséquence durant les deux dernières décennies, une montée fulgurante de la criminalité maritime et ses dérivés⁴⁴ aux conséquences économiques lourdes et handicapantes pour les projets d'émergence économique⁴⁵. Et si les États semblent avoir pris conscience de ces conséquences comme l'illustrent les résolutions du Sommet de

⁴⁰ A. Vigarié, « Les conceptions d'Alfred Mahan dans l'évolution de la pensée navale », *op. cit.*, p. 2.

⁴¹ M. Dimé et B. Ba « L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *op.cit.*, pp.3-11.

⁴² H. Coutau-Begarie, (dir.), *La lutte pour l'empire de la mer. Histoire et stratégies maritimes*, Paris, ISC- Economica, 1995, 338 p.

⁴³ J.-P. Chauveau, « Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation. (Ile partie. L'essor thonier et les limites d'une politique nationale d'industrialisation de la pêche de 1955 aux premières années de l'Indépendance) », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 25, n° 1-2, 1989, pp. 259-275.

⁴⁴ *International Crisis Group, Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque*, Program Report, n° 195, 12 décembre 2012.

⁴⁵D'après la présentation générale faite au Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, la pêche illicite et non déclarée fait perdre aux États de la région 10 à 23 milliards de dollars américains et la valeur du pétrole siphonné ou piraté est estimée à 100 milliard de dollars depuis 1960. De plus, l'on enregistre en moyenne un acte de piraterie par semaine qui a fait baisser annuellement de 4,1% l'expédition des marchandises en vrac dans la région.

Yaoundé⁴⁶ et de Lomé⁴⁷, la conception des plans d'émergence en marge de la souveraineté maritime traduit, malheureusement, un déficit de projection et d'encrage économique sur la mer. Or en 2012, l'Union africaine à travers la *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*⁴⁸, a appelé les États africains à placer la mer au service de leur projet de développement. Interpellation déjà faite en 1983 par l'UNESCO qui écrivait : « *La mer est la matrice originelle. Les acquisitions les plus récentes de la science tendent à confirmer l'adage. De même que les plus audacieuses avancées de la technologie moderne conduisent à un corollaire : la mer est l'avenir de la terre. Entre ces deux constatations, de l'abîme du passé au vertige du futur, s'enserme l'histoire de l'humanité, inséparable du destin des océans* »⁴⁹. À ce sujet, Emmanuel Desclèves, chercheur à l'Académie de marine, s'interrogeait en ces termes:

Supposons que l'on vous pose la question d'un pari sur l'avenir, à trente ou a fortiori cinquante ans. En d'autres termes, quelle est notre vision stratégique ? Où est l'avenir de nos enfants et dans quoi faut-il nous investir en priorité aujourd'hui pour rendre possible ce futur souhaitable ?

D'où viendront les ressources supplémentaires (énergie, matières premières, nourriture, médicaments...) dont nous aurons besoin dans trente ans ? Où sont nos réserves potentielles et nos marges de manœuvre ? Où va-t-on désormais chercher du pétrole et du gaz ? Où se développent principalement les énergies renouvelables ? Où trouver l'eau douce et le surcroît de protéines nécessaires à l'alimentation humaine dans dix ans ? Où sont les matières vivantes qui permettent d'élaborer de nouveaux médicaments ? Où va-t-on exploiter de nouvelles richesses minières ? Une réponse unanime : en mer⁵⁰.

Assez logiquement, le constat est que cette place incontournable de la mer dans les projets de développement ne peut se capitaliser sans

⁴⁶ Voir à ce sujet le :

- Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, Yaoundé, 24-25 juin 2013.
- Mémoire d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sûreté et la sécurité dans l'espace de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, Yaoundé, 24-25 juin 2013.

⁴⁷ *Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement*, Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, 10-15 octobre 2016.

⁴⁸ Union Africaine, *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*, Addis-Abeba, 7 décembre 2012, 35 p.

⁴⁹ Le Courrier de l'UNESCO, *Civilisations de la mer*, décembre 1983, 48 p (spéc., p.3).

⁵⁰ E. Desclèves, « L'économie maritime ? », *La Revue Maritime*, n° 494, Septembre 2012, pp.118-121 (spéc., p. 119).



un réel exercice de la souveraineté de l'État sur ses espaces maritimes vu que la souveraineté maritime implique des dispositifs de défense dont l'absence transforme la riveraineté en facteur de vulnérabilité et de sous-développement⁵¹. Il convient alors pour les États du golfe de Guinée de tirer les leçons de leur expérience en sûreté et sécurité maritimes pour mieux exploiter leurs richesses maritimes⁵². Il n'est plus à démontrer que ces ressources, aussi bien les hydrocarbures que les ressources halieutiques, sont exploités de manière opaques par les grandes multinationales occidentales désormais en concurrence accrue avec les nouveaux acteurs internationaux, notamment asiatiques.

Par ailleurs, au-delà de la maîtrise de la mer comme vecteur d'émergence et de puissance, il est indispensable pour les États du golfe de Guinée de développer leurs infrastructures portuaires pour faire du golfe de Guinée une façade maritime d'appoint de la géoéconomie mondiale⁵³. De même, considérant que 92% du commerce international se fait par les océans et les mers, le professeur Vigarié envisageait le commerce par la mer comme le fondement de toutes les formes de la puissance⁵⁴. Plus un État est puissant par sa capacité d'exploitation de la mer, plus sa marginalisation du commerce maritime est susceptible de le ruiner. C'est en ce sens que le blocus trouve sa pertinence en tant que moyen de coercition visant à empêcher une unité politique d'échanger, de communiquer avec l'extérieur ou tout simplement d'utiliser la mer à des fins politiques ou stratégiques. Quelle que soit la situation géographique des États, côtiers ou enclavés, l'emprise de la mer est devenue, plus que par le passé, un déterminant de leur politique extérieure et de leur essor géoéconomique. Ce primat s'impose aux États eu égard à la navigation, à l'exploitation des richesses de la mer, mais surtout aux exigences de sécurité économique

⁵¹ T. M. Nchare Nom, *Géostratégie des littoraux et analyse du champ naval des souverainetés maritimes du golfe du Guinée*, Thèse de doctorat/Ph.D en science politique, Yaoundé, Université de Yaoundé II-Soa, 2015, 415 p.

⁵² C. Ukeje et W. Mvomo Ela, *Approche africaine de la sécurité maritime : cas du golfe de Guinée*, Abuja, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2013,

⁵³ Une façade maritime désigne une série d'infrastructures portuaires alignées le long d'un littoral, desservant un territoire terrestre économiquement très développé, permettant à ce dernier d'échanger avec les autres territoires et le grand large. Le développement des infrastructures portuaires étant lié au développement économique de l'*hinterland* et à la production industrielle, les principales façades maritimes qui structurent le commerce mondial se trouvent dans les pôles de la Triade : l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie de l'Est. Toutefois, des façades plus modestes émergent dans d'autres territoires, notamment dans le Sud-est du Brésil, les deux façades indiennes, les deux façades australiennes et le nord Maghreb. Sur ce sujet, lire F. Paillat et J-C. Delma, « Les espaces maritimes : approche géostratégique », Thème 2 – Les dynamiques de la mondialisation (18-20 heures), Cours d'Histoire et de géographie, LMA, 2012-2013, 6 p.

⁵⁴A. Vigarié, *La mer et la géostratégie des États*, *op.cit.*, pp. 20-36.

liée à la participation à l'import-export⁵⁵. Cette maritimisation de l'économie et des activités humaines accompagnée d'ailleurs par une forte littoralisation⁵⁶ donne davantage raison à Sir Walter Raleigh qui en 1600, déclarait : « *celui qui commande la mer commande le commerce ; celui qui commande le commerce commande la richesse du monde, et par conséquent le monde lui-même* »⁵⁷. Cette déclaration indique l'atemporalité des enjeux de la mer tant par rapport au temps qu'au cadre spatial. Au cours des siècles, les États stratégiquement émancipés n'ont pas cessé d'exploiter les atouts géographiques, géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques offerts par les océans et les mers. Sur la scène internationale, l'équilibre des puissances économiques dépend désormais de la proportionnalité de l'exploitation, de la distribution des ressources océaniques, des flux d'échanges transocéaniques et des forces navales qui les régulent. C'est du moins ce qui a amené Mahan à déclarer : « *si l'on veut ruiner la puissance maritime de l'adversaire, couper ses communications [...] tarir avec son commerce la source de ses richesses, rendre possible la clôture de ses ports, l'objectif des attaques doit être la force militaire organisée qu'il entretient sur mer, c'est à dire sa marine* »⁵⁸. Cette géostratégie et géoéconomie maritime s'est davantage concrétisée avec la mondialisation des échanges internationaux qui fondent l'émergence ou tout simplement le progrès économique des nations, non seulement sur leurs appareils de production, mais aussi sur leurs infrastructures portuaires et systèmes de littoralisation. En tant que points d'entrée et de sortie des marchandises, les littoraux et les ports permettent de faire le lien entre espaces terrestres et maritimes. Dans le contexte actuel, les activités économiques se sont densifiées, faisant des ports et des littoraux des lieux privilégiés de production et de stockage. Il faut désormais partir du littoral pour maîtriser le commerce mondial et la mer. À cet effet, les États qui maîtrisent la mondialisation sont ceux qui sont prépondérants dans le commerce maritime et qui abritent sur leurs façades maritimes, les plus grandes zones portuaires et les métropoles les plus importantes. Aussi bien des grandes puissances que des puissances émergentes, elles se projettent sur la scène mondiale à partir de leurs littoraux, à la fois pour les échanges et la recherche des ressources indispensables à la construction et/ou la consolidation de leur puissance. Les façades maritimes se sont constituées en pôles

⁵⁵ A. Vigarié, *La mer et la géostratégie des États*, op.cit, pp. 20-36.

⁵⁶ A. Vigarié, « Maritimité, maritimisation, littoralité, des concepts et des méthodes », in F. Peron et J. Rieucau (dir.), *La Maritimité aujourd'hui, Annales de Géographie*, T. 106, n°595, 1997, pp. 330-331.

⁵⁷ Cité par V. Chèze et al., « L'enjeu des mers et des océans dans l'accroissement de puissance : le cas de la chine », *École de guerre économique*, décembre 2007, p. 5.

⁵⁸ A. Vigarié, « Les conceptions d'Alfred Mahan dans l'évolution de la pensée navale », op. cit., p. 8.



d'attraction. Elles influencent l'organisation du monde, les grands flux de personnes, de capitaux et de marchandises. Sur leurs plaines côtières, les pays stratégiquement émancipés y ont développé un système industriel, agropastoral et piscicole qui leur permet de dominer les échanges des produits de base et de biens d'équipement. Bravant parfois l'hostilité de la nature, ils gagnent des terres sur la mer, en créant des polders comme au Pays-Bas, des digues et de canaux de drainage comme en Chine et au Japon, de vastes domaines au bord de la mer pour l'aquaculture comme dans l'UE et dans la zone pacifique. Les littoraux deviennent alors des points d'ancrage de gazoducs, d'oléoducs et de fibres optiques⁵⁹.

De ce fait, dans le golfe de Guinée, l'analyse amène à voir que les projets d'émergence ne pourront se concrétiser sans une réelle jonction entre exploitation maritime et littorale, croissance et développement économique. De nombreuses études ont démontré les corrélations qui existent entre la sous-exploitation des atouts et ressources naturels, le sous-développement, la pauvreté, les conflits politiques et l'insécurité humaine en Afrique⁶⁰. Considérant que désormais, se sont vers les littoraux que les populations se dirigent en quête de sécurité sociale et de mieux vivre, la maîtrise des littoraux et des façades maritimes constituera le principal défi des États du golfe de Guinée dans les prochaines années. Cette dynamique induite de la littoralisation conduit à redéfinir le concept de sécurité humaine. Elle est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure dans l'agenda politique international car non seulement les populations continentales affluent vers les littoraux⁶¹, les transforment par l'économie du crime et du vice

⁵⁹ Sous la Mer du Nord et sous la Mer Baltique, le projet « *Nord Stream* » sur la construction d'un gazoduc de 917 km reliant la Russie à l'Allemagne est opérationnel depuis 2010. L'explosion des forages sous-marins a multiplié le nombre d'îles métalliques ou artificielles, notamment dans les mers peu profondes, telle que la Mer du Nord (la moins profonde, 40 m maximum). Des "péninsules portuaires" qui servent à adapter les ports anciens aux nouvelles dispositions de la logistique sont construites, à l'exemple du port artificiel d'Antifer du Havre, créée spécialement pour les *supertankers*. Un autre exemple est l'aéroport *off-shore* pour résoudre le problème de l'extension de la capacité des gros porteurs comme l'A-380 qui nécessite un espace d'atterrissage de 3 km plat. L'aéroport de Kansai dans la baie d'Osaka en est la principale illustration.

⁶⁰ Voir P. Hugon, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », in *Afrique contemporaine*, 2006/2 n° 218, p. 33-47. Lire aussi G. Ayittey, *Les blocages au développement de l'Afrique*, Paris, Institut Euro, 1992, 29 p. ; OIT, « Fiche documentaire n° 5: Afrique, l'insécurité aggrave la pauvreté », Programme OIT sur la sécurité socio-économique ; Commandant Kpatcha Yod, « La problématique de la sécurité en Afrique de l'ouest autour du concept de la sécurité humaine », in *Revue défense Nationale*, Tribune, 14 avril 2011, pp. 1-4.

⁶¹ D. Noin, « La population des littoraux du monde », *L'information géographique*, vol. 63, n° 2, 1999, pp. 65-73.

lorsqu'ils n'y trouvent pas des voies normales d'insertion socio-économique, mais aussi internationalisent la nuisance par l'immigration clandestine, la criminalité transfrontalière et transocéanique. Inverser cette tendance corrosive au projet d'émergence revient ainsi à l'adoption d'une véritable politique maritime et littorale qui partira d'une pédagogie des espaces maritimes pour faire des littoraux du golfe de Guinée une façade maritime sûre, efficacement intégrée au commerce international, propice à la paix, à la sécurité humaine et au développement économique.

Encore faut-il faire remarquer que le Golfe de Guinée s'inscrit dans la redéfinition envisageable des flux maritimes, car la région constitue depuis le début des années 2000, une zone d'importance stratégique dans la géoéconomie mondiale et fait figure de pivot dans l'*aggiornamento* des transports maritimes en Atlantique-Sud⁶². Après une longue période de vains essais sur les problématiques de paix, de sécurité et de développement, marquées par des résolutions circulaires qui débouchent assez souvent sur la résurgence des menaces et la marginalisation continue de ces États des sphères internationales de décision, il est intéressant pour eux de chercher dans leur riveraineté les voies d'une redéfinition de leur rapports à leur géographie. Puisqu'il s'agit là d'une question politique ils devront s'arrimer aux principes de l'économie bleue pour une exploitation durable de leurs domaines maritimes.

2- L'émergence par l'économie bleue

Le concept d'économie bleue repose sur le fondement théorique selon lequel la bonne santé des eaux douces et des écosystèmes océaniques ouvre la voie à une économie basée sur l'eau et qu'elle garantit aux îles et aux pays côtiers comme aux pays enclavés le bénéfice de leurs ressources naturelles. L'économie bleue requiert une approche intégrée, holistique et participative incluant la dimension du progrès social dans l'utilisation et la gestion durables des ressources maritimes dans une Afrique plurielle⁶³. Elle s'entend comme un usage durable et une gestion conservatoire des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources qui leur sont associées. Elle s'appuie sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) qui est centrée sur l'écosystème et incorpore les principes du développement durable

⁶² T. M., Nchare Nom, « Le Golfe de Guinée face aux enjeux des nouvelles routes maritimes », in Delfour-Samama O., Leboeuf C., et Proutière-Maulion G., (dir.), *Nouvelles routes maritimes : origines, évolutions et perspectives*, Paris, Éditions A. Pedone, 2016, pp. 147-168.

⁶³ Commission économique des nations unies pour l'Afrique, *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique par la Commission économique pour l'Afrique*, Addis-Abeba, 2016, 114 p (spéc., p. 7).



énoncés dans le rapport des Nations Unies « *Une Économie verte dans un Monde bleu* » qui prend en compte les trois piliers (environnemental, économique et social) de la durabilité mis en exergue dans le document final de Rio+20, « *L'Avenir que nous voulons (2012)* », ainsi que le programme quinquennal d'action des Nations Unies 2012-2016. Elle implique une série d'activités telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie et toutes les filières du secteur minier sous-marin.

L'approche de l'économie bleue comme vecteur d'émergence et moteur du développement est prescrite dans le projet de l'Union africaine intitulé « *Agenda 2063 — L'Afrique que nous voulons* ». Or, s'il est vrai que dans leurs plans d'émergence, certains États du golfe de Guinée ont intégré la préservation des écosystèmes dans leur projet⁶⁴, il demeure que les stratégies d'économie bleue peinent à se réaliser, au regard du manque de conviction et de volonté politique. Or, pour l'Union africaine, l'économie bleue est la « *nouvelle frontière de la renaissance de l'Afrique* »⁶⁵. Les ressources naturelles des étendues marines et aquatiques du golfe de Guinée sont largement sous-exploitées ou bradées en dépit de leur contribution potentielle à un développement durable et inclusif. Il revient pourtant aux États de la région d'aller au-delà du discours politique, de dépasser la perception de l'économie « bleue » comme un paramètre de l'économie pour l'envisager comme un patrimoine géographique, social et culturel de l'État. Pour transformer la mer au mieux des plans d'émergence, il importe de mieux capitaliser les immenses potentialités d'investissement et de réinvestissement dans les domaines marin et aquatique de la région, et les bénéfiques à tirer du paradigme d'un développement bleu durable qui tournerait le dos aux prélèvements illégaux, à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement des ressources naturelles par la pollution pétrolière, le braconnage maritime et la pêche illicite et non déclarée qui causent aux États africains de graves préjudices économiques. Exploitées rationnellement et correctement reversées aux plans d'émergence, les ressources maritimes des États du golfe de Guinée peuvent constituer une source de richesse capitale, et propulser le continent sur la voie du développement durable. D'après Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission

⁶⁴ Voir le programme « Gabon vert » contenu dans le *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*, *op.cit.*, pp. 83-103. Il va de même avec les stratégies de développement durables du *Plan Sénégal émergent PSE 2014 - 2018*, *op.cit.*, p. 3.

⁶⁵ Commission économique des nations unies pour l'Afrique, *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique par la Commission économique pour l'Afrique*, *op.cit.*, p. xi.

économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'économie bleue offre d'énormes potentialités à l'émergence et au développement de l'Afrique. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime par exemple que l'énergie renouvelable des océans pourrait satisfaire 400 % de la demande mondiale actuelle d'électricité. En 2010, selon d'autres estimations, le chiffre d'affaire des activités liées au monde de la mer s'est élevé à 1 500 milliards d'euros, et il se montera chaque année à 2 500 milliards d'euros à l'horizon 2020.

Les États du golfe de Guinée doivent donc à l'évidence adopter des stratégies holistiques et cohérentes pour exploiter le plein potentiel de l'économie bleue. Elle concerne toutes les étendues d'eau, y compris les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines, et surtout les mers et les côtes. Les principales branches de l'activité maritime dans la région sont basées sur les ressources marines et aquatiques dont la pêche artisanale, l'aquaculture, le tourisme, les transports, le secteur portuaire, le secteur minier et le secteur de l'énergie pétrolière. L'approche de l'économie bleue comme vecteur de progrès économique insiste aussi sur les interconnexions entre ces activités et les autres secteurs, elle prend en compte les filières émergentes et porteuses d'avenir, et intègre d'importantes considérations sociales comme l'égalité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, la réduction de la pauvreté, la préservation des ressources ou encore la création d'emplois. Encore faut-il noter que les poissons sont un apport vital à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains. La pêche fournit un revenu à plus de dix millions d'entre eux. L'économie bleue promeut la conservation des écosystèmes marins, l'utilisation et la gestion durables des ressources. Elle se fonde sur les principes d'équité, de développement avec faible émission de carbone, d'efficacité énergétique et d'inclusion sociale. Le concept intègre la dimension sociale d'une transformation structurelle du continent par un développement intégré, ainsi qu'une meilleure coopération et coordination régionales des politiques. C'est certes pour cette raison que l'économie bleue a été unanimement envisagée dans l'Agenda 2063 de l'UA, comme « *le futur de l'Afrique* » et reconnue comme catalyseur de sa transformation socioéconomique. Bien plus, l'on sait qu'en 2015, l'UA a lancé la *Journée africaine des mers et des océans*, désormais célébrée le 25 juillet, ainsi que la *Décennie des mers et océans 2015-2025*, symboles de ralliement à la cause maritime dans l'émergence des États africains et leur intégration dans la société internationale.



Conclusion

Les plans d'émergence des États du golfe de Guinée, qui se situent, dans la tension entre continentalité et maritimité à mi-chemin entre prise en compte *de facto* et marginalisation des ressources et des enjeux de la mer, s'apparentent à une survivance des stratégies et modèles de développement adoptés au lendemain des indépendances, sans de réelles (r)évolutions épistémologiques, théoriques, institutionnelles, stratégiques et en déphasage avec les programmes d'émergence tels qu'ils ont été conçus et réalisés par les États émergents d'Asie du Sud-est ou d'Amérique latine⁶⁶.

Les programmes de valorisation des hydrocarbures *offshores* et la mise en place d'infrastructures portuaires de classe internationale qui n'est pas pour autant une innovation des plans d'émergence, les

⁶⁶ Mamadou Dimé et Boubacar Ba notent ainsi que « [...] les pays ayant rejoint le camp des émergents ont su miser sur les atouts de l'exportation de biens manufacturés (Chine devenue l'atelier du monde), ou de biens à haute valeur ajoutée (Brésil) et la financiarisation de l'économie pour impulser leur dynamique d'émergence. [...] De ce point de vue, [les plans d'émergence des États du golfe de Guinée ne sont] qu'une version « tropicalisée » et « remise au goût du jour » des vieilles recettes néolibérales qui ont jusqu'ici fourni de socle aux politiques publiques. Cette faiblesse est d'ailleurs renforcée par son élaboration par un cabinet de consultance fonctionnant davantage dans une logique de « politiques prêtes à appliquer » et selon une démarche de « copier-coller » entre les plans des différents pays ayant sollicité leur expertise. Ces recettes consistent en la création d'un environnement suffisamment attractif surtout pour les entreprises étrangères (au détriment des systèmes de protection sociale et des entreprises locales ?), la systématisation des partenariats public-privé (une forme de subvention de l'argent public pour les entreprises privées ?) et l'affaiblissement de l'État ». Voir de ces auteurs « L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *op.cit.*, p. 17. Jean Delors Biyoque Bi Ntougou renchérit en affirmant que : « Conçus pour impulser le progrès social, notamment par le renforcement du capital humain, les différentes stratégies politiques et institutionnelles envisagées par les aspirants émergents sont porteuses de nombreux espoirs, mais ne sont pas dépourvues d'écueils. [...] le modèle des Zones économiques spéciales (ZES), inspiré de la trajectoire chinoise notamment, et plébiscité par le Gabon et le Congo comme outils de diversification économique, fait encore débat. Son mécanisme reposant sur l'attractivité des capitaux extérieurs par des incitations fiscales, peut aussi être vu comme une cause de perte de revenu, car les entreprises qui y seront installées bénéficieront de généreuses exonérations fiscales. Comme préalable à sa réussite, le modèle suppose l'amélioration du climat des affaires d'une part, l'amélioration des capacités de transformation en amont et en aval des produits de base, pour leur donner une réelle valeur ajoutée, d'autre part. Il suppose toutefois aussi l'émergence d'un entrepreneuriat local et une industrie manufacturière locales en lieu et place des seules importations des produits issus des émergents ». Voir de cet auteur *Stratégies d'émergence des états d'Afrique centrale et équatoriale : fondements et caractéristiques*, *op.cit.*, p. 27.

placent dans une position ambivalente, entre l'incorporation ambiguë des projections maritimistes régionales impulsées par l'UA⁶⁷ et un rejet net des enjeux futurs de la mer comme vecteurs d'émergence. Cette ambivalence reflète des tiraillements entre la conception classique de l'État tourné vers son espace et ses ressources terrestres et l'État actuel soumis aux lois de la maritimisation et de la littoralisation des économies et des activités humaines.

La place squelettique accordée à la mer handicape fortement ces projets d'émergence et exclue leur issue de la géopolitique des pays émergents telle qu'étudiée par Delannoy⁶⁸. Dans ce contexte, et au-delà du phénoménal et du suivisme programmatique⁶⁹, les États du golfe de Guinée doivent assumer leur géographie d'États riverains et placer leurs domaines maritimes au service de leur émergence. Leur riveraineté doit être intériorisée comme un atout, un enjeu de puissance d'avenir et l'opportunité d'exorciser l'État de sa territorialité continentale désormais flétrie par les anathèmes d'une économie de développement qui interpelle plus qu'elle ne solutionne⁷⁰. En tout état de cause, l'évidence est que l'exercice par les États du golfe de Guinée de leur souveraineté maritime doit constituer l'un des axes stratégiques de leur émergence. Cette souveraineté maritime leur permettra d'inventorier les ressources de leurs domaines maritimes et de les placer au service de leur émergence par delà les hydrocarbures qui n'ont jusqu'ici qu'alimenté conflits et pauvreté⁷¹. L'extension de la souveraineté de l'État en mer en tant que matérialisation de sa conscience géographique et géoéconomique, lui permettra d'assurer ses prérogatives régaliennes en mer, de lutter efficacement contre la criminalité maritime et de faire de la mer un pilier de son devenir économique, tel qu'énoncé par l'Agenda 2063 de l'UA.

Nous pouvons de ce fait estimer avoir atteint l'objectif poursuivi dans cet article, celui de montrer la pertinence de l'inscription de la mer en tant ressource stratégique dans les projets d'émergence des États du

⁶⁷ Voir Union Africaine, *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*, op.cit. Voir aussi la *Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement* adoptée au terme du Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, 10-15 octobre 2016.

⁶⁸ S. Delannoy, *La Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012, 192 p.

⁶⁹ C. Jaffrelot, « Le phénomène des pays émergents », *Revue constructive*, n°21, novembre 2008, pp. 1-3.

⁷⁰ A. Piveteau et E. Rougier, « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation* [En ligne], n°7, 1er semestre, 2010. URL : <http://regulation.revues.org/index7734.htm>, consulté le 20 août 2014.

⁷¹ M. Kounou, *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara. Analyse des fondements de l'économie du pétrole dans le Golfe de Guinée*, Yaoundé, éd. Clé, 2006, 137 p.



golfe de Guinée. L'hypothèse de départ est valide, car il est clair qu'à l'état actuel des choses, l'émergence des États du golfe de Guinée n'est sérieusement envisageable que si elle dissipe le sentiment de l'État-terrien que la plupart de gouvernants africains éprouvent, plus à tort qu'à raison, car les dividendes de l'action de l'État en mer sont plus importantes que celles terrestres dans un contexte international de maritimisation des économies et des activités humaines. L'on doit substituer à ce sentiment d'État-terrien, la logique de l'interpénétration entre les espaces de souveraineté de l'État, et leur complémentarité dans son progrès et son intégration dans l'économie monde. Il est même des principes de l'économie bleue qui doivent nécessairement être incorporés aux projets d'émergence des États du golfe de Guinée. Des recommandations ayant été déjà faites au sujet de la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée⁷², l'on s'en tiendra aux recommandations visant spécifiquement à mettre les ressources et enjeux de la mer au service de l'émergence des États du golfe de Guinée :

1- Refondre les projets d'émergence et les adapter à l'action de l'État en mer car un pays émergent est avant tout un pays influent dans l'économie maritime.

2- Intensifier la pédagogie des espaces maritimes des États afin de démystifier la mer de ses présupposés et renforcer la conscience géographique des citoyens et des gouvernants ouvrant la voie à un nationalisme maritime porteur de progrès et de développement.

3- Renforcer les moyens et améliorer la coordination entre de toutes les administrations qui interviennent dans les activités maritimes et littorales (marine, douane, ministères des mines, de l'eau et de l'énergie, de l'environnement, la sûreté nationale, la gendarmerie, etc.).

4- Développer une économie portuaire et maritime au service de la stratégie de réduction de la croissance et l'emploi avec une attention particulière sur la situation des populations riveraines dans la perspective de favoriser leur épanouissement. Il est aussi urgent de valoriser la marine marchande des États du golfe de Guinée.

5- Intégrer dans les différentes visions d'émergence la construction des États dotés d'une façade maritime dominante au service de l'intégration sous régionale et régionale.

⁷² T. M. Nchare Nom, *Géostratégie des littoraux et analyse du champ naval des souverainetés maritimes du golfe du Guinée*, op.cit., pp. 300-356.

Bibliographie

Ayittey G., *Les blocages au développement de l'Afrique*, Paris, Institut Euro, 1992, 29 p.

Bégarie Hervé-Couteau., « Qu'est-ce que la géostratégie ? », *Stratégie*, n° 50, 1991, http://www.stratisc.org/strat_050_291-QU%27EST.html

Biyoque Bi Ntougou Jean Delors et al, *Stratégies d'émergence des états d'Afrique centrale et équatoriale : fondements et caractéristiques*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), n° 12, Bruxelles, 7 octobre 2014, 28 p.

Buhler P., « Puissance et géographie au XXI^{ème} siècle », *Géoéconomie*, vol.1, n° 64, 9 avril 2013, p. 1-6.

Chauveau Jean-Pierre, « Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation. Iie partie. L'essor thonier et les limites d'une politique nationale d'industrialisation de la pêche (de 1955 aux premières années de l'Indépendance) », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 25, n° 1-2, 1989, pp. 259-275.

Chauveau Jean-Pierre, « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XVe siècle », *Cahiers d'études africaines*, n° 101-102, 1986, pp. 173-235.

Chèze V. et al., « L'enjeu des mers et des océans dans l'accroissement de puissance : le cas de la chine », *École de guerre économique*, décembre 2007, p. 5.

Commandant Kpatcha Yod, « La problématique de la sécurité en Afrique de l'ouest autour du concept de la sécurité humaine », *Revue défense Nationale*, Tribune, 14 avril 2011, pp. 1-4.

Commission économique des nations unies pour l'Afrique, *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique par la Commission économique pour l'Afrique*, Addis-Abeba, 2016, 114 p.

Coutau-Begarie Hervé, (dir.), *La lutte pour l'empire de la mer. Histoire et stratégies maritimes*, Paris, ISC- Economica, 1995, 338 p.

Delannoy Sylvia, *La Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012, 192 p.

Desclèves Emmanuel, « L'économie maritime ? », *La Revue Maritime*, n° 494, Septembre 2012, pp.118-121.



Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, Yaoundé, août 2009, 174 p.

Hugon Philippe, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *in Afrique contemporaine*, 2006/2 n° 218, p. 33-47.

Igue Jonh O., *L'Afrique de l'Ouest : entre espace, pouvoir et société. Une géographie de l'incertitude*, Karthala Éditions, 2006, 650 p.

International Crisis Group, Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque, Program Report, n° 195, 12 décembre 2012.

Jaffrelot Christophe., « Le phénomène des pays émergents », *Revue constructif*, n°21, novembre 2008, pp. 1-3.

Kitsoro Firmin Kinzounza, « Les trois (03) leviers de l'émergence économique en Afrique », *Conférence panafricaine sur la transformation et l'émergence du continent (quelles innovations et quelles capacités pour l'émergence économique et sociale de l'Afrique)*, Brazzaville, Centre d'Études Stratégiques sur l'Émergence économique et la Gestion Axée sur les Résultats (CESEG), novembre 2013, 30 p.

Klein Juan-Luis et Laurin Suzanne., *L'éducation géographique. Formation du citoyen et conscience territoriale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, 258 p.

Kounou Michel, *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara. Analyse des fondements de l'économie du pétrole dans le Golfe de Guinée*, Yaoundé, éd. Clé, 2006, 137 p.

Laboulais-Lesage I., « Former une conscience géographique nationale : Le rôle des périodiques savants dans la diffusion des savoirs spatiaux pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française* », Année 2004, vol. 338, n° 338, pp. 53-74.

Lacoste Yves., *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspéro, 1976, 187 p.

Ladis K.D. Kristof, *Les origines de la géopolitique son évolution*, Traduit de l'Américain par Martin Motte, http://www.stratisc.org/pub_kristof_tdm.html.

Lalla Aïcha Ben Barka (dir.), *Futurs africains. Vers une émergence durable ?*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, 2015, 66 p.

Le Courrier de l'UNESCO, *Civilisations de la mer*, décembre 1983, 48 p.

Lorot Pascal, « De la géopolitique à la géoéconomie. La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *Géoéconomie, Revue*

trimestrielle, Été 2009, *Les Conflits de la mondialisation*, numéro anniversaire, pp. 9-18.

Lucchini L. et Voelckel M., *Les États et la mer. Le nationalisme maritime*, Paris, La Documentation Française, n° 4451-4452, 10 janvier 1978, 435 p.

Mamadou Dimé et Boubacar Ba, « L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? », *Journal of African Transformation*, Volume 1, No. 2, 2016, CODESRIA & ECA, 2016, pp. 1-21.

Maze Maze Jean Pierre, *Cameroun : "le doux rêve d'émergence": Finira-t-il par s'évaporer ?*, Bod - Books on Demand, 2015, 280 p.

Mbia Yebega Germain-Hervé, « Les défis de l'émergence africaine », *Géopolitique Africaine*, n° 52, troisième trimestre 2014, pp. 129-136.

Nchare Nom Théophile Mirabeau, « Le Golfe de Guinée face aux enjeux des nouvelles routes maritimes », in Delfour-Samama O., Leboeuf C., et Proutière-Maulion G., (dir.), *Nouvelles routes maritimes : origines, évolutions et prospectives*, Paris, Éditions A. Pedone, 2016, pp. 147-168.

Nchare Nom Théophile Mirabeau, *Géostratégie des littoraux et analyse du champ naval des souverainetés maritimes du golfe du Guinée*, Thèse de doctorat/Ph.D en science politique, Yaoundé, Université de Yaoundé II-Soa, 2015, 415 p.

Ndutumu Samuel Sylvain, *Géopolitique maritime du golfe de Guinée au XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, 156 p.

Noin Daniel, « La population des littoraux du monde », *L'information géographique*, vol. 63, n° 2, 1999, pp. 65-73.

Ogoulat Albert-Didier, « Les États de la façade atlantique de l'Afrique et la mer aujourd'hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques », *Noroi, L'Atlantique et les géographes*, n° 180, Octobre-Décembre 1998, pp. 587-607.

Piveteau Alain et Rougier Éric, « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation* [En ligne], n°7, 1er semestre, 2010. URL : <http://regulation.revues.org/index7734.htm>, consulté le 20 août 2014.

République du Cameroun, Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, *Cameroun, vision 2035*, janvier 2009, 76 p.

République Gabonaise, *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*, Déclinaison en Programmes et



Actions du Projet de Société de son Excellence Ali Bongo Ondimba, Président de la République: « l'Avenir en confiance », juillet 2012.

Sgard Jérôme, « Qu'est-ce qu'un pays émergent ? », in C. Jaffrelot C. (éd.), *L'enjeu mondial, les pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po-L'Express, 2008, pp. 41- 54.

Tarik Dahou, « La politique des espaces maritimes en Afrique. Louvoyer entre local et global », in Marie-Christine Cormier-Salem et Tarik Dahou, *Gouverner la mer États, pirates, sociétés Politique Africaine*, Le dossier, n° 116 - décembre 2009, pp. 6-22.

Ukeje Charles, Mvomo Ela Wullson, *Approche africaine de la sécurité maritime : cas du golfe de Guinée*, Abuja, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2013, 52 p.

Union Africaine, *Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritime et le développement*, Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, 10-15 octobre 2016.

Union Africaine, *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*, Addis-Abeba, 7 décembre 2012, 35 p.

Vigarié André, « Les conceptions d'Alfred Mahan dans l'évolution de la pensée navale », www.institut-strategie.fr/PN5_VIGARIMAHA.html

Vigarié André, « Maritimité, maritimisation, littoralité, des concepts et des méthodes », in F. Peron et J. Rieucou (dir.), *La Maritimité aujourd'hui, Annales de Géographie*, T. 106, n°595, 1997, pp. 330-331.

Vigarié André, « L'impossible refus de l'horizon marin », *Défense Nationale*, avril 1981, p. 3.

Vigarié André, *La mer et la géostratégie des États*, Paris, ISC-Economica, 1995, 417 p.



L'enjeu des matières premières et les fenêtres d'opportunités américaines en Afrique

NOAH EDZIMBI François Xavier¹

Résumé

Depuis la fin de la guerre froide, les enjeux géoéconomiques et stratégiques constituent, plus que par le passé, les motifs du déploiement des acteurs sur la scène internationale. La boulimie énergétique des États-Unis, l'instabilité croissante du Moyen-Orient, la qualité et l'accessibilité des matières premières africaines et la cécité stratégique de ses dirigeants ont amené Washington à déployer une offensive globale et multiforme sur le continent africain. Pour ce faire, diverses ressources géostratégiques ont été mises à contribution. Ainsi, pour accéder aux matières premières stratégiques africaines nécessaires à sa compétitivité et à sa survie économique, Washington a entrepris, entre autres mesures, de lutter contre le terrorisme et la piraterie maritime, de s'engager dans la lutte contre l'éradication des pandémies telles que le VIH et EBOLA. Cependant, dans une perspective stratégique, l'élite gouvernante africaine pourrait se réapproprier cette offensive américaine, la transformer au mieux des intérêts des populations dont elle a la charge. Ce nécessaire sursaut géopolitique et stratégique reposerait, entre autres, sur l'institutionnalisation des joint-ventures entre les entreprises américaines et africaines et sur le siphonage du savoir et du savoir-faire technologiques américains.

Mots clés : Enjeu, matières premières, fenêtres d'opportunités, États-Unis, Afrique

Introduction

Dans un contexte de croissance importante de la demande et de la raréfaction des ressources stratégiques², les matières premières africaines, jusque-là gérées de manière quasi-monopolistique par les anciennes puissances coloniales, font désormais l'objet d'une rude concurrence entre les puissances traditionnelles et les nations émergentes dont les besoins en matières premières augmentent sans

¹ Doctorant en Science Politique à l'Université de Yaoundé II, Chercheur au Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement (CAPED), Cameroun. xnoah05@gmail.com

² Voir, D. Teurtrie, « La stratégie de la Russie dans l'exportation de ses hydrocarbures : contrôle et diversification », *Flux* 2008/1 (n° 71), p. 24.



cesse³. L'irruption des puissances émergentes et l'intérêt croissant des États-Unis pour le continent ont profondément perturbé les monopoles des pays européens qui considéraient l'Afrique comme leur « sphère d'influence naturelle⁴ ». Le continent s'inscrit dans le projet géostratégique des États-Unis, car les Américains considèrent l'Afrique comme un immense réservoir de main d'œuvre, de matières premières et de clientèle pour le développement de leur grandeur nationale et impériale⁵, mais surtout parce que, dans un contexte d'industrialisation et de compétition internationale, le continent permet à Washington de préserver ses ressources, mieux de constituer des « stocks stratégiques » pour pallier aux éventuelles ruptures de leur alimentation en ressources stratégiques, voire au « chantage » de l'OPEP. Ayant tiré les leçons des attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis pensent que l'optimisation de leur puissance et de leur sécurité passe par le renforcement de leur présence sur la scène africaine⁶. L'objectif est d'accéder aux ressources diverses dont regorge le continent, nouveau théâtre d'une concurrence entre les puissances traditionnelles et émergentes dont les besoins en ressources premières stratégiques paraissent illimités⁷. Pour ce faire, les États-Unis déploient différents outils que cet article analyse sous l'angle de la théorie des fenêtres d'opportunités⁸. Aussi, la mobilisation d'importantes ressources militaires (I) et le nécessaire sursaut géopolitique et stratégique africain (II) constituent les principaux axes de la présente réflexion.

I- LA STRATÉGIE MILITAIRE AMÉRICAINE EN AFRIQUE

Le 11 septembre 2001 a permis aux États-Unis de constater que les menaces terroristes proviennent moins d'États puissants que

³ Voir, S. Tchokonté, « La déconstitutionnalisation du principe de la limitation des mandats présidentiels en Afrique subsaharienne : alliance hégémonique contre la démocratie », *Dialectique des Intelligences*, n° 2, second semestre 2016, p. 7.

⁴ Voir, P. Péan, *Carnages: les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 408-413.

⁵ Voir, P. Péan, *Op.Cit.*, p. 128.

⁶ Voir, A. Nzeugang, « Les États-Unis en Afrique après le 11 septembre 2001 : dynamiques locales d'une puissance globale. » Thèse de doctorat/Ph.D en science Politique, Université de Yaoundé II, 2009/2010, 428 p.

⁷ Voir, S. Tchokonté, *Op.Cit.*, p. 7.

⁸ La théorie de « Fenêtre d'opportunités » a été développée par J. W. Kingdon dans son ouvrage *Agendas, Alternatives and Public Policies* paru en 1984. Le modèle de fenêtre d'opportunités traite du processus d'émergence des problèmes et de leur mise en agenda en politiques publiques. La fenêtre est ouverte par un problème pressant, (*problem window*), qui appelle à une solution. Le couplage (*coupling*) désigne le moment où une solution prise par une autorité publique vient s'attacher à un problème. Lire à ce propos Voir, P. Ravinet, « Fenêtre d'opportunité. Analyse du processus de mise sur agenda et déconstruction de la rationalité », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 217-225.

d'États faibles ou en situation d'échec⁹. La mondialisation, la globalisation des économies et l'interdépendance croissante ont des répercussions sur la sécurité¹⁰ des États-Unis. C'est la raison pour laquelle, la conception de la sécurité nationale américaine intègre progressivement l'éradication de diverses menaces comme la pauvreté, les maladies telles que le Sida, l'environnement, le sous-développement, la crise économique etc.¹¹. Le Document de Stratégie de Sécurité Nationale Américaine de septembre 2002 l'illustre lorsqu'il exprime la nécessité, pour les États-Unis, d'apporter une aide militaire aux États africains ayant des difficultés sécuritaires dans le dessein de limiter les risques. D'où le déploiement de contingents dans certains pays du continent¹². Autant souligner que ce soutien de Washington est davantage l'expression d'une habilité à l'adaptation à une concurrence qui l'oppose aux pays émergents, mais aussi aux anciens alliés de la guerre froide, pour l'accessibilité aux matières premières stratégiques africaines. Les Américains ajustent leurs moyens militaires pour lutter contre les pandémies (A), le terrorisme et la piraterie (B).

A- La lutte contre les pandémies

Vue par les États-Unis durant les décennies 1970-1990, l'Afrique se présentait comme un continent sans intérêt¹³ et n'avait aucune justification stratégique¹⁴. Ainsi, ont-ils manifesté un relatif

⁹Voir, C. Rice, « Rethinking the national interest, American realism for a new world », *Foreign Affairs*, July/August 2002, p. 5.

¹⁰ Voir, J. Nye, « La puissance américaine et la lutte contre le terrorisme » in *Revue de Politique Américaine* N° 2, pp. 9-10 ; P. Boniface, « Les leçons du 11 septembre 2001 », in P. Boniface, *Les Leçons du 11 septembre*, PUF, 2001, pp. 3-9.

¹¹Voir, D. Rothchild et E. J. Keller, « U.S intervention in Africa's conflicts: the scope for action », *Lynne Reiner Publishers*, 2006, pp. 65-97.

¹² A la demande du gouvernement de Yaoundé, Washington déploie 300 militaires américains au Cameroun en raison de la lutte contre le groupe Etat islamique en Afrique de l'Ouest. Cette présence des troupes américaines, en dépit de l'appel à la solidarité internationale, constitue un élément important du projet de puissance de Washington au Cameroun. Voir, « Washington déploie 300 marines contre BokoHaram au Cameroun », article consulté le 15/04/2017 sur www.afrique7.com, et Analyse assez simpliste. Voir aussi S. Tchokonté, « Les usages géostratégiques de la coopération militaire dans la guerre contre Boko Haram au Cameroun » in *Les dynamiques dérivées du phénomène Boko Haram au Cameroun*, 2017, <https://tic4science.wordpress.com/2015/09/09/les-dynamiques-derivees-du-phenomene-boko-haram-au-cameroun/>

¹³ Lire à ce propos l'interview de J. C. Wilson, Conseiller aux affaires africaines de l'ancienne administration Clinton, accordé à Frédéric Maury, selon lesquels « l'Afrique est loin et reste difficile. Le climat, malheureusement, n'est pas très favorable aux investissements. Les risques sont énormes, les systèmes de justice et de gouvernance sont faibles », *Eco finance*, n° 33, juillet 2003, p. 49.

¹⁴ Voir, H. Kissinger, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard 2003, pp. 223-232.



retrait et l'acceptation apparente d'une « tutelle stratégique¹⁵ » initiée par leurs anciens alliés européens¹⁶. Mais un paradoxe apparaît dès la fin de la guerre froide. Afin de se voir accorder une sympathie de l'opinion africaine, dans une guerre feutrée les opposants à leurs anciens alliés durant la bipolarité, les États-Unis modifieront leur politique africaine pour améliorer leur image¹⁷. En plus d'une promotion de la démocratie, la politique africaine des États-Unis sera caractérisée par un versant économique enclin à la vulnérabilité sociale : la prise en charge et l'augmentation d'aide aux pandémies telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose¹⁸. À l'occasion d'une tournée africaine en juillet 2003, le président George Bush déclare: « *The people of Africa are fighting HIV/AIDS with courage. And I'm there to say, you will not be alone in your fight* »¹⁹. Depuis la découverte de la maladie, elle progresse quatre fois plus sur le continent que partout ailleurs. En 2001, l'on estimait à 2.200.000 le

¹⁵Le concept de tutelle stratégique peut être défini comme l'autorité reconnue aux alliés européens de Washington, la France, la Belgique ou encore le Royaume-Uni, de s'occuper de ses enjeux stratégiques en Afrique durant la guerre froide, les États-Unis concentrant la majorité de leur puissance sur le théâtre asiatique.

¹⁶En Afrique centrale, ancien pré-carré de l'ancien allié français, l'acquisition de « l'indépendance » sans vote préalable des Cameroun, sous l'égide de l'ONU, est possible par le rôle déterminant des États-Unis d'Amérique. En effet, l'administration Eisenhower sous l'influence du Vice-président Richard Nixon, qui avait pourtant décidée de ne plus défendre les intérêts des puissances coloniales européennes, cas de l'Algérie, change d'option en période de guerre froide. En effet, les autorités françaises s'emploieront en toute hâte à conférer au Cameroun un nouveau rôle stratégique en acquérant de vastes réserves territoriales en divers points du pays pour, assurent les autorités françaises, y aménager des bases militaires dont l'OTAN pourrait un jour disposer. Voir, T., Deltombe, M., Domergue, J., Tatsitsa, *Kamerun, une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Editions Ifrikiya, juin 2012, pp. 107-108 et pp. 468-469.

¹⁷ Voir, P. Boniface, « Les leçons du 11 septembre 2001 », in P. Boniface, *Les Leçons du 11 septembre*, PUF, 2001, p. 10.

¹⁸ Sur les 33,2 millions de personnes vivant dans le monde avec le VIH/sida en 2007, 22,5 millions de personnes infectées se trouvaient en Afrique. Quant au paludisme, il représente 10% des maladies en Afrique et en ce qui est de la tuberculose, la croissance de la maladie reste très forte en Afrique avec près de 13% contre moins de 1% dans les pays asiatiques. Trouvant alors un lien entre ces trois maladies qui réduisent les chances de développement africain, les États-Unis ont considérablement augmenté leurs aides dans la lutte contre ces fléaux. En premier, l'ancien président Bush avait annoncé au niveau national l'augmentation d'une somme de 15 milliards de dollars à l'aide existant en 2003 contre le Sida en Afrique et dans les Caraïbes. Ensuite, le pays contribue le plus à l'international, avec 30% du Fonds mondial, à la lutte contre le Sida en 2009. Aussi sont-ils engagés dans la lutte contre les autres fléaux. Voir, A. Nzeugang, « Les États-Unis en Afrique après le 11 septembre 2001 : dynamiques locales d'une puissance globale. » Thèse de doctorat/Ph.D en science Politique, Université de Yaoundé II, 2009/2010, 428 p.

¹⁹Voir, USAID, Bureau for Africa, 2003, President Bush's Visit to Africa, July 8, 12, www.usaid.gov, consulté le 03/03/2017.

nombre de personnes tuées par le VIH/Sida²⁰. Ces proportions prendront de l'ampleur quelques années plus tard, puisqu'en 2005, on estimait à 2.400.000 le nombre de personnes qui en étaient décédées²¹. George Bush annoncera dans le discours sur l'état de l'union en 2003 l'allocation d'une somme de 15 milliards de dollars à la lutte contre le Sida en Afrique et dans les Caraïbes²², rassemblée dans le programme « *President Emergency Plan for AIDS Relief* » (PEPFAR). L'objectif de ce programme était de financer le traitement de 2 millions de séropositifs et d'apporter des soins à 10 millions d'autres personnes touchées par le VIH/sida, y compris des orphelins et d'autres enfants en situation de vulnérabilité²³. Les États-Unis deviendront ainsi le pays qui contribue le plus au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Environ 30% des dons reçus par le Fonds mondial sont fournis par le peuple américain par l'intermédiaire du PEPFAR²⁴. Pour les Américains, comme l'a rappelé le président Barack Obama au parlement ghanéen le 11 juillet 2009, la santé et la sécurité dans le monde sont liées à la santé et la sécurité de l'Afrique²⁵. Ainsi, l'envoi par Washington de 3000 militaires en Afrique de l'ouest, le 16 septembre 2014, comme expression d'une volonté des États-Unis de combattre la résurgence du virus Ebola²⁶, se situe dans cette même logique d'aide.

Au-delà de cette dimension philanthropique, et gardant à l'esprit qu'aucune nation ne saurait être crue en l'absence de son intérêt, il y a lieu de penser que cette aide se rapproche davantage d'un acte rationnel. Sécurité et conquête des marchés figurent bel et bien parmi les objectifs poursuivis par les Américains en Afrique. Au prix du capital humain saisi comme rationalité stratégique de développement, les maladies constituent des facteurs de découragement pour les investisseurs²⁷, d'où la nécessité de les éradiquer pour mieux exercer des activités économiques. Ainsi, l'aide sanitaire apportée au continent n'est-elle qu'une manœuvre de diversion, preuve d'une maturité stratégique qui caractérise les États-Unis. La vulnérabilité en est manifestement un tremplin. En effet, le *couplage problem windows* et

²⁰Voir, E. J. Keller, « Africa and the United States: meeting the challenges of the globalization », *Lynne Reiner Publishers*, 2006, p. 9.

²¹Voir, S. F. Joireman, « HIV/AIDS in Africa », *Lynne Reiner Publishers*, 2006, p. 148.

²²Voir, E. J. Keller, *Op.Cit.* ; F. Cheru, « Aid and trade policy: shifting the debate », *Lynne Reiner Publishers*, 2006, p. 223.

²³ Voir, F. Cheru, *Op.Cit.*, pp. 225-226.

²⁴Voir, C. Pellerin, « Le plan de lutte contre le sida de M. Bush et les cinq prochaines années », www.america.gov, consulté le 03/03/2017.

²⁵ Lire à ce propos le discours de l'ancien président Barack Obama à Accra en 2009, au parlement ghanéen. Consulté le 03/03/2017.

²⁶Voir, R. Carayol, « Interventions armées : l'Afrique de Papa revient, vive l'ingérence ? », *Jeune Afrique*, n° 2804 du 05 au 11 octobre 2014, p. 38.

²⁷ Voir, A. Larson, « Les priorités économiques de la stratégie de sécurité nationale », *Foreign Policy*, 2002, p. 22.



*political windows*²⁸ lié à leur politique interne et internationale, à savoir la réduction d'une dépendance aux ressources énergétiques du Moyen-Orient et le dévolu jeté sur l'Afrique, le démontre à suffisance. L'attitude de Washington à l'égard du traitement des pandémies n'est qu'un instrument de son projet géostratégique²⁹ sur le continent. Plus concrètement, l'objectif est non seulement de détourner l'attention des Africains, mais également celles d'autres puissances, sur les objectifs économiques et stratégiques qu'ils poursuivent en toile de fond³⁰ en posant des actes de bienfaisance qui promeuvent leur visage angélique et de compassion³¹. C'est une instrumentalisation de l'éthique à des fins économiques devant les exigences géopolitiques. En effet, mêler éthique et politique étrangère n'est pas chose aisée³². Plutôt qu'une véritable révolution de la politique africaine des États-Unis, l'introduction de l'éthique est une astuce cosmétique pour masquer leur stratégie de puissance³³. L'ajustement de leur politique africaine à une approche éthique ou de morale demeure un enjeu géopolitique et participe d'un registre volatile, lié en partie à la versatilité d'une opinion publique internationale et africaine insaisissable sur les thématiques environnementales, « droits-de-l'hommes », culturelles ou autres³⁴.

²⁸ Voir, P. Ravinet, « Fenêtre d'opportunité. Analyse du processus de mise sur agenda et déconstruction de la rationalité », *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 217-225.

²⁹ On peut définir le projet géostratégique, des États-Unis en Afrique, comme le quadrillage de du continent en zone d'importance stratégique pour ceux-ci et à un déploiement de forces et de moyens pour le mettre sous contrôle politique, économique, diplomatique et stratégique. Voir, S. Tchokonté, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique », *Géostratégie*, n° 33, 4^e trimestre 2011, p. 121.

³⁰ Voir, N. Chomsky, *Dominer le monde ou sauver la planète : l'Amérique en quête d'hégémonie mondiale*, Paris, Fayard, 2004, p. 26.

³¹ Voir, J. Nye, « La puissance américaine et la lutte contre le terrorisme », *Revue de Politique Américaine*, 2005, pp. 16-20.

³² Parler d'éthique en politique étrangère revient à introduire, dans les arbitrages du processus décisionnel, des considérations normatives au-delà des seuls intérêts. Or, les cas pratiques les plus récents n'ont pas nécessairement donné de résultats positifs. Jimmy Carter, qui voulait redonner à la politique étrangère américaine une respectabilité morale après le drame vietnamien en cessant de soutenir le régime dictatorial du Shah d'Iran, a contribué ainsi à précipiter la prise de pouvoir de l'Ayatollah Khomeiny en 1979. Tony Blair, en annonçant une nouvelle politique étrangère éthique pour la Grande-Bretagne lors de son arrivée au pouvoir en 1997, a fini par sombrer dans les contre-vérités de l'affaire irakienne après avoir dû, entre autres, assumer quelques pratiques douteuses, comme la vente d'armes à la Sierra Leone. En voulant désigner un « axe du Mal » et promouvoir le Bien, George W. Bush et ses conseillers n'auront semé que désordre, regain du terrorisme international, guerres civiles et antiaméricanisme. Voir, F. Charillon, « L'éthique : le nouveau mot d'ordre de la politique étrangère française ? », *Revue internationale et stratégique* 2007/3 (N°67), pp. 88-90.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

Elle est une politique de « camouflages » visant à masquer les réels objectifs de la *Realpolitik* américaine en Afrique.

B- La lutte contre le terrorisme et la piraterie

Ayant été qualifiée de « géopolitique des périls³⁵ » durant la guerre froide, l'Afrique est aujourd'hui pour les États-Unis un enjeu de défense, particulièrement le golfe de Guinée devenu, en l'espace d'une décennie, l'une des zones maritimes les plus dangereuses du monde³⁶. Si l'année 2007 indique que c'est la côte Ouest-africaine, dans sa jonction avec l'Afrique centrale qui détient la palme d'or des actes de piraterie maritime en Afrique, 2008 et 2009 confirment cette tendance, puisque pour la première fois, de tels actes ont été commis aux larges des côtes camerounaises et équato-guinéennes³⁷. Aussi, la recrudescence d'attentats terroristes dans cette région de l'Afrique est-elle devenue un véritable problème menaçant la stabilité des pays riverains et compromettant le développement économique de la région³⁸. Craignant de voir cette insécurité avoir des répercussions à long terme sur leur sol, mais surtout d'être devancés sur l'exploitation des matières premières africaines par et au profit d'autres puissances étrangères, les États-Unis apportent une aide militaire auxdits États. Aussi, forment-ils des unités d'élite dans les armées africaines dans une dimension technoscientifique et tactique. Près de 5000 et 6000 soldats américains se trouvent sur le sol africain de même qu'une douzaine de bases et de drones³⁹. Ces efforts matériels, financiers et techniques américains pour la formation de soldats africains ont pour but leur participation efficace durant leurs guerres asymétriques⁴⁰. Quelque 300 militaires américains sont mobilisés dans le nord du Cameroun dans le

³⁵ Voir, W. Mvomo Ela, *Op.Cit.*, p. 56.

³⁶ Voir, International Crisis Group, *Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque*, Rapport Afrique n° 195, 12 décembre 2012, p. i.

³⁷ En effet, au même titre que la prise des otages aux larges de Bakassi en octobre 2008 (10 otages dont 7 Français, 2 Camerounais et un Tunisien), l'attaque avec mort d'homme survenue aux larges de le 29 avril Douala 2009, le braquage de plusieurs établissements bancaires à Limbe le 28 septembre 2008, voire ceux à intervalle régulier de la capitale équato-guinéenne (17 février 2009, île de Bioko) sont autant de signes qui indiquent que la piraterie ne peut plus être considérée comme un épiphénomène en Afrique Centrale. Voir, J. V. Ntuda Ebodé (dir.), *Terrorisme et piraterie : de nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, p. 15.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Voir, R. Carayol, « Interventions armées : l'Afrique de Papa revient, vive l'ingérence ? », *Jeune Afrique*, n° 2804 du 05 au 11 octobre 2014, pp. 38-39.

⁴⁰ C'est l'exemple du déploiement de 300 militaires américains au Cameroun, à la demande du gouvernement de Yaoundé, s'inscrivant dans la lutte contre le groupe Etat islamique en Afrique de l'Ouest. Voir, « Washington déploie 300 marines contre Boko Haram au Cameroun », www.afrique7.com, du 16/10/2015, consulté le 15/04/2017, et S. F. Joireman, « HIV/AIDS in Africa », *Lynne Reiner Publishers*, 2006, pp. 147-148.



cadre de la lutte contre Boko Haram. Ces soldats mènent « des opérations de collecte aérienne de renseignements, de surveillance et de reconnaissance », selon l'ancien président américain Barack Obama⁴¹. À cette « diplomatie militaire » viennent s'ajouter les missions de 4 000 soldats américains qui occupent le camp Lemonnier, à Djibouti, tandis qu'une soixantaine se sont établis au camp Simba, au Kenya, afin de lutter contre les islamistes Shebab⁴². Depuis leurs bases, les Marines américains lancent des opérations plus ou moins discrètes contre les terroristes affiliés à Al-Qaïda, avec pour objectifs de lutter contre la piraterie et le terrorisme (qu'il s'agisse d'Aqmi, de Boko Haram, des Shebab ou de l'Armée de résistance du Seigneur de Joseph Kony). Ils sont également présents au Tchad, au Niger, au Burkina, en Éthiopie et en Ouganda⁴³.

En réalité, l'aide américaine n'est que l'expression d'une « diplomatie pétrolière » de Washington qui capitalise les enjeux internationaux de terrorisme et de piraterie pour contrôler et exploiter les ressources stratégiques africaines, et surveiller leurs voies de transports⁴⁴. D'un autre côté, cet arsenal militaire a pour objectif masqué la protection de multinationales américaines, tant pétrolières, agro-industrielles que diamantifères qui se trouvent sur le continent⁴⁵. Aussi, souscrit-il à l'évidence d'une confrontation entre les États-Unis, les pays émergents et leurs anciens alliés européens dans la ruée vers les matières premières. En effet, l'Afrique étant considérée comme une zone d'influence historique par la France, une présence directe et manifeste des forces américaines sur le sol africain est une source d'inquiétude pour elle. D'où le renforcement de ses forces militaires récurrentes, présentes dans ses anciennes colonies à l'exemple du dispositif militaire Barkhane dédié à la lutte contre le terrorisme au Sahel, précédemment nommé « Opération Serval » au Mali, et « Épervier » au Tchad. L'opposition feutrée entre Américains et

⁴¹Voir, C. Oberti, « Boko Haram : pourquoi les troupes américaines au Cameroun plutôt qu'au Nigeria ? », article publié sur www.france24.com, consulté le 21/06/17.

⁴²Voir, M. Olivier, « Carte : où sont les militaires américains en Afrique ? », article publié sur www.jeuneafrique.com, consulté le 21/06/17.

⁴³*Ibid.*

⁴⁴ Les pays du golfe de Guinée se situent dans un espace maritime et marin qui se révèle très riche dans le domaine de l'off-shore profond et ultra profond. Ces gisements correspondent à des champs dont la production peut facilement être écoulee à travers les voies maritimes de transport pétrolier pour les Etats-Unis. Voir, Voir, E. Ngodi et M.-E. Owona Nguini, « Le pétrole off-shore comme ressource stratégique en Afrique centrale: une richesse au cœur des tensions et des appétits », *Enjeux*, n° 26, 2006, p. 12.

⁴⁵Banro American Resource (anciennement African Mineral Resource Inc.) et BRC Development Corp. sont deux filiales de Banro Corporation, industrie minière américaine installée en RDC. Elle détient 93% de SAKIMA- Société Aurifère du Kivu et du Maniema-par le biais de sa filiale Banro American Resources Inc. Les 7% restant sont détenus par le gouvernement de la RDC. Voir, *Portrait de quelques sociétés minières canadiennes présentes en Afrique*, miningwatch.ca, consulté le 15/04/17.

Français est l'expression d'une « géopolitique de barils marginaux »⁴⁶ adoptés par ces derniers tous en quête de puissance ultime. Ainsi, le soutien militaire américain au continent revêt un statut binaire en tant que résultat de leur politique étrangère africaine (*output* de la boîte noire que représente l'appareil étatique), et ressource d'une politique (*input* du système international)⁴⁷.

II- LA NÉCESSAIRE RÉAPPROPRIATION DU PROJET GÉOSTRATÉGIQUE AMÉRICAIN PAR LES ÉTATS AFRICAINS

Le nécessaire sursaut géopolitique et stratégique des États Africains vis-à-vis des grandes puissances, occidentales et émergentes, constitue un élément essentiel visant à aider l'Afrique et les Africains à réussir leurs divers projets de développement. Ce sursaut géopolitique et stratégique leur permettrait de siphonner le savoir et le savoir-faire technologiques de leurs partenaires extérieurs. En effet, le discours sur le transfert de technologie étant l'expression de la capacité des États stratégiquement émancipés à s'inscrire dans la dialectique des intelligences, les Africains doivent contraindre ceux-ci à partager leur savoir et savoir-faire technologique avec les entreprises locales par une institutionnalisation des joint-ventures (A), mais aussi faire de ses importantes matières premières un instrument de « chantage » visant à contraindre les pays développés à procéder à un transfert effectif de technologies et de compétences (B).

A-L'institutionnalisation des joint-ventures avec les entreprises locales

Compte tenu de la marginalisation technologique⁴⁸ dont elle est l'objet et de l'importance de cette dernière pour son développement et son émergence éventuelle, l'élite gouvernante africaine devrait faire de l'intelligence économique⁴⁹ l'instrument stratégique, susceptible de

⁴⁶ La « géopolitique de barils marginaux » se présente comme la capacité pour les puissances mondiales d'influer sur le cout du baril de pétrole de pays producteurs ne faisant pas partie de l'Organisation de pays producteurs de pétrole (OPEP).

⁴⁷ Voir, C. Villar, *Le discours diplomatique*, Paris, L'Harmattan, Collection « Pouvoirs comparés », 2008, p. 52.

⁴⁸ Voir, S. Tchokonté, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », Thèse de doctorat/Ph.D en science Politique, Université de Yaoundé II, 2013/2014, p. 381.

⁴⁹ Le député français B. Carayon, dans un rapport intitulé « Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale », la définit comme : « une politique publique de compétitivité, de sécurité économique, d'influence (...), d'identification des secteurs et des technologies stratégiques, d'organisation de la convergence des intérêts entre la sphère publique et la sphère privée ». Voir, B. Carayon, « Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale », www.ladocumentationfrançaise.fr, consulté le 26/03/2017.



briser le verrou technologique américain. Cette dernière conférerait un avantage compétitif et constituerait un moyen de captation voire de spoliation du patrimoine des autres partenaires⁵⁰. Ainsi, consciente de la logique de verrou ou de veille technologique dans laquelle sont inscrits les pays développés, l'élite gouvernante africaine devrait, grâce aux stratégies de joint-ventures, contraindre ceux-ci à procéder au transfert de technologies et de compétences⁵¹. La méthode consisterait à : une conception et une imposition de feuille de route dans leurs relations contenant des exigences telles ; la constitution, pour toutes les entreprises américaines soumissionnaires en Afrique, de joint-ventures avec les entreprises africaines exerçant dans les mêmes domaines ; l'intégration systématique des ingénieurs locaux dans les équipes procédant à des réalisations infrastructurelles sur le continent ou encore la tenue par les ingénieurs américains exerçant sur les chantiers africains de séminaires et autres colloques scientifiques dans les universités, écoles d'ingénieries et autres centres de recherche⁵².

A- Le recadrage des doctrines militaires pour un arrimage africain aux guerres industrielles

Le début de XXI^e siècle a vu la situation économique et stratégique mondiale se transformer au profit des pays exportateurs d'hydrocarbures⁵³. Puisque l'Afrique affiche une capacité de production pétrolière supérieure à 10% des extractions mondiales⁵⁴, il importe que ses États élaborent dans un premier temps, chacun pris individuellement, mais aussi communément, une politique de défense et de contrôle du secteur énergétique, en vue de limiter l'action des puissances mondiales et émergentes qui ne ménagent aucun effort pour exploiter leurs ressources stratégiques. Cette politique de défense

⁵⁰ L'élite africaine pourrait s'inspirer de l'exemple indien. Dans les rapports de coopération technologique qui lient l'Inde à la France, New Dehli a fait de l'intelligence économique l'instrument de la quête des technologies de pointes. Dans l'achat de 126 avions de combat Rafale, pour un montant de 10 milliards d'euros, 18 avions ont été livrés à l'immédiat et les 108 autres devront être montés en Inde afin de permettre à l'Inde de s'approprier à l'occasion la technologie occidentale. Voir, www.Euronews.com, consulté le 26/03/2017, et S. Tchokonté, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », Thèse de doctorat/Ph.D en science Politique, Université de Yaoundé II, 2013/2014, p. 381.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*, p. 381.

⁵³ Voir, D. Teurtrie, « La stratégie de la Russie dans l'exportation de ses hydrocarbures : contrôle et diversification », *Flux* 2008/1 (n° 71), p. 24.

⁵⁴ Voir, « L'Afrique : un potentiel énergétique énorme et varié », www.planete-energies.com, consulté le 15/04/2017.

débuterait par une redéfinition de la doctrine militaire⁵⁵ pour que les forces armées s'arriment aux guerres nouvelles⁵⁶, telle la guerre industrielle, caractérisées par une interdépendance entre forces productives, firmes multinationales, politiques et forces armées⁵⁷ pour un leadership économique, technologique et industriel. En effet, politiques, militaires et multinationales étrangers entretenant des relations incestueuses en Afrique⁵⁸ dans l'objectif de disposer d'importantes marges de manœuvres dans les politiques publiques d'États du continent, un rapprochement entre armées, entreprises et société civile africaine, pour définir une stratégie de défense des ressources dont regorge le continent, est nécessaire.

Dans un second temps, force est de constater que la mise en concurrence, ou stratégie de la lamproie⁵⁹ est un moyen utilisé par les États stratégiquement matures. Dès lors, les pays du continent devraient se l'approprier pour capitaliser leurs intérêts selon un contexte de croissance importante de la demande en ressources stratégiques⁶⁰ et une féroce concurrence existante entre les pays importateurs des dites matières premières. Dans une stratégie de captation de la technologie américaine, les dirigeants africains pourraient utiliser l'importance des richesses dont regorge le

⁵⁵La doctrine militaire est une construction intellectuelle qui formule le savoir jugé nécessaire et suffisant pour guider les personnels militaires dans leur action opérationnelle. Elle prescrit les règles et les conditions optimales de leurs conduites d'action et les diffuse au sein de l'institution. Dans un contexte de guerres nouvelles, la doctrine militaire indiquera aux armées comment elles entendent s'organiser, s'entraîner et s'engager dans différentes opérations afin de remplir les missions qui sont susceptibles de leur être confiées selon les enjeux en présence. Voir, L. Poirier, *Le Chantier stratégique. Entretien avec Gérard Chaliand*, Hachette-pluriel, 1997, p. 129 et P. Vennesson, « Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions », *Pouvoirs* 2008/2 (n° 125), p. 81-82.

⁵⁶*Ibid.*

⁵⁷Il existe d'importantes connivences entre chefs militaires, industriels et politiques dans les puissances mondiales et celles émergentes, entretenues par leur proximité sociale, mais aussi par la circulation qui existe entre les sommets de l'armée, de l'économie et de la politique dans lesdits États. Voir, J. Joana, « Armée et industrie de défense : cousinage nécessaire et liaisons incestueuses », *Pouvoirs* 2008/2, n° 125, p. 43.

⁵⁸Le câble Wikileaks, datant du 2 février 2009, fait état des liens étroits entre l'entreprise Shell et les autorités politiques du Royaume-Uni et des Pays-Bas, de même que celui datant du 20 octobre 2009, qui fait part des télégrammes diplomatiques américains rapportant les propos d'un représentant de Shell qui affirme que la compagnie a, au Nigéria, « des gens dans tous les ministères intéressants » et qu'elle sait ainsi tout ce qui s'y passe. Voir, F. X. Noah Edzimbi, « Le projet géostratégique des États-Unis d'Amérique dans le golfe de Guinée : analyse de l'action américaine au Cameroun entre 1997 et 2013 », Master II en science politique, 2014, p. 30.

⁵⁹Voir, S. Tchokonté, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », Thèse de doctorat/Ph.D en science Politique, Université de Yaoundé II, 2013/2014, pp. 381-388.

⁶⁰Voir, D. Teurtrie, *Op.Cit.*, p. 25.



continent⁶¹, devant la détermination des industries occidentales et émergentes d'y accéder comme élément de chantage, de contrainte, visant à les amener à procéder à un réel transfert de technologies et de compétences en leur faveur, en s'inscrivant une « tactique de deux discours en poche⁶² » selon les circonstances, les acteurs et enjeux qui se présentent à eux. Dans la mise en œuvre de cette stratégie, l'élite gouvernante africaine devrait tenir compte du risque que constitue le dilemme du développement⁶³ auquel l'oppose cette démarche. Il est en effet impératif de ne pas brader l'essentiel des ressources, au point d'hypothéquer les chances d'industrialisation future du continent, d'où la nécessité d'établir des quotas de matières premières à octroyer à leurs partenaires étrangers et de sortir du gouvernement perpétuel⁶⁴.

Conclusion

L'objectif de cette contribution était de montrer comment, pour accéder aux matières premières stratégiques africaines nécessaires à leur compétitivité et à leur survie économique, les États-Unis ont entrepris, en plus de lutter contre le terrorisme et la piraterie maritime, de s'engager dans la lutte contre l'éradication des pandémies telles que le VIH et EBOLA. Dans un contexte de croissance importante de la demande et de la raréfaction des ressources stratégiques, les matières premières africaines, jusque-là gérées de manière quasi-monopolistique par les anciennes puissances coloniales, font désormais l'objet d'une rude concurrence entre les puissances occidentales et les nations émergentes. Dans cette configuration nouvelle, l'habileté, la capacité d'adaptation et de démarcation constituent les gages de la réussite de leurs divers projets de puissance. Afin d'accéder aux ressources diverses dont regorge le continent, les États-Unis mobilisent des ressources militaires dans la lutte contre les pandémies, le terrorisme et la piraterie. Cette politique africaine des Américains, fondée d'une part sur une approche éthique de traitement de pandémies, et d'un soutien dans leur lutte contre les menaces de terrorisme et de piraterie d'autre part, n'est qu'une politique de « camouflage » visant à masquer la *Realpolitik de Washington sur le continent, qui est de profiter des ressources naturelles stratégiques*. Dans une perspective stratégique, l'élite gouvernante africaine pourrait se

⁶¹ Voir, M. Kounou, *Pétrole et pauvreté au sud du Sahara : analyse des fondements de l'économie politique du pétrole dans le Golfe de Guinée*, Yaoundé, éditions Clé, 2006, pp. 30-39.

⁶² Voir, C. Boisbouvier, *Hollande l'Africain*, Paris, La découverte, 2015, p. 281.

⁶³ *Ibid.*, p. 117.

⁶⁴ Voir, M.-E., Owona Nguini, « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme dans la CEMAC », *Enjeux*, n° 26, 2004.

réapproprié cette offensive américaine pour ses ressources et la transformer au mieux des intérêts des populations dont elle a la charge. Ce nécessaire sursaut géopolitique et stratégique reposerait, entre autres, sur l'institutionnalisation des joint-ventures entre les entreprises américaines et africaines et sur le siphonage du savoir et du savoir-faire technologique américain. Toutefois, pour ce faire, l'institutionnalisation des principes et des pratiques démocratiques est une nécessité, car elle permettrait aux États africains de s'arrimer aux nouvelles formes de guerres, d'être politiquement stables, économiquement et militairement mieux lotis en vue d'être stratégiquement moins dépendants des grandes puissances.

Bibliographie

Boniface P., « Les leçons du 11 septembre 2001 », Paris, IRIS/PUF, 2001, 136p.

Charillon F., « L'éthique : le nouveau mot d'ordre de la politique étrangère française ? », *Revue internationale et stratégique* 2007/3 (N°67), pp. 87-94.

Fogue A., *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2008, 418 p.

Hugon P., *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, (3èmes éditions) Paris SEDES et A Colin, 2012.

International Crisis Group, *Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque*, Rapport Afrique n° 195, 12 décembre 2012, 47p.

Joana J., « Armée et industrie de défense : cousinage nécessaire et liaisons incestueuses », *Pouvoirs* 2008/2 (n° 125), pp. 19-28.

Kamto M., (dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation : dynamique internes ; marginalisation internationale ?*, Editions Afrédit Africaine d'Édition, janvier 2010, 210p.

Kissinger H., *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard 2003, 386p.

Larson A., « Les priorités économiques de la stratégie de sécurité nationale » *Foreign Policy*, 2002, pp. 19-23.



Leiber R. et Meiber K., « La stratégie de sécurité nationale du président Bush » *Foreign Policy*, 2002, pp. 32-35.

Noah Edzimbi F. X., « Le projet géostratégique des Etats-Unis d'Amérique dans le golfe de Guinée : analyse de l'action américaine au Cameroun entre 1997 et 2013 », Master II en science politique, 2014, 135p.

Ntuda Ebodé J. V., (dir.), *Terrorisme et piraterie : de nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique Centrale*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010, 241p.

Nye J., « La puissance américaine et la lutte contre le terrorisme », in *Revue de Politique Américaine*, 2005, pp. 11-20.

Nzeugang A., « Les États-Unis en Afrique après le 11 septembre 2001 : dynamiques locales d'une puissance globale. » Thèse de doctorat/Ph.D en science Politique, Université de Yaoundé II, 2009/2010, 428p.

Oberti C., « Boko Haram : pourquoi les troupes américaines au Cameroun plutôt qu'au Nigeria ? », article publié sur www.france24.com

Olivier M., « Carte : où sont les militaires américains en Afrique ? », article publié sur www.jeuneafrique.com

Owona Nguini M.-E., « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme dans la CEMAC », *Enjeux*, n° 26, pp. 8-16.

Poirier L., *Le Chantier stratégique. Entretiens avec Gérard Chaliand*, Hachette-pluriel, 1997, 310p.

Pondi J.-E., (dir.), *Une lecture africaine de la guerre en Irak*, Maisonneuve et Larose/ Afrédit, Paris, décembre 2003, 242p.

Saint-Prost C., « Géopolitique des États-Unis au Moyen-Orient », *Revue Française de géopolitique*, 2003, <https://www.diploweb.com/-Moyen-Orient-.html>

Tchokonté S., « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique : contribution à l'étude de la nouvelle politique africaine de la Chine et de la dynamique des grandes puissances en Afrique depuis la fin de la guerre froide », Thèse de doctorat/Ph.D en science Politique, Université de Yaoundé II, 2013/2014, 509p.

Teurtrie D., « La stratégie de la Russie dans l'exportation de ses hydrocarbures : contrôle et diversification », *Flux* 2008/1 (n° 71), pp. 24-36.

Venesson P., « Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions », *Pouvoirs* 2008/2 (n° 125), pp. 81-92.



Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement
(CAPED)



YOUSSA Gédéon

CEMAC : la sécurisation des ressources naturelles comme un enjeu de sécurité sous régionale

In : *Revue Dialectique des intelligences, Dossier, « Penser l'Afrique par ses matières premières », n° 003, Premier semestre 2017, pp. 84-113.*

CEMAC : la sécurisation des ressources naturelles Comme un enjeu de sécurité sous régionale

Gédéon YOUSSE¹

Résumé :

Situés en zones subtropicale et équatoriale, les pays membres de la zone CEMAC bénéficient d'écosystèmes particulièrement riches. Cet article constate cependant qu'un déficit stratégique, consécutif aux politiques de destin lié perpétuées par les gouvernants successifs et le manque d'éducation des populations, ont contribué à abandonner l'exploitation des ressources naturelles de la région aux intérêts étrangers, dans un environnement mondial hautement concurrentiel et prédateur. L'On se retrouve dans un scénario d'appauvrissement, caractérisé par le primat des industries extractives vouées à l'exportation et l'instrumentalisation des richesses à des fins conflictuelles. Dans une approche néo-institutionnelle et constructiviste structuraliste, l'auteur pense que le meilleur moyen de sortir de cette situation et de permettre aux richesses naturelles de la CEMAC de contribuer à l'émergence des pays membres, consiste à réaliser un sursaut stratégique collectif, consistant à inscrire les ressources naturelles dans le paradigme des intérêts fondamentaux de la Nation. Ce qui permettra d'accorder à leur sécurisation et à leur exploitation durable autant d'attention qu'à l'indépendance et à la souveraineté des États.

Mots clés : Sécurité ; Ressources ; Biodiversité ; Écosystèmes.

Introduction

Le concept des ressources naturelles remonte à l'origine des temps. La bible, dès son livre premier, la Genèse, l'introduit. En effet, après avoir créé l'univers, Dieu y installa le ciel et son contenu, la terre et ses biens de surface et des fonds, ainsi que les mers et leurs richesses. Puis il ordonna à l'homme : « *Soyez féconds, multipliez, remplissez, et assujettissez ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre* »². Ce verset nous place au cœur même de la problématique des ressources naturelles. Dès le départ, l'humanité avait pensé que ces ressources seraient pérennes, permettant de servir les créatures divines indéfiniment. « *Pour les théories économiques dominantes, tout se passe comme si les ressources*

¹ Gédéon YOUSSE est doctorant en Relations Internationales et Études Stratégiques, UY II, Enseignant-chercheur associé au CREPS, à l'EIFORCES, à l'ESIG et au CAPED.

² *La sainte bible*, Genèse, chapitre 1, verset 28



naturelles étaient inépuisables. Elles n'ont de valeur, dans le modèle économique occidental, que par la quantité de capital et de travail nécessaire à leur extraction. Les ressources en elles-mêmes n'ont pas de valeur économique »³.

Ce courant d'idée tend à ignorer deux mots-clés du verset biblique : « *multipliez, remplissez* ». La multiplication et le remplissage ont pour effet d'entamer, puis de diminuer le volume des ressources. Ces deux facteurs sont aujourd'hui une réalité palpable, inquiétante, qui amène certains à penser que le remplissage de la terre est imminent et que l'humanité, du fait de son volume, risque de faire disparaître certaines ressources. Cette inquiétude conduit l'humanité à réorienter sa pensée vers des concepts nouveaux.

Et pour comprendre cette réalité, il suffit de s'inspirer de ce texte du mythique manuel scolaire « Mamadou et Binéta sont devenus grands », intitulé : *L'utilité du savoir*. En résumé, ce texte indique qu'à la création, Dieu mit en Afrique d'immenses ressources pour l'humanité, tandis que le reste de la planète était condamné au froid et à la pauvreté. Comme il revenait aux Noirs de choisir en premier la terre qu'ils voulaient, bien entendu, ils choisirent l'Afrique, à cause de ses richesses. Les autres se contentèrent du reste du monde. Mais avec le temps, on se rendit compte que les Noirs avaient commis une erreur. En effet, l'Africain s'est contenté de consommer ses richesses comme nous l'apprend la légende de la chasse et de la cueillette, alors que le Blanc trouvait des astuces, non seulement pour se protéger du froid, mais également pour extraire de son sol pauvre des richesses cachées. On peut même imaginer, pour compléter l'idée de l'auteur, que le Blanc a réussi à se servir sur le patrimoine des Noirs, tant et si bien que ce dernier a commencé à s'amenuiser, voire à disparaître.

Cette tendance à l'amenuisement des ressources s'est accélérée avec la croissance démographique et les besoins associés des autres créatures non humaines qui peuplent la terre. En réaction à l'épuisement des ressources naturelles, la notion de développement durable apparaît dès le début du XXI^e siècle. Elle suggère que l'humanité doit consommer les ressources avec modération, de manière à éviter leur épuisement car celle-ci signifierait la fin même de la vie.

La définition des ressources naturelles a évolué dans le temps. A l'origine, étaient considérées comme ressources naturelles la biomasse utile et les matières premières. Dans l'Europe antique, le sel a joué un rôle prépondérant parce qu'il permettait de conserver les aliments. Il a même servi de monnaie et une ville comme Cracovie en Pologne doit son expansion à l'exploitation de son immense gisement de sel. On a ensuite considéré comme ressources naturelles les énergies qui

³ Article : *Les ressources naturelles*, Encyclopédie Wikipedia, sur <https://fr.wikipedia.org/wiki-ressources-naturelles>, consulté le 29 mai 2017

permettaient à l'homme de vivre, produire et rechercher les biens nécessaires à la vie. Les animaux de traction, les moulins à vent ou à eau, le bois de chauffe ... ont de ce fait pris de l'importance.

De nos jours, la notion de fonctionnalité écologique et de service écologique a élargi celle de ressources naturelles aux ressources utiles ou indispensables non seulement à l'homme, mais aussi à l'ensemble des écosystèmes. Ainsi, sont devenus des ressources naturelles, la terre et l'ensemble de l'environnement dans lequel l'humanité évolue. En France, la charte de l'environnement de 2005 indique que « *les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ; (...) l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel* »⁴.

Selon la Banque Mondiale, la ressource naturelle est une substance ou un organisme ou encore un objet présent dans la nature et qui fait, dans la plupart des cas, l'objet d'une utilisation pour satisfaire les besoins humains, animaux ou végétaux⁵. Les ressources naturelles se distinguent selon leur typologie ou leur durabilité. Ceci permet de les classer suivant cinq critères :

- Leur valeur économique : celle-ci est liée au critère économique de rareté, qui attribue une valeur marchande ou spéculative à la ressource ;
- Leur valeur vitale : toutes les ressources n'ont pas la même importance. Certaines sont dites vitales car elles sont indispensables à la vie. C'est le cas de l'eau, de l'air... Le temps peut également intervenir dans ce critère. A titre d'exemple, le sel qui était indispensable pour la conservation des aliments à l'antiquité n'a plus de nos jours qu'une valeur relative ;
- Leur renouvelabilité : celle-ci dépend des critères du développement durable ;
- L'avantage offert : pour l'homme, les animaux ou la nature. L'attractivité des bordures de la mer a amené la majorité de la population humaine à s'installer le long des littoraux ;
- Les services rendus : ce critère s'évalue par rapport au groupe humain considéré. Ainsi, la bande dessinée ou le cinéma enseignent comment les indigènes étaient surpris de voir les explorateurs occidentaux se battre pour l'or, alors que ce métal n'avait pour eux qu'une valeur rituelle symbolique. Certaines forêts sont de nos jours classées au patrimoine de l'humanité à cause de la plus-value qu'elles apportent à l'environnement.

Dans tous les cas de figure, le rythme de consommation de certaines ressources entraîne leur diminution ou leur raréfaction. Ceci amène à

⁴<https://fr.wikipedia.org/wiki/ressources-naturelles>, consulté le 28 mai 2017

⁵Dictionnaire de l'environnement, sur www.dictionnaire-environnement.com/ressources_naturelles_ID5518.html, consulté le 28 mai 2017



classer les ressources également suivant le critère de renouvelabilité et de non renouvelabilité.

Ce qui inquiète le plus le monde, c'est le rythme de diminution de certaines ressources. Cette raréfaction des ressources entraîne des conséquences néfastes sur la qualité de vie des populations, des animaux et le comportement de la nature. *Selon le rapport du Millenium Ecosystem Assesment* daté de 2015, les chalutiers du globe extrayaient 80 millions de tonnes de poissons des mers en 1985. En 2000, malgré l'amélioration des capacités de capture et un volume plus important de personnes à nourrir, la production n'a pu dépasser 70 millions de tonnes. Corrélativement, le nombre de personnes sous alimentées est passé de 32 millions en 1995 à près de 856 millions en 2000. Quant à l'état de pauvreté, l'Afrique comptait 315 millions de personnes pauvres en 2005, année de lancement des objectifs du millénaire pour le développement. Au terme du programme en 2015, ce nombre se situait autour de 404 millions.⁶ Pour Sylvie Briet, co-auteur dudit rapport, « *l'homme vit au-dessus de ses moyens. Plus exactement au-dessus des moyens de la planète. Il puise directement dans le capital naturel de la Terre, non dans les intérêts qu'il pourrait produire. Et 60 % des "services" vitaux qui lui sont fournis par les écosystèmes sont déjà dégradés ou surexploités. D'ici trente à quarante ans, le bien-être de l'homme sera menacé* »⁷.

Si la ressource naturelle est tant importante à la vie, et s'il est vrai qu'elle tend à diminuer au fur et à mesure que l'humanité la consomme, il apparait tout aussi normal que par réflexe égocentrique, chaque homme cherche à se l'appropriier ou à la contrôler. La situation devient plus complexe lorsqu'on sait que les ressources sont inégalement réparties sur le globe. Dans ce cas, l'homme aura la tendance à aller la chercher là où elle se trouve. La ressource devient ainsi un enjeu de relations entre humains. Ces relations peuvent rester conviviales ; elles peuvent tout aussi devenir houleuses. A l'échelle des relations internationales, les ressources naturelles vont donc prendre une dimension géopolitique, dès lors que leur appropriation sera à l'origine d'une interaction inévitable et souvent conflictuelle entre Nations.

La problématique des ressources naturelles est au centre de nombreuses études. Les Nations-Unies, l'Union Africaine, la Banque Mondiale et plusieurs autres organisations mènent des réflexions destinées à moduler la consommation des ressources. Des instituts et milieux de la recherche ainsi que des média s'intéressent à leur aspect

⁶ Article : *Ressources naturelles : Rapport du Millénaire Ecosystème Assesment sur l'écosystème*, sur www.ecosystemes.fr, consulté le 25 mai 2017

⁷ Sylvie Briet : *1360 experts sonnent l'alarme : à force de dégrader les écosystèmes, l'homme menace son propre bien-être d'ici à quarante ans*, article Libération, 31 mars 2005, sur http://www.ecosociosystemes.fr/ressources_naturelles.html, consulté le 25 mai 2017

géopolitique. C'est le cas du Centre International d'Études Géopolitiques de Lausanne, qui consacre une importante étude sur les Enjeux géopolitiques des ressources naturelles⁸. D'autres chercheurs les assimilent à un patrimoine commun de l'humanité. Ainsi, « *Les théoriciens des « Commons », concept qui peut être historiquement défini comme « un système social et écologique » (a shared social-ecological system), s'adosent à l'idée selon laquelle un certain nombre de richesses – que ni les gouvernements, ni le marché ne sont en mesure de créer et de protéger – appartiennent à tous et doivent être activement protégées et gérées, pour le plus grand bien de tous. « Les Commons sont les biens collectifs dont nous avons hérités, que nous avons également créés et que nous devons léguer aux générations futures »* »⁹.

Selon Victoria Phillippis, citant Patric Sabatier, l'importance des ressources naturelles, leur tendance à la diminution et les enjeux de leur conquête sont telles que « *plus d'un millier d'experts, et des plus qualifiés, ont compilé et analysé toutes les données disponibles sur l'impact des activités humaines sur les écosystèmes qui rendent possible la terre* »¹⁰.

Des agences de sécurité nationale consacrent des études prospectives dans le but de garantir à leur pays un accès durable aux ressources. Dans cette lancée, l'agence américaine CIA a effectué en 2013, une étude intitulée : quel monde en 2030 ? Les pronostics de la CIA. Cette étude traite, entre autres sujets, de la perspective 2030 du monde en termes de ressources, ainsi que des moyens d'appropriation et d'acheminement¹¹. En France, le Livre Blanc de la défense et la sécurité nationale consacre un important paragraphe sur la problématique des ressources. Ce document, repris par la revue *Horizon stratégique* présente une étude prospective jusqu'à l'horizon 2040 et pense que « *Sous l'effet combiné de l'accroissement de la demande et de la dégradation de l'environnement, l'accès aux ressources naturelles constituera l'un des principaux défis auxquels sera confrontée l'humanité* »¹².

L'intérêt que les États portent aux ressources naturelles a amené bon nombres de pays à les classer parmi les intérêts fondamentaux de la Nation. Traditionnellement, la définition des intérêts fondamentaux de la Nation prend en compte « *l'équilibre de son milieu naturel et de son*

⁸ Centre internationale d'études géopolitiques de Lausanne : *Les enjeux géopolitiques des ressources naturelles*, sur <https://books.google.fr>, et éditions L'Age d'Homme, sous la direction de Gyula Csurgai, Genève 2006, consulté le 12 juin 2017

⁹ Article : « Coopératisme et théorie des « biens communs », Chaire Habitat Coopératif, 20 juillet 2013, sur <https://chairecoop.hypotheses>, consulté le 1^{er} juillet 2017

¹⁰ Victoria Phillippis, article : « *Développement-faillite* » Journal Libération, édition du 31 mars 2005, sur www.ecosystemes.fr/ressources-naturelles-html, consulté le 29 mai 2017

¹¹ Article : *Quel monde en 2030 ? Les pronostics de la CIA*, sur fr.euronews.com, daté du 5 février 2013 et consulté le 28 mai 2017

¹² Horizon stratégie, in : *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, sur www.livreblancdefense-securite.gouv.fr, 25 p, consulté le 28 mai 2017.



environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel »¹³. C'est précisément dans le milieu naturel et dans l'environnement que se retrouvent les ressources. C'est aussi grâce au potentiel technologique que les ressources sont valorisées. L'importance des intérêts fondamentaux justifie leur inscription en bonne place dans les politiques de défense et de sécurité nationale.

Cette notion de sécurité nationale, qui est applicable à une organisation sous régionale comme la CEMAC, est très large. Elle est également souvent contestée. Elle est large parce que sa définition est généralement orientée suivant l'intérêt de chaque État et de chaque école de recherche. Elle est contestée car son objet oppose ses deux principaux sujets qui sont l'État et le citoyen. Pour le citoyen, la sécurité nationale a pour but de garantir sa liberté et son bien-être. Pour l'État, parce qu'il est l'entité légitime chargée d'arbitrer le contrat social, sa propre sécurité doit précéder celle de l'individu. Des différentes définitions proposées, cette contribution retient celles que Thierry Balzack, exploitant les travaux de divers chercheurs, traduit en termes de capacité¹⁴ : « *capacité d'une nation à poursuivre avec succès ses intérêts nationaux tels qu'elle les voie à n'importe quel endroit du monde* », selon Pénélope ; « *capacité de résister à toute agression étrangère* » pour Giacomo Luciani ; et Pour Frank N. Trager et Frank L. Simonie, « *partie de la politique gouvernementale qui a comme objectif central la création de conditions nationales et internationales favorables à la protection et à l'extension de valeurs vitales nationales contre des adversaires existants ou potentiels* ». T. Balzack en conclut que « *dans le contexte du système international, la sécurité désigne la capacité des États et des sociétés à préserver l'autonomie de leur identité et leur intégrité fonctionnelle* ».¹⁵

C'est dire que les États ou une organisation sous régionale comme la CEMAC doivent être en mesure de développer des capacités pour sécuriser, voire défendre leurs ressources naturelles, y compris par les armes, dès lors qu'elles sont considérées comme intérêts fondamentaux de la Nation.

La problématique qui va guider cet article s'inspire de l'évidence que les politiques néocoloniales instrumentalisées par les pays occidentaux avaient prise le soin de placer sous leur contrôle les immenses richesses naturelles de l'Afrique au moment des indépendances. Près de 60 ans après ces indépendances, on est en droit de se demander comment les États d'Afrique Centrale en général et le

¹³Voir Définition des intérêts fondamentaux de la nation, <https://www.legifrance.gouv.fr>, consulté le 03/02/2017.

¹⁴ Thierry Balzack, in : *Qu'est-ce que la sécurité nationale ?* Article, sur <https://www.cairn.info>, consulté le 12 juin 2017.

¹⁵Ibid

Cameroun en particulier peuvent-ils s'organiser pour mettre leurs ressources naturelles au service de leur émergence ?

Quant à l'hypothèse retenue, elle prendra en compte l'idée selon laquelle pour faire face à la pression de la mondialisation, les États doivent transcender les destinées singulières. Dans ce contexte, la base de notre raisonnement sera exprimée comme suit : en synergie, les États de la CEMAC, dans un sursaut stratégique, définissent les ressources naturelles comme intérêts fondamentaux de la nation et mettent en place un cadre stratégique global et cohérent de contrôle et d'exploitation durable, s'inspirant des directives africaines. A partir de ce document-cadre, chaque pays membre de l'organisation sous régionale pourra développer ses propres politiques publiques des ressources naturelles.

Dans une démarche à la fois constructiviste structuraliste et néo-institutionnelle, cette contribution, qui s'inspire également de la théorie des biens communs¹⁶, va se structurer en deux axes. Le premier se destine à présenter le caractère ambivalent des ressources naturelles. Il vise à démontrer que tout en restant un formidable moyen pour promouvoir le développement, les ressources naturelles sont souvent instrumentalisées à des fins conflictuelles. Le second propose des pistes de mutualisation des efforts sous régionaux destinés à mieux contrôler les ressources de manière à les orienter vers le développement et l'émergence des pays.

1- LES RESSOURCES NATURELLES, UN COUTEAU À DOUBLE TRANCHANT

La révolution industrielle et le triomphe du capitalisme ont consacré l'école occidentale comme le modèle économique mondial. Ce modèle se caractérise par la recherche effrénée du profit et l'accumulation du capital. Il instrumentalise les progrès scientifiques et techniques, surexploite le travail. En particulier, il est avide de ressources naturelles. Ainsi, les économies occidentales cherchent à contrôler, non seulement les sources des ressources, mais également les voies d'acheminement jusqu'aux multinationales qui les transforment pour produire encore plus de capitaux.

Les États-Unis maintiennent des flottes dans tous les océans aux fins de contrôle des routes du pétrole et de bien d'autres ressources naturelles. A la veille des indépendances, le général de Gaule, à travers des accords de coopération défiant toute logique de symbiose, avait réservé les richesses des sols et sous-sols des colonies et territoires

¹⁶H. le Crosnier, in : *Une bonne nouvelle pour la théorie des biens communs*, Revue Vacarme, N° 56, 2011, pp 92-94, et sur <https://www.cairn.info>, consulté le 1^{er} juillet 2017.



africains pour assurer à son pays un libre accès et un faible coût aux matières premières nécessaires au développement et au maintien de la France au rang des grandes puissances. L'établissement du franc CFA, indexé sur la monnaie française de l'époque devait ensuite servir d'instrument de contrôle à la pérennité de ces accords. Malgré leur coût, les troupes françaises se refusent de déménager de leurs bases africaines et contrairement aux discours distillés çà et là, l'objectif de ce maintien est plus stratégique qu'humanitaire.

En Afrique Centrale, ancienne Afrique Équatoriale française, la France dispose de trois bases, en RCA, au Tchad et au Gabon respectivement. La raison historique de cet état de choses est que cette partie du continent a été qualifiée dès 1910 de mamelle nourricière de la France¹⁷, à cause de son écosystème particulièrement riche. Les stratèges français avaient raison car la sous-région est encore, de nos jours, qualifiée de véritable scandale géologique.

1.1- L'Afrique Centrale, un scandale géologique

Ce n'est pas un slogan. La nature a été particulièrement généreuse dans cette partie du continent. On y retrouve pratiquement toutes les catégories de ressources naturelles utiles à l'économie et donc à l'enrichissement. D'importants gisements de matières premières minérales existent dans tous les États ; sa situation médiane et son étirement en latitude font de l'Afrique Centrale une zone particulièrement propice à l'agriculture et à l'élevage ; les sources d'énergie y sont abondantes, variées et de surcroît renouvelables pour une bonne partie ; elle est aussi un important gisement de matières organiques, de production de services écosystémiques et des produits de la biodiversité.

Ce foisonnement de richesses attire naturellement des populations et des investisseurs de tous horizons vers ce sous-continent. Selon le Centre d'études à l'accompagnement et au développement de la promotion de l'environnement (CADPEN), à cause des migrations humaines et les transhumances en provenance de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale « *la pression sur les terres et sur les ressources naturelles apparaît de plus en plus forte, que ce soit pour les besoins de subsistance, de bois de feu, de pâturage ou pour l'exploitation forestière. En dépit de ses riches potentialités, le phénomène de désertification et de*

¹⁷P ; Kerleroux, in : *Notre histoire, l'AOF et AEF*, Edition électronique, janvier 2014, sur migration.besançon.org, consulté le 12 mai 2017, p. 1

dégradation des terres a tendance à se généraliser et touche tous les écosystèmes, même les plus humides »¹⁸.

Bien avant l'indépendance, des groupes français comme la Société du Haut-Ogooué (SHO), la Compagnie Soudanaise, et bien d'autres s'étaient solidement implantés. C'était sans doute pour vendre, mais il faut imaginer que c'était davantage pour profiter des énormes richesses de l'AEF qui, avec 5,5 millions d'habitants seulement¹⁹ à sa fondation en 1910, n'était pas un si grand débouché. Aujourd'hui, des multinationales de production pétrolière et gazière sont présentes au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Guinée Équatoriale, au Tchad ... Le pipeline Tchad-Cameroun, d'un coût de 3,72 milliards de dollars, a été qualifié d'un des plus gros investissements de la Banque Mondiale sur le continent²⁰.

Le bassin du Congo, qui abrite la seconde plus grande forêt humide du monde est prise d'assaut par des fonds d'investissement, des multinationales et des entreprises venant des pays occidentaux et orientaux, pour l'exploitation forestière ou le développement des plantations de rente. Le groupe français Rougier a réalisé à lui seul un chiffre d'affaire de 125 millions d'euros en 2016 au Congo, au Cameroun et au Gabon²¹. Les sols arables, véritables enjeux de la géopolitique contemporaine sont abondants et attirent des gros investisseurs. L'entreprise américaine Hérakles est au centre d'une polémique au Cameroun, pour sa détermination à s'approprier plus de 70.000 hectares de terre dans une forêt naturelle du Sud-Ouest, particulièrement riche en biodiversité et qui sert de garde-manger à une population humaine estimée à 45.000 âmes.

Initialement destinée à produire de l'huile de palme, on découvrira plus tard que cette entreprise se livre à l'exploitation forestière par le truchement d'une de ses filiales dénommée Uniprovince, qui exporte ses produits vers le marché opaque de la Chine, alors que la convention avec le Cameroun, signée sous pression du gouvernement américain, prévoyait que le bois prélevé sur l'exploitation devait revenir à l'État et aux communautés locales, selon le Oakland Institute²². Pour le FAO, les sociétés étrangères, qui détenaient au Cameroun, 25 des 84 autorisations d'exploitation représentaient en 2000, un petit groupe

¹⁸ Centre d'Études à l'Accompagnement et au Développement de la Promotion de l'Environnement, in : *Problématique de la gestion des ressources naturelles et de la disparition de la biodiversité dans le Nord Cameroun*, Garoua, CAPDEN, 2009

¹⁹ P ; Kerleroux, op-cit.

²⁰ Article : « Repères sur le pipeline Tchad-Cameroun », FIDH/Mutation, 10 septembre 2003, sur www.camerou-info.net, consulté le 1^{er} juillet 2017

²¹ Article : *Rougier Afrique, le chiffre d'affaire en retrait de 11,6% en 2016*, sur www.lejournaldugabon.com, consulté le 29 mai 2017

²² <https://actucameroun.com>, consulté le 29 mai 2017.



d'exploitants contrôlant 75% de l'espace forestier alloué à l'exploitation²³.

Ces quelques exemples de course aux ressources en Afrique Centrale est la preuve que la Région est très riche. Et pourtant, les États de la sous-région restent enclins au sous-développement. Comment peut-on être à la fois riche et sous-développé, c'est-à-dire pauvre ?

Aux appétits exogènes, on peut ajouter les mauvaises pratiques internes qui contribuent à aggraver la situation des ressources naturelles au Cameroun et dans les autres pays d'Afrique Centrale. Pour le CAPDEN, « *la dégradation des terres et l'avancée de la désertification ont pris au fil du temps et à l'échelle spatiale un caractère de plus en plus urgent, du fait des effets prononcés de la sécheresse, de la pression humaine et de l'exploitation non durable des ressources naturelles. Leurs impacts se font ressentir sur l'économie, l'environnement et le bien-être des populations, et en particulier des populations rurales qui sont tributaires de ces ressources ...Par ailleurs, il existe un lien fort entre pauvreté et dégradation des ressources naturelles, alors que la dégradation des terres et la désertification contribuent à leur tour à l'aggravation de la pauvreté, à la précarité et à la détérioration du cadre de vie des populations* »²⁴.

1.2- L'Afrique centrale victime de la malédiction néerlandaise

La notion de la malédiction néerlandaise date des années 1970. Elle est l'analyse d'un paradoxe entre la richesse en ressources naturelles et la capacité d'un État à se développer. En plus clair, les économistes définissent le syndrome hollandais, encore nommé malédiction des matières premières comme « *un phénomène économique qui relie l'exploitation des ressources naturelles ainsi que le déclin de l'industrie manufacturière locale* »²⁵.

A l'analyse, ce syndrome rappelle l'anecdote du texte intitulé « l'utilité du savoir » reprise en introduction, qui induit que lorsque l'environnement est trop favorable, on a tendance à consommer sans réserve, jusqu'au jour où on se rend compte que les ressources sont en train de s'épuiser.

Pour l'Afrique Centrale, le syndrome hollandais a pris deux formes. D'une part, les États se sont acharnés à lier leur prospérité

²³Djeumo André, in : *Développement des forêts communautaires au Cameroun : genèse, situation et contraintes*, sur www.memoireonline.com, consulté le 29 mai 2017.

²⁴ CAPDEN, op.cit

²⁵ Encyclopédie Wikipédia : *Le syndrome hollandais ou l'abondance des ressources naturelles comme une malédiction*, article, édition électronique sur www.blog.lhusio.com, consulté le 12 juin 2017.

essentiellement à l'exploitation des ressources naturelles brutes, négligeant l'industrie manufacturière. D'autre part, certaines ressources, à cause de leurs enjeux géopolitiques, sont devenues des sources de conflictualité dans la région.

a- Les ressources naturelles comme catalyseur de crise économique : le cas du pétrole en zone CEMAC

La sous-région CEMAC est naturellement très riche. En dehors de sa vaste forêt congolaise, d'un climat varié favorable à l'agriculture et à l'élevage, d'une hydrographie généreuse et riche en potentiel hydroélectrique, d'une façade maritime riche en ressources halieutiques, ..., tous les États disposent d'un sous-sol particulièrement généreux. Des gisements de diamant, d'or, de fer, de manganèse, de bauxite, de cobalt, de nickel, de pétrole ... ont été découverts ici depuis les temps coloniaux.

Concernant en particulier le pétrole, tous les six pays de la CEMAC en sont potentiellement riches et en dehors de la RCA, les cinq autres exploitent et exportent du pétrole et des produits pétroliers. Pendant plusieurs années, la sous-région a été classée parmi les économies les plus dynamiques en termes de croissance du PIB. Certains pays comme la Guinée équatoriale et l'Angola voisin ont longtemps réalisé une croissance à deux chiffres. La croissance du PIB reste un indicateur économique déterminant. Cependant, on peut observer que dans le même temps, aucun pays de la sous-région n'a atteint les objectifs du millénaire pour le développement, dont les huit critères visaient à réduire en 2015, l'extrême pauvreté et les inégalités entre les peuples.

Malgré la manne pétrolière, qui aurait pu permettre la promotion de l'éducation de base pour tous, la réduction de la pauvreté et de la famine, un meilleur accès aux soins de santé, une meilleure automatisation des femmes, ..., les populations de la sous-région demeurent enclines à la pauvreté. Les États restent largement tributaires de l'aide étrangère pour la réalisation des infrastructures de base. Au Cameroun, en 2016, les pouvoirs publics sont obligés d'emprunter à l'étranger pour importer 500 milles ordinateurs à offrir aux étudiants des Universités d'État²⁶.

Jusqu'à la décennie 1980, on déclarait le Cameroun autosuffisant pour une large gamme de produits alimentaires. Pour démontrer à quel point ce pays subit la malédiction hollandaise, le tableau ci-après donne une idée des importations de produits alimentaires en 2011.

²⁶Camnews : Don d'ordinateurs : Jacques FameNdongo précise les conditions d'éligibilité, article du 13 avril 2017, sur www.camnews.com, consulté le 1^{er} juillet 2017



Tableau 1 : Importations de produits alimentaires en 2011

Produits	Valeur en franc CFA
maïs	1.5.00059.000
huiles	5.415.677.794
oignons	1.349.483.337
lait	18.618.698.626
riz	145.571.225.872
poisson	151.343.035.858
blé	58.764.668.357

Sources : Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (ACDIC), juin 2017²⁷

Ce tableau force l'analyse à penser que le Cameroun, qui dispose d'énormes potentialités en termes de production et d'exportation de produits agricoles, qui du reste était déclaré autosuffisant il y a environ 30 ans, souffre de la malédiction des matières premières. La part de richesse tirée des revenus pétroliers, de l'exploitation forestière et des mines a endormi le pays, qui n'a pas investi à suffisance dans l'industrie manufacturière, considérée comme véritable moteur de la croissance économique. L'agriculture est restée orientée essentiellement vers l'exportation des matières premières de rente et progressivement, à la faveur de la croissance démographique, la population, jadis autosuffisante, est devenue tributaire des importations.

Sur la base de ce tableau la situation du Cameroun semble critique. Mais celle des autres pays de la sous-région est encore plus alarmante, car malgré tout, le Cameroun dispose de l'économie la plus diversifiée de la CEMAC. Le tableau suivant montre à quel point les pays de cette sous-région sont dépendants de la manne pétrolière.

Tableau 2 : Part du pétrole dans le PIB, le budget et les exportations (2015)

	PIB	Budget	Exportations
Cameroun	9%	20%	39%
Congo-Brazzaville	60%	75%	82%
Guinée équatoriale	90%	87%	89%

²⁷ACDIC, « Données statistiques sur les importations et les exportations des produits de base au Cameroun », sur <https://www.acdic.net>, consulté le 10 juin 2017.

Gabon	40%	45%	80%
Tchad	20%	/	/

Source : Jeune Afrique, 28 décembre 2016

Il est évident que des pays qui dépendent à ce point du pétrole deviennent très fragiles dès que les prix de ce produit naturel dégringolent. C'est ce qui se produit depuis 2014, lorsque le prix du brut est passé de plus de 100 dollars le baril pour fluctuer actuellement entre 40 et 50 dollars²⁸. En seulement trois années, les économies de la sous-région, qui étaient qualifiées de performantes sur la base du PIB, se retrouvent fortement menacées.

Cette situation a été à l'ordre du jour de la réunion le 8 janvier 2017 à Yaoundé, des ministres de l'économie des pays de la CEMAC et de la directrice du FMI, destinée à trouver les voies et moyens pour sauver l'économie sous régionale. La population voit en cette initiative, le spectre d'un autre programme d'ajustement structurel, qui risquerait de fragiliser encore davantage la sécurité humaine dans les pays concernés²⁹. A l'occasion de cette réunion, madame Lagarde déclarait que « *Face à la baisse des recettes pétrolières, tous les pays de la région ont, au cours de l'année 2015, fortement réduit leurs dépenses publiques d'investissement, ce qui aggrave l'effet de ralentissement de l'économie en impactant les secteurs d'activité non pétroliers mais dont le financement dépend en grande partie des recettes pétrolières* »³⁰.

Si l'on ajoute à cette donnée le fait que tous les autres pays de la sous-région, plus que le Cameroun, dépendent des importations pour leur alimentation, leur santé et bien d'autres domaines de la vie, on ne peut nier que nos pays sont fortement atteints de la malédiction hollandaise. En plus de rendre la population plus pauvre, ce syndrome est souvent à l'origine d'autres malédictions, comme celle de l'insécurité.

b- Les ressources naturelles comme catalyseur de crises sociopolitiques

L'abondance des ressources naturelles, à plusieurs égards, est apparue comme un catalyseur de crises sociopolitiques. Selon Philippe le Billon, « *les ressources naturelles ont depuis longtemps figuré parmi les explications des causes des conflits armés. Des craintes malthusiennes aux ressources stratégiques de sécurité nationale comme l'uranium ou le pétrole, en passant par les chasses gardées des empires coloniaux,*

²⁸ Le prix du baril de pétrole brut est de 46 dollars au 3 juillet 2017, ref. prixdubaril.com, consulté le 3 juillet 2017

²⁹ Maxime N'yokolo, « *La dépendance aux ressources pétrolières : focus sur la CEMAC, Amicale des étudiants caribéens-africains et sympathisants (AMECAS)* », juin 2017 .

³⁰ Jeune Afrique, « *Les États de la CEMAC vont entrer dans une zone de turbulence* », www.jeuneafrique.com, du 28 décembre 2016.



certaines ressources ont été au cœur des préoccupations géostratégiques des puissants tout comme l'ont été des craintes de famines et de conflits intercommunautaires parmi les plus démunis »³¹.

Pour le même chercheur, il existe une corrélation entre ressources naturelle et causes des conflits armés. D'une part, les besoins en ressources orientent les puissances vers les sources d'approvisionnement de matières précieuses ; d'autre part, il y a le besoin du contrôle des voies d'acheminement vers les lieux de consommation ou de transformation. Tous ces besoins, ajoutés à la volonté de certains peuples autochtones de conserver et de profiter de leur environnement, conduisent inévitablement à des confrontations armées. Il identifie quatre types de conflits armés autour de la question des ressources naturelles : les guerres des ressources, les guerres environnementales, les guerres de pillage et les guerres sécessionnistes.

S'agissant des guerres de ressources, elles se développent à partir de la révolution industrielle et procèdent de ce que « *dans la pensée stratégique européenne, la puissance instrumentalise la guerre pour le contrôle des matières premières précieuses, leur commerce et la navigation maritime* »³². Cette forme de guerre a pris de l'ampleur avec les guerres mondiales qui ont été particulièrement voraces en matières premières, notamment avec la montée en puissance du pétrole dans l'économie de guerre. Ce besoin en ressources a contribué à aggraver la fragilité des zones de production à cause de la détermination de certaines puissances à garantir par la force leur accès aux ressources. Pour Roland Pourtier, les guerres de ressources en Afrique subsaharienne a été d'abord l'œuvre des pays colonisateurs car, « *pour les anciennes colonies, la question des ressources est constitutive de l'impérialisme* ». Elles ont été ensuite le fait des pays de l'OCDE et depuis peu, elles sont instrumentalisées par les BRICS³³. Très souvent, « *les visées économiques des interventions des gouvernements des pays développés ou de pays voisins ont été masquées par une rhétorique centrée sur la protection humanitaire, la promotion de la démocratie et de la « bonne gouvernance »*³⁴.

Pour les guerres de pillages, elles sont l'œuvre, tantôt des États, tantôt celle des entités non étatiques. Pour Philippe de Billon, « *si les ressources naturelles n'ont pas le monopole dans les économies de guerre de pillage, elles constituent souvent une clé de voûte compte tenue de la*

³¹ Philippe Billon, « *Matières premières, violences et conflits armés* », Revue du tiers monde, volume 44, n°174, 2003, PP 297-322 et sur www.persee.fr, consulté le 12 juin 2017.

³² Ibid.

³³ R. Pourtier, in : *Ressources naturelles et conflits en Afrique subsaharienne*, Bulletin de l'Association des Géographe français, 2012, Volume 89, N° 01, pp 34-53, et sur www.persee.fr, consulté le 1^{er} juillet 2017

³⁴ Claude Serfati et Philippe le Billon, in : *mondialisation et conflits des ressources naturelles*, www.ecologie-et-politique.info, consulté le 12 juin 2017

fréquente pauvreté locale »³⁵. C'est surtout après la guerre froide que les entités prédatrices non étatiques font leur entrée dans la guerre de pillage, par le truchement de ceux qu'on appelle communément les seigneurs de guerre. Pour David Keen, « *les violences économiquement motivées sont plus probables de la part de groupes rebelles quand des revenus consistants peuvent être tirés de ressources naturelles exploitables avec une technologie minimale et en l'absence de gros investissements ou de contrôle de l'appareil d'État et de sa légitimité internationale* »³⁶.

Les seigneurs de guerre peuvent agir pour leur compte, à l'instar de ceux qui pillent les ressources pour s'approvisionner en armes destinées à déstabiliser des États. Selon Roméo S. Ngassoko-Oko, si les protagonistes de la guerre civile qui a meurtrit le Congo entre 1990 et 2002 ont pu se procurer une bonne logistique militaire et obtenu le long silence de la communauté internationale, « *c'est parce qu'il y'avait de gros intérêts en jeu, notamment ceux liés à la valorisation des ressources naturelles de ce pays. Par conséquent, il existe un lien entre la valorisation de ces agrégats, les trafics d'armes et ces guerres* »³⁷. Ils peuvent également être à la solde de puissances étrangères.

Concernant les guerres environnementales, elles remontent à 1970, avec la prise de conscience des effets du pillage de l'environnement sur les populations locales. En effet, le pillage impacte la nature, et la surexploitation des espaces accélère la dégradation de l'environnement et partant, la qualité de vie des populations. On s'installe ici au cœur même de la problématique de la sécurité humaine, dont l'objectif est de préserver l'humain des erreurs des États et des autres entités prédatrices qui entravent ses conditions de vie. La pression populaire sur la nature, due à la croissance démographique et les mauvaises pratiques agricoles et pastorales accélèrent l'appauvrissement des sols et aggravent la vulnérabilité des populations. Lorsque la politique agraire n'est pas équilibrée et cohérente, la situation tend à s'aggraver et peut déboucher sur des conflits armés locaux.

Enfin, pour ce qui est des guerres sécessionnistes, elles procèdent des stratégies indirectes, consistant à instrumentaliser le tribalisme, le régionalisme ou les conflits politiques pour déstabiliser des États aux fins d'exploitation des ressources ou d'influence sur les régimes au pouvoir. Selon P. de Billon, « *si la plupart des tentatives de sécessions ont une base historique indépendante des ressources, les changements*

³⁵ Philippe le Billon, op.cit

³⁶ Ibid.

³⁷ R. S. Ngassoko-Oko, in: Géostratégie des ressources naturelles et les conflits de la République du Congo 1999-2002 : rivalité et contrôle de l'énergie, Mémoire d'études de 3^e cycle, en Relations Internationales, option Diplomatie, soutenu à l'IRIC, sous l'encadrement de W. MvomoEla et la supervision de J.E. Pondi, Yaoundé, IRIC 2004-2005



économiques associés à leur développement peuvent renforcer un tel mouvement »³⁸.

c- Ressources naturelles et insécurité dans la péninsule de Bakassi

La péninsule de Bakassi, située au Sud-Ouest du Cameroun s'étend sur environ 1000 kilomètre carrés, pour une population estimée à 40.000 habitants³⁹. Cette zone marécageuse couverte de mangrove fait partie de l'ensemble territorial et écosystémique du golfe de Guinée, très riche en ressources pétrolières, gazières, halieutiques et en bois de chauffe ou de construction. Cet environnement attrayant a favorisé, depuis le XIXe siècle, l'installation dans la péninsule des nombreuses populations venues d'Afrique de l'Ouest à la recherche de poisson et de terres cultivables.

Mais ce qui fait davantage l'intérêt géopolitique de Bakassi, c'est la richesse potentielle de son sous-sol, soupçonné de contenir l'une des plus grande réserve de gaz et de pétrole de la région. Dans la Revue Ecologie et Politiques, Ruben de Koning et Jean Mbagha pensent que « *Bien qu'aucun gisement pétrolier commercialement viable n'ait été encore découvert, il est estimé que la région triangulaire terrestre de la péninsule contient des gisements de pétrole dans une gamme d'un à plusieurs millions de barils de pétrole* »⁴⁰. Cette même étude pense que le conflit qui a opposé de 1993 et 2008 le Cameroun et le Nigéria, « *bien qu'ayant été en fin de compte provoqué par le tracé incorrect de la frontière, s'est vu aggravé par les perspectives d'exploitation de gaz naturel et de pétrole dans la région* »⁴¹.

A l'analyse, le conflit de Bakassi présente l'image d'une juxtaposition des quatre types de conflits décrits par P. le Billon. Dans cette configuration, la guerre des ressources a été menée par deux États (le Cameroun et le Nigéria) pour le contrôle des ressources avérées ou potentielles, dans un contexte de mondialisation et de commercialisation de ressources. La guerre de pillage, quant à elle, est l'œuvre des pêcheurs et fumeurs de poisson, qui profitent de la situation de non droit qui règne dans la péninsule, pour se livrer à la coupe sauvage de la mangrove et à des méthodes de pêche non durable. La guerre de pillage entraîne inéluctablement une grave crise environnementale, du fait de la disparition progressive de la mangrove, qui structure la biodiversité locale. S'agissant enfin de la guerre de sécession, bien qu'étant velléitaire, elle est pensée et orchestrée par les

³⁸ P. le Billon, op-cit.

³⁹ Thomas Hofnung : *Le pétrole braque le Cameroun contre le Nigéria*, Journal Libération du 24 juin 2005, édition électronique sur www.libération.fr, consulté le 1^{er} juillet 2017

⁴⁰ Ruben de Koning et Jean Mbagha, in : *Conflits pour les ressources naturelles de la péninsule de Bakassi, du global au local*, Revue Écologie et Politique, N° 34, 2007, Éditions Presse de Science Po. Pp 93-103, et sur <https://www.cairn.info>, consulté le 1er juillet 2017

⁴¹ Ibid.

groupes organisés locaux qui, soucieux de retourner le désordre ambiant en leur faveur, s'organisent pour réclamer l'autonomie de la péninsule, parfois en recourant au pillage pour acquérir des armes. C'est le sens de ce message envoyé par Archibong EdemIronbar, président du mouvement pan-Efik, une tribu nigériane, à la communauté internationale en 2008 : « *Quand le Nigeria nous abandonnera, l'autodétermination sera la seule option. Le monde sera choqué par le résultat* »⁴².

Pour leur part, les populations camerounaises de la péninsule développent deux tendances, l'une résolument sécessionniste et l'autre simplement contestataire. En effet, on a des groupes organisés favorables à la sécession, comme le Conseil national du Cameroun Méridional (SCNC) et le Mouvement Armé de Libération de Bakassi (Bakassi Freedom Fighters), qui ont à plusieurs reprises, hissé des drapeaux non camerounais dans des localités et revendiqué des attentats et enlèvements au Cameroun⁴³. Par ailleurs, une partie de la population conteste le système de gouvernance, en s'indignant du déficit de prise en compte des intérêts communautaires par les pouvoirs publics. C'est ce qui semble expliquer cet extrait d'une correspondance adressée par les chefs de la région au Président camerounais en 2010 : « *Votre excellence, notre histoire a été longue, triste et caractérisée de manipulations, d'impositions et de frustrations orchestrées par de soi-disant défenseurs de la cause du département du Ndian, dont la seule réclamation à la connaissance du département est le fait qu'elle soit une zone neutre, favorablement exposée aux caprices des pirates qui se font passer pour les fonctionnaires honorables de l'État* »⁴⁴.

Bien que la Cour Internationale de Justice et les négociations de Green Tree aient tranché en faveur du Cameroun en 2002 et 2006 respectivement, Ruben de Koning et Jean Mbagha concluent que « *La prévision de l'intensification de la guerre pour les ressources naturelles dans un contexte de mondialisation s'avère en partie valide dans le cas de la péninsule de Bakassi (...) et des appels locaux et supralocaux en faveur de l'indépendance de Bakassi et pour une résistance face aux États nigérian et camerounais sont persistants et devraient par conséquent être pris au sérieux* »⁴⁵.

⁴² Ibid.

⁴³ La tuerie de 21 soldats camerounais au poste dit C3 en 2008, du sous-préfet et de 3 soldats à Akwa, la même année et l'enlèvement des ouvriers pétroliers de Bourbon au large du Cameroun, ont été revendiqués par le BFF.

⁴⁴ Ruben de Koning et Jean Mbagha, op-cit.

⁴⁵ Ibid.



2- Conjurer la malédiction des ressources naturelles dans les pays de la CEMAC

La conjuration de la malédiction des ressources permet de les transformer en opportunité pour le développement. C'est une question de volonté collective des hommes soucieux de gérer les biens communs pour l'intérêt de toute la communauté. C'est donc forcément une question de politique. Il faut se souvenir qu'en 1215, la Grande Charte et la Charte des forêts furent signées en Angleterre, mettant ainsi fin aux soulèvements populaires consécutifs à la confiscation des terres du pays par le Roi Jean et les Barons du régime⁴⁶. En 1861, 600 hectares de la forêt de fontaine bleue furent transformés en première réserve forestière de France. Aux États-Unis, en 1864, pour répondre à un besoin communautaire et écologique, fût créé le « *Yosonite national park* », le tout premier du pays⁴⁷. De nos jours, le monde compte des milliers d'aires protégées. C'est dire que la communauté internationale et les experts d'ici et là ont pris conscience de ce que les ressources naturelles, biens communs par excellence, représentent un atout pour le développement. Ainsi, transcendant certains égoïsmes, des initiatives ont été prises, destinées à orienter les ressources vers le bien être de la population. Aux réponses préconisées par la communauté internationale, s'ajoutent celles initiées par les États et les organisations non gouvernementales.

2.1-Les solutions de la communauté internationale

Pour Gilles Carbonnier, la réponse de la communauté internationale à la problématique de la sécurisation des ressources naturelles a pour principal objectif de mettre fin aux pillages des ressources par des régimes prédateurs, les multinationales et les fonds financiers sans scrupule⁴⁸. Ce chercheur liste les initiatives internationales les plus importantes. Il s'agit principalement de :

- L'engagement du Conseil de Sécurité des Nations-Unies à pister les exploitations illégales et les violations des embargos par un groupe d'experts en 1990 ;
- L'engagement en vue de la lutte contre les guerres civiles depuis 1990, avec l'aide des ONG telles que : Global Witness, Parterschip Africa-Canada, etc.
- La mise en œuvre et le suivi du processus de Kimberley pour la certification des diamants en 2003...

⁴⁶ H. le Crosnier, *op-cit.*

⁴⁷ CADPEN : Historique de prise en compte de la diversité biologique par les institutions, Garoua, CADPEN, 2009

⁴⁸ Gilles Carbonnier, « *Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ?* », Annuaire suisse de politique de développement, 26 février 2007, pp.83-98 et sur <https://aspd.revues.org/123>, consulté le 6 juin 2017

Pour sa part, la Banque Mondiale s'est engagée dès 2003 à ne financer les industries extractives que si elles doivent effectivement participer au développement des pays et surtout des communautés locales. A ces mesures, on peut ajouter certaines parmi les plus importantes initiées par les États. Il s'agit notamment de l'Initiative pour la transparence des industries extractives, lancée par la Grande Bretagne, qui vise à réduire l'opacité qui entoure souvent l'exploitation de certaines ressources, ainsi que le programme norvégien dénommé *Oil for development*, qui oriente son action vers une meilleure utilisation des revenus et la protection de l'environnement, etc.

Toutes ces initiatives ambitionnent de sensibiliser, puis d'exercer des pressions sur les multinationales, les fonds financiers et les États pour une utilisation plus équitable des revenus et surtout des comptes à rendre à la population de l'exploitation des ressources naturelles.

Au plan africain, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine a adopté en 2009, le document cadre dénommé Vision Minière Africaine(VMA). Il s'agit d'un cadre continental clé de promotion d'un développement basé sur l'exploitation des ressources naturelles minérales ainsi que leur transformation sur le continent, de manière à en tirer une meilleure valeur ajoutée au profit des pays. Ce document vise également à obtenir plus de transparence, plus d'équité et plus de résultats dans le processus d'exploitation des ressources minières. En substance, la Vision Minière Africaine définit neuf domaines d'intervention qui sont : la gestion des recettes des rentes minières, le système d'information géologique et minier, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, la gouvernance du secteur minier, la recherche et le développement, le respect de l'aspect environnemental et social, les liens et diversifications ainsi que la mobilisation des investissements et des infrastructures. En somme, « La *Vision Minière Africaine* introduit une nouvelle approche dans la gouvernance du secteur extractif en Afrique(...) elle a pour objectif de faire du secteur extractif une composante clé d'une économie africaine globalement diversifiée, dynamique et compétitive sur le plan industriel »⁴⁹.

2.2- Les initiatives sous régionale et nationales

Le Tchad, pays membre de la CEMAC a été choisi parmi ceux devant expérimenté en primeur la Vision Minière Africaine. Ce pays s'emploie en ce moment à mettre en œuvre les objectifs assignés, notamment par l'amélioration de son cadre institutionnel et de

⁴⁹République du Tchad et African Mineral Development Center : *Termes de référence pour le projet d'assistance technique en vue de la révision du cadre législatif (code minier) et réglementaire (textes d'application) selon les principes de la Vision Minière Africaine*, Ndjamena, mai 2017



gouvernance du secteur minier. Ainsi, en mai 2017, une réunion d'experts destinée à toiletter les cadres législatif et réglementaire du secteur minier s'est tenue à Ndjamena. Les termes de référence de ce projet sont ainsi introduits : « *La République du Tchad a défini le développement du secteur minier comme un des axes prioritaires de sa politique de croissance économique et de développement durable. Elle compte ainsi faire du secteur minier relativement peu développé un facteur du renforcement de la résilience de l'économie tchadienne à travers sa diversification* »⁵⁰.

Par ailleurs les pays de la CEMAC ont adopté en juillet 2012, leur Programme Économique Régional (PER). Ce document cadre examine la vision 2025, considérée comme année d'évaluation de la capacité sous régionale à atteindre l'émergence. Ce document est assorti d'un programme de planification opérationnelle à déclinaison quinquennale, ciblant des objectifs communs et propres à chaque État. Dans la programmation 2011-2015, la problématique de sécurisation des ressources naturelles apparaît dans trois des douze objectifs stratégiques. L'objectif 4 cible le renforcement de la transparence dans les activités économiques ; l'objectif 8 est relatif à l'aménagement durable, équilibré et solidaire de la sous-région ; tandis que l'objectif 12 promeut la diversification économique, notamment par la lutte contre la désertification et la déforestation ainsi que la maîtrise des ressources en eau.⁵¹

Au Cameroun, la stratégie nationale de sécurisation des ressources naturelles est sous-tendue par plusieurs instruments internationaux et nationaux. Le cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources et de protection de l'environnement est suffisamment étoffé et le pays adhère à une trentaine de conventions, accords et traités internationaux relatifs aux ressources naturelles, au développement durable et à l'environnement. En particulier, le pays est partie depuis 2000, des objectifs de développement durable et au plan d'action de Johannesburg de 2002. Quant aux acteurs, ils sont nombreux et regroupent les gouvernementaux, les partenaires au développement ainsi que les missions, programmes et projets de développement.

2.3- Évaluation des stratégies sous régionale et nationale : trop d'intentions, peu d'action

Malgré la prise de conscience qui se manifeste à travers l'élaboration de plusieurs plans d'actions et d'une importante littérature destinés à encadrer les ressources naturelles, force est de constater que de nombreuses lacunes perdurent et ne permettent pas à

⁵⁰Ibid.

⁵¹ CEMAC, *Programme économique régional, (PER) vision 2025, Plan opérationnel 2011-2015*, CEMAC, juillet 2012, sur www.cemac.int, consulté le 12 juin 2017, 137 p

la sous-région CEMAC de protéger suffisamment ses ressources et de les mettre au service de son émergence. On peut citer entre autres les déficits de gouvernance, les égoïsmes nationaux, la grande dépendance vis-à-vis des puissances étrangères, les multinationales, etc.

A l'évaluation, les pays de la sous-région peinent à réaliser les objectifs définis de commun accord. A titre d'illustrations, la sous-région ambitionnait de valoriser ses ressources pour réaliser une croissance économique de 10% à l'horizon 2015. Aujourd'hui, aucun pays n'a atteint cet objectif. On prévoit même des situations de récession dans quelques pays ; le plan 2011-2015 prévoyait une production d'énergie renouvelable de 25.000 mégawatts et plusieurs interconnexions entre les États. C'est totalement manqué ; ce plan prévoyait également l'atteinte des objectifs du développement durable par tous les États. Aucun n'a pu réaliser tous les critères de l'objectif du millénaire pour le développement ; la volonté des pays était de mettre fin à la déforestation sur toutes ses formes⁵². L'affaire Hérakles évoqué supra sur le Cameroun démontre tout le contraire. Dans ce même pays qui adhère pourtant à l'ITIE, le quotidien camerounais *Cameroon Tribune*, dans sa parution du 30 mai 2017, fait état d'une perte annuelle de quelques 12 milliards de franc CFA dans l'exploitation minière clandestine dans deux des dix régions administratives que compte le pays⁵³.

Un des exemples les plus patents d'échec de mise en œuvre des stratégies de gestion durable des ressources est le refus du gouvernement tchadien de respecter les engagements pris au moment du financement par la Banque Mondiale du projet de construction du pipeline Doba-Kribi pour l'évacuation du brut tchadien. En effet, l'accord de 2003 prévoyait une grille de répartition des recettes accordant 72% des parts aux secteurs prioritaires de développement, 10% aux générations futures et 4,5% pour les projets de développement dans les zones de production. En 2005, le gouvernement a modifié unilatéralement la loi 001 de 2003, pour faire disparaître la quote-part réservée aux générations futures. On soupçonne Ndjamena d'avoir privilégié l'achat des armes plutôt que d'économiser pour les générations futures. Malgré la protestation des bailleurs, le Tchad a pu renégocier l'accord en 2006, prévoyant simplement de réserver 70% des recettes à la lutte contre la pauvreté⁵⁴.

On peut également relever comme échec, les manquements dans les politiques visant à développer certaines communautés fragilisées du fait de la surexploitation des ressources ou exposées aux guerres de

⁵² Ibid.

⁵³ Cameroun Tribune, article : « 12 milliards à récupérer », Edition du 30 mai 2017, n° 11357/7557, p.11

⁵⁴ G. Carbonnier, in : *Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ?* Article, Annuaire suisse de politique de développement, 26 février 2007, pp 83-98, sur <https://aspd.revue.org/123>, consulté le 8 juin 2017



ressources ou de pillage. En 2008, le gouvernement camerounais a défini Bakassi comme zone de développement prioritaire. L'objectif était de rassurer la population à l'issue d'un conflit de moyenne intensité qui, en plus de 10 ans, a profondément fragilisé les communautés locales. Il s'agissait aussi pour le gouvernement camerounais de reprendre l'initiative sur cette population qui avait à choisir entre les nationalités camerounaises ou nigérianes. Selon Jean François Bélibi, « *l'ensemble des actions à mener devrait coûter la somme de près de 246 milliards de francs CFA qui devraient servir à faire de Bakassi un endroit où tous les Camerounais pourront se rendre comme dans toute autre partie du pays* »⁵⁵. Malgré cette volonté politique, doublée d'un effort budgétaire effectif, le bilan, après quelques années de mise en œuvre du programme, est un cinglant échec : « *Marchés attribués sans étude de faisabilité préalable, projets mal exécutés ou simplement abandonnés...Entre 2007 et 2011, les pouvoirs publics ont financé 353 projets à hauteur de 18 milliards de FCFA. Un audit du Contrôle supérieur de l'État constate que la viabilisation de cette zone a été un véritable gouffre à sous* »⁵⁶.

Par ailleurs, en 2006 à Bangui, le Président centrafricain reconnaissait devant les officiels de l'ITIE que « *dès le mois de juillet 2003, les états généraux du secteur minier ont permis de diagnostiquer les maux qui gangrènent ledit secteur, au nombre desquels la fraude entretenue à toutes les échelles de la production minière, la contre bande, bref la mal gouvernance* »⁵⁷.

En somme, on constate que malgré la prise de conscience, l'implication de la communauté internationale et des ONG, et la définition des politiques aux niveaux sous régional et national, les ressources de la CEMAC ne sont pas en mesure d'assurer un développement harmonieux des pays et des communautés. Les économies restent extraverties et les ressources profitent plus aux investisseurs étrangers qu'aux nationaux. Cet échec de la mise en œuvre des stratégies sous régionales sont sans doute la conséquence de l'habitus accumulé par les dirigeants depuis la colonisation. Cette notion d'habitus, selon la théorie constructiviste structuraliste de P. Bourdieu, induit « *un système de disposition durable et transposable. Dispositions, c'est-à-dire des inclinaisons à percevoir, sentir, penser et faire d'une certaine manière, intériorisées et incorporées, le plus souvent de manière non consciente, du fait de ses conditions objectives d'existence et de sa trajectoire sociale. Durables, car si ces dispositions peuvent se*

⁵⁵ J.F. Bélibi : *Bakassi : 245 milliards pour le développement*, sur camerouninfo.net, consulté le 1^{er} juillet 2017

⁵⁶ Article : *Cameroun- Investissements publiques, le scandale de Bakassi*, Journal Le Repère, Edition du 23 octobre 2014, sur <https://www.237online.com>, consulté le 1^{er} juillet 2017

⁵⁷ RCA : Premier rapport de l'ITE-RCA : *collecte et réconciliation des données statistiques du secteur minier*, Bangui, ITIE-RCA », année 2006

modifier dans le cours de nos expériences, elles sont fortement enracinées en nous et tendent de ce fait à résister au changement... »⁵⁸. Et pourtant, certains pays comme le Canada ont démontré, par des politiques concertées et ambitieuses, que les ressources naturelles sont de nature à booster le développement. C'est dire que l'habitus qui tend à durer en Afrique Centrale peut être brisé par un sursaut stratégique intrinsèque de nos États.

2.4. Définir les ressources naturelles comme intérêts fondamentaux et les protéger

Définir les ressources comme intérêts fondamentaux revient à considérer qu'elles sont indispensables pour la vie de la nation et nécessitent d'être prises en compte dans les politiques publiques de sécurité, au même titre que l'indépendance et la souveraineté nationale. Par politiques publiques, on désigne « *les interventions d'une autorité investie de la puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire* »⁵⁹. Il s'agit donc pour la CEMAC d'évaluer d'abord objectivement sa politique économique pour constater que très peu d'objectifs définis dans le plan opérationnel 2011-2015 du PER ont été atteints. De chercher ensuite à comprendre les raisons de cet échec. L'éveil stratégique exige que la sous-région repense ses politiques de manière intrinsèque et raisonnable.

a- L'appropriation des politiques sous régionales

L'examen de la Politique Économique Régionale (PER) laisse découvrir un document trop ambitieux pour être réaliste. Par exemple, on ambitionnait de remplir tous les 15 critères du développement durable en 2015, alors qu'aucun État n'a pu atteindre les précédents objectifs du millénaire pour le développement dont le nombre de critères n'était que de 08. A l'analyse, il apparaît que les politiques régionales adoptées çà et là sur le continent sont des documents plus philosophiques que réalistes. Elles sont souvent confectionnées avec l'assistance technique étrangère, qui ne maîtrise pas toujours les réalités du terrain. Ainsi, la Vision Minière Africaine a été conçue avec l'appui de la coopération allemande. Le PER, ou la Force Africaine en Attente ont été pilotés avec le soutien de l'Union européenne, etc. Les objectifs définis dans ces projets obéissent beaucoup plus à une trajectoire méthodologique imposée par les bailleurs qu'aux réalités africaines. Ils ne sont pas raisonnables et donc difficilement atteignables. Les pays de la sous-région doivent s'approprier leurs politiques de développement, les adapter à la réalité africaine et non aux pressions mimétiques. Avant de recourir systématiquement à l'aide

⁵⁸ P. Corcuff, in : *Le constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu*, Les nouvelles sociologies, collection 128 Nathan Université, sur social.chez.com, consulté le 10 juin 2017

⁵⁹ L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet, in : *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, 4^e édition, Science-po. Les presses, 2004, p 420



étrangère pour l'élaboration de nos politiques de ressources, il faut retenir avec Vincent Desportes que « *l'attitude morale des États est forcément ambiguë parce qu'elle ne peut être que le reflet de la puissance ; elle est forcément fluctuante, parce que les États ont d'abord des devoirs et des intérêts... Les États tolèrent au fond, ce qui est nécessaire à leur sécurité* »⁶⁰. Il vaut donc mieux pour l'Afrique Centrale d'aller à petit pas mesurables que d'ambitionner de suivre systématiquement le modèle occidental, dont l'environnement n'est pas le même.

b-Mettre en place des politiques raisonnables

Selon François Dieu, les politiques publiques déroulent un processus en cinq étapes qui sont : l'identification d'un problème et son inscription dans un agenda politique ; la formulation des solutions préalablement élaborées, examinées et négociées ; la prise de décision par l'autorité légitime ; la mise en œuvre du programme et enfin, l'évaluation, par les résultats, les effets et les réactions éventuelles⁶¹.

Pour réaliser ces étapes, il convient au préalable pour les institutions de la CEMAC et pour chaque État, de placer l'Homme au centre de leurs préoccupations. Il apparaît en effet que ce n'est pas souvent tant l'absence de volonté politique qui est à l'origine de la braderie des ressources naturelles. C'est aussi et surtout le fait du déficit de concertation entre les États et la population, ainsi que l'opacité dans la gestion de ces ressources. C'est aux pouvoirs publics qu'il revient de former, éduquer, informer et sensibiliser la population sur les problématiques et les réalités des ressources, ainsi que sur les engagements pris par les États.

Au cours d'un atelier organisé par le CADPEN en 2009, Gérard Ledoux Nanko a identifié trois catégories d'entraves à l'appropriation des enjeux de la sécurisation des sols et de l'eau dans le bassin du fleuve Niger, qui impacte une bonne partie de la CEMAC. Il s'agit notamment : 1) De la non prise en compte des spécificités régionales dans les textes, caractérisée par : l'insuffisance des documents de politique sur la gestion des eaux et des sols, la coexistence de deux formes de droit foncier, coutumier et moderne, l'absence de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, la timide réforme foncière malgré l'explosion démographique ; 2) l'Insuffisance du cadre normatif marquée par : le manque de cohésion entre les textes existants, l'insuffisance des textes d'application ; 3) l'Insuffisance du cadre institutionnel et réglementaire liée à : la diversité des initiatives en cours et la faible coordination des acteurs, l'insuffisance et la faible

⁶⁰ V. Desportes, in : *Éthique et guerre juste* (Introduction au module) Paris, CID, 2009

⁶¹ F. Dieu, *Politiques publiques de sécurité*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999, p.28

appropriation des textes réglementaires par les acteurs et l'Information et la formation insuffisantes des acteurs.⁶²

Au-delà du diagnostic et de la prise de conscience, il sera ensuite nécessaire :

- De connaître et d'identifier les ressources ;
- De les répertorier, les cartographier et les classer selon leur valeur vitale ou économique, etc.
- De planifier leur sécurisation ;
- De planifier leur exploitation ;
- De faciliter l'émergence des entreprises nationales ou sous régionales dans l'exploitation et la transformation des ressources ;
- De rendre compte à la population.

La mise en œuvre du processus de sécurisation proprement dit nécessite au préalable l'identification et l'évaluation des menaces et des risques, l'élaboration et la gradation des ripostes, au plan juridique et éventuellement militaro-sécuritaire, l'appréciation des capacités extérieures de coopération ainsi que leur sincérité. La mise en action du programme devra tenir compte de la nécessité d'harmoniser les politiques nationales en matière de gestion transfrontalière, d'assurer la cohérence entre les différents acteurs nationaux de la chaîne de gestion, pour une bonne collaboration transfrontalière de sécurisation des ressources naturelles.

En somme, la sous-région CEMAC devrait envisager de faire élaborer par ses experts, un livre-blanc de sécurité et défense, incluant la problématique des ressources naturelles, préalablement définies comme intérêts fondamentaux. Une législation sur l'orientation et la programmation de gestion et de sécurisation des ressources serait ensuite conçue. Dans ce cadre, l'on pourrait intégrer dans l'agenda des institutions sous régionales dédiées à la sécurité, la question de sécurisation des ressources naturelles et du patrimoine écosystémique des États. Chaque pays pourra alors s'inspirer du document-cadre sous régional pour élaborer sa propre stratégie. Les armées nationales pourraient ainsi réorienter leur formation et leur entraînement pour mieux participer à la sécurisation des ressources.

Conclusion

Les ressources naturelles, abondantes dans la sous-région CEMAC offrent aux États d'importantes opportunités pour leur développement et leur émergence. Cependant, ces ressources, souvent mal répertoriées,

⁶² G.L. Nanko, Inversion des tendances de dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Niger, projet ABN/FEM du bassin du fleuve Niger, Garoua, 28-29 mai 2009.



servent plus les intérêts étrangers que ceux des États et des communautés locales. Quelques fois, elles sont à l'origine de conflits locaux ou de déstabilisation des pouvoirs en place. Et pourtant d'importants instruments régionaux, sous régionaux et nationaux encadrent la gestion des ressources. L'UA a publié depuis 2009 sa vision minière, destinée à faire des ressources minérales le moteur du développement ; la CEMAC a pour sa part défini sa politique économique, intégrant les problématiques des ressources naturelles. Nos États adhèrent à presque toutes les conventions internationales encadrant cette matière.

Les causes de ces dysfonctionnements sont à retrouver dans les ingérences des grandes puissances et le déficit de gouvernance. Le meilleur moyen de sortir de la malédiction des ressources naturelles est d'effectuer un sursaut stratégique, consistant pour les pays de la sous-région, à s'appropriier les problématiques de sécurisation et de gestion durable des ressources. Pour ce faire, il serait souhaitable que les États de la CEMAC définissent les ressources comme étant des intérêts fondamentaux. Leur sécurisation serait ainsi prise en compte dans les politiques publiques de sécurité et les instruments sous régionaux dédiés pourraient être mis à contribution pour leur protection. Quelques soient les politiques mises en place, on doit retenir, avec le Centre Internationale d'Études Géopolitiques de Lausanne, qu'un des moyens les plus efficaces pour repousser ou éviter les ingérences étrangères et le spectre des « diamants du sang » qui semblent constitués les plus graves menaces sur nos ressources, est la transparence démocratique, car « aucun pouvoir ne peut défendre plus fortement le patrimoine que la population elle-même »⁶³.

⁶³ Centre Internationale d'Études Géopolitique de Lausanne : *Les enjeux géopolitiques des ressources naturelles*, article, sous la direction de Gyula csurgai, Genève, Editions L'Age d'Homme, 2006, et sur <https://books.google.fr>, consulté le 12 juin 2017

Bibliographie

A. Djeumo in : *Développement des forêts communautaires au Cameroun : genèse, situation et contraintes*, sur www.memoireonline.com, consulté le 29 mai 2017

ACDIC : « Données statistiques sur les importations et les exportations des produits de base au Cameroun », sur hppts://www.acdic.net, consulté le 10 juin 2017

Article : « Bakassi, la guerre du pétrole aura bien lieu », édition électronique du 20 août 2013, actualisée le 5 octobre 2016, sur www.huffingtonpost.fr, consulté le 1^{er} juillet 2017

Article : « Ressources naturelles : Rapport du Millénum Ecosystème Assesment sur l'écosystème », sur www.ecosystemes.fr, consulté le 25 mai 2017, consulté le 12 juin 2017

Article : « Rougier Afrique, le chiffre d'affaire en retrait de 11,6% en 2016 », sur www.lejournaldugabon.com, consulté le 29 mai 2017

Article : La guerre au Mali pour le pétrole, Mali Actu, sur maliactu.net, consulté le 12 juin 2017

CEMAC : « Programme économique régional (PIR) vision 2025 », Bangui, juillet 2012, sur www.cemac.int, consulté le 12 juin 2017, 137 p

Cl. Serfati et Ph. le Billon, in : *mondialisation et conflits des ressources naturelles*, www.ecologie-et-politique.info, consulté le 12 juin 2017

F. Dieu: *Politiques publiques de sécurité*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999, 253 p.

G. Carbonnier : « Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ? » *Annuaire suisse de politique de développement*, 26 février 2007, pp 83-98, sur <https://aspd.revue.org/123>, consulté le 8 juin 2017

H. Abdouraman in : *Le conflit frontalier Cameroun-Nigéria dans le Lac Tchad : enjeux de l'île de Darak disputée et partagée*, *Revue Culture et Conflits*, pp 57-76, sur <https://conflits.revue.org>, consulté le 1^{er} juillet 2017

Instruction N°000005/I/Y.2.5/MINDAF/D220 du 29 décembre 2005 portant rappel des règles de base sur la mise en œuvre du régime de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Jeune Afrique : « Les États de la CEMAC vont entrer dans une zone de turbulence », sur www.jeuneafrique.com, du 28 décembre 2016, consulté le 12 juin 2017.

L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet, in : *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, 4^e édition, Science-po. Les presses, 2004, p 420

L'Obs : « Bakassi, une péninsule à l'histoire troublée », *L'Obs*, sur tepmrsreel.novelobs.com de novembre 2008, consulté le 1^{er} juillet 2017



La sainte bible, Genèse, chapitre 1, verset 28

Le Globe finance, « Pour la mainmise de l'uranium, de gaz et du pétrole ? » www.leglobefinance.com, juin 2015, consulté le 12 juin 2017

M. N'yokolo : « La dépendance aux ressources pétrolières : focus sur la CEMAC », Amicale des étudiants caribéens-africains et sympathisants (AMECAS), juin 2017

P. Corcuff, in : *Le constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu*, Les nouvelles sociologies, collection 128 Nathan Université, sur social.chez.com, consulté le 10 juin 2017

Ph. Bernard : « Le Nigéria rétrocède la péninsule de Bakassi, zone riche en poisson et en pétrole au Cameroun », Le Monde, Edition Afrique, 15 août 2008, sur www.lemonde.fr, consulté le 12 juin 2017.

Ph. le Billon, in : *Matières premières, violences et conflits armés*, Revue du tiers monde, volume 44, n°174, 2003, PP 297-322 et sur www.persee.fr, consulté le 12 juin 2017.

R. e Koning et J. Mbagha, in : « Conflits pour les ressources naturelles de Bakassi : du global au local », Revue Ecologie et Politique, N° 34, Editions des Sciences-Po, 2007, pp 93-103 et sur <https://www.cairn.info>, consulté le 12 juin 2017.

R. Pourtier, in : « Ressources naturelles et conflits en Afrique subsaharienne, article, Bulletin de l'Association des Géographes Français, V.89, N° 1, pp 34-53.

R S. Ngassoko-Okoko, in: *Géostratégie des ressources naturelles et les conflits de la République du Congo 1999-2002 : rivalité et contrôle de l'énergie*, Mémoire d'études de 3^e cycle, en Relations Internationales, option Diplomatie, soutenu à l'IRIC, sous l'encadrement de W. MvomoEla et la supervision de J.E. Pondi, Yaoundé, IRIC 2004-2005

S. Briet : « 1360 experts sonnent l'alarme : à force de dégrader les écosystèmes, l'homme menace son propre bien-être d'ici à quarante ans », article Libération, 31 mars 2005, sur http://www.ecosociosystemes.fr/ressources_naturelles.html, consulté le 25 mai 2017

Th. Balzack : « Qu'est-ce que la sécurité nationale »? Article, sur <https://www.cairn.info>, consulté le 12 juin 2017

Th. Hofnung : « Le pétrole braque le Cameroun et le Nigéria » Libération, 24 juin 2006, sur www.libération.fr, consulté le 1^{er} juillet 2017

V. Phillippis : « Développement-faillite » Journal Libération, édition du 31 mars 2005, sur www.ecosystemes.fr/ressources-naturelles-html, consulté le 29 mai 2017, consulté le 1^{er} juillet 2017

Textes législatifs et réglementaires concernant le Cameroun

Lois

Loi n°2004/017 portant orientation sur la décentralisation.

Loi n°2004/018 et 019 fixant les règles applicables aux communes et aux régions et leurs compétences.

Loi n°19 du 26 Novembre 1983 modifiant les dispositions de l'article 5 de l'ordonnance n°74-1 du 06 Juillet 1974 fixant le régime foncier.

Loi n°85/009 du 04 Juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation.

Loi n°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association.

Loi n°92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune (GIC).

Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Loi 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

Loi n°98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau.

Ordonnances

Ordonnance n°74-1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier détermine le cadre d'allocation des terres.

Ordonnance n°74-2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domaniaal.

Décrets

Décret n° 66/385 du 30 Décembre 1966 portant sur la revalorisation des taux de mise à prix des terrains domaniaux ;

Décret n°74/412 du 24 avril 1974 portant délimitation des périmètres nationaux d'aménagement agro-pastoraux et définissant le statut desdits terrains

Décret n°76/165 du 27 Avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier

Décret n°76/166 du 27 Avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national

Décret n°78/103 du 31 mars 1978 portant création et organisation de la Commission nationale du comice agro-pastoral

Décret n°84/311 du 22 Mai 1984 portant modalités d'application de la Loi n°80/22 du 14 Juillet 1980 portant répression des atteintes à la propriété foncière



Décret n°92/455/PM du 23 novembre 1992 fixant les modalités d'application de la loi n°92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune

Décret N° 99/780/PM du 11 octobre 1999 modifiant et complétant les dispositions de l'article 3 alinéa (1) du Décret N° 2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution ;

Décret n°2001/161/PM du 08 mai 2001 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de l'Eau ;

Décret n°2001/164/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales ;

Décret n°2001/718/PM du 03 Septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité interministériel de l'environnement

Décret n°2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnités à allouer au propriétaire victime de destruction pour cause d'utilité publique de cultures et arbres cultivés ;

Décret 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact.

Arrêtés

Arrêté n°13/MINAGRI/DAG du 19 février 1982 portant rectificatif et additif à l'arrêté n° 58/MINAGRI du 13 août 1981 portant modification des tarifs des indemnités à verser aux propriétaires pour toute destruction d'arbres cultivés et cultures vivrières.

Arrêté n°0832/Y.15.1/MINUH/D000 du 20 Novembre 1987 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Arrêté n°02/MINEPIA du 20 juillet 1988 portant actualisation du tracé des pistes à bétail

Arrêté n°0070/MINEP du 22 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental

Décisions

Décision n°1/94-CEBEVIRHA-018-CE-29 du 16 mars 1994 autorisant la mise en circulation du passeport pour bétail et du Certificat international de transhumance et fixant les modalités d'utilisation.

Décision n°100/MINEPIA portant définition des critères de qualité des eaux utilisées dans le traitement des produits de la pêche et de l'aquaculture.